



Stiftung Auffangeinrichtung BVG  
Fondation institution supplétive LPP  
Fondazione istituto collettore LPP

# **Fondation institution supplétive LPP**

## **Rapport annuel**

**et**

## **comptes 2009**

5 mai 2010

## Table de matières

<b>VUE D'ENSEMBLE</b> .....	<b>5</b>
1 CHIFFRES CLÉS AU 31.12.2009 .....	5
2 AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE .....	6
3 TÂCHES ET ORGANISATION .....	7
3.1 <i>Tâches et répartition des tâches</i> .....	7
3.2 <i>Structure organisationnelle</i> .....	7
<b>RAPPORT ANNUEL</b> .....	<b>8</b>
1 RAPPORT D'ACTIVITÉ .....	8
1.1 <i>Généralités</i> .....	8
1.2 <i>Conseil de fondation</i> .....	8
1.3 <i>Comités</i> .....	9
1.3.1 Comité du Conseil de fondation.....	9
1.3.2 Comité de placement.....	9
1.3.3 Comité de prévoyance.....	9
1.4 <i>Projet «Intégration»</i> .....	9
1.4.1 Point de départ .....	9
1.4.2 Objectifs du projet.....	10
1.4.3 Organisation du projet .....	10
1.4.4 Réalisation du projet.....	10
2 ASSURANCE.....	11
2.1 <i>Résultat</i> .....	11
2.2 <i>Courbe du risque invalidité en 2009</i> .....	11
2.2.1 Evolution générale.....	11
2.2.2 Prévoyance LPP.....	12
2.2.3 Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	13
2.3 <i>Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix</i> .....	13
2.3.1 Prévoyance LPP.....	13
2.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	14
3 PLACEMENTS DE CAPITAUX .....	14
3.1 <i>Rétrospective du marché</i> .....	14
3.2 <i>Activités</i> .....	14
3.3 <i>Organisation des placements / stratégie de placement</i> .....	14
3.4 <i>Afflux de capitaux</i> .....	17
3.5 <i>Performance</i> .....	17
3.6 <i>Rendement</i> .....	18
3.7 <i>Management des risques sur intérêts</i> .....	18
3.8 <i>Management des risques de change</i> .....	19
3.9 <i>Asset Liability Management</i> .....	19
3.10 <i>Perspectives</i> .....	19
3.11 <i>Gouvernance</i> .....	20
4 BRANCHE PRÉVOYANCE LPP .....	20
4.1 <i>Vue d'ensemble</i> .....	20
4.2 <i>Effectifs et mouvement</i> .....	21
5 BRANCHE COMPTES DE LIBRE PASSAGE.....	22
5.1 <i>Vue d'ensemble</i> .....	22
5.2 <i>Effectifs et mouvement</i> .....	23
5.3 <i>Prestations de prévoyance / versements</i> .....	23
6 BRANCHE ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHÔMAGE .....	23
6.1 <i>Vue d'ensemble</i> .....	23
6.2 <i>Effectifs et mouvement</i> .....	24
7 BRANCHE CONTRÔLE DE RÉAFFILIATION .....	24
<b>COMPTES ANNUELS</b> .....	<b>25</b>
A BILANS ET COMPTES D'EXPLOITATION.....	25
1 <i>Bilan ensemble de la Fondation</i> .....	25
2 <i>Compte d'exploitation ensemble de la Fondation</i> .....	26
3 <i>Bilan prévoyance LPP</i> .....	27
4 <i>Compte d'exploitation prévoyance LPP</i> .....	28
5 <i>Bilan comptes de libre passage</i> .....	29

6	<i>Compte d'exploitation comptes de libre passage</i> .....	30
7	<i>Bilan assurance pour les risques des personnes au chômage</i> .....	31
8	<i>Compte d'exploitation assurance pour les risques des personnes au chômage</i> .....	32
9	<i>Bilan contrôle de réaffiliation</i> .....	33
10	<i>Compte d'exploitation contrôle de réaffiliation</i> .....	33
B	ANNEXE.....	34
1	BASES ET ORGANISATION.....	34
11	<i>Forme juridique et but</i> .....	34
12	<i>Enregistrement LPP et Fonds de garantie</i> .....	35
13	<i>Indication de l'acte et des règlements</i> .....	35
14	<i>Organe de gestion paritaire / droit de signature</i> .....	35
15	<i>Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance</i> .....	37
16	<i>Employeurs affiliés (prévoyance LPP)</i> .....	37
2	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS.....	38
21	<i>Assurés actifs</i> .....	38
211	Prévoyance LPP.....	38
212	Comptes de libre passage.....	38
213	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	38
22	<i>Rentiers</i> .....	39
221	Prévoyance LPP.....	39
222	Comptes de libre passage.....	39
223	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	39
3	MODE DE MISE EN ŒUVRE DU BUT.....	40
31	<i>Explication des plans de prévoyance</i> .....	40
311	Prévoyance LPP.....	40
312	Comptes de libre passage.....	41
313	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	41
32	<i>Financement, méthode de financement</i> .....	41
321	Prévoyance LPP.....	41
322	Comptes de libre passage.....	41
323	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	41
324	Contrôle de réaffiliation.....	41
4	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES, PERMANENCE.....	42
41	<i>Confirmation de l'établissement des comptes selon Swiss GAAP RPC 26</i> .....	42
42	<i>Principes de comptabilité et d'évaluation</i> .....	42
43	<i>Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et d'établissement des comptes</i> .....	42
5	RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DU RISQUE / DEGRÉ DE COUVERTURE.....	43
51	<i>Type de couverture du risque, réassurances</i> .....	43
52	<i>Développement et rémunération de l'avoir d'épargne dans la primauté des cotisations</i> .....	43
521	Prévoyance LPP.....	43
522	Comptes de libre passage.....	43
523	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	44
53	<i>Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP</i> .....	44
531	Prévoyance LPP.....	44
532	Comptes de libre passage.....	44
54	<i>Développement de la réserve mathématique pour les rentiers</i> .....	44
541	Prévoyance LPP.....	44
542	Comptes de libre passage.....	45
543	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	45
55	<i>Résultat de la dernière expertise actuarielle</i> .....	46
551	Prévoyance LPP.....	46
552	Comptes de libre passage.....	46
553	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	46
56	<i>Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes</i> .....	47
561	Prévoyance LPP.....	47
562	Comptes de libre passage.....	49
563	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	50
564	Contrôle de réaffiliation.....	52
57	<i>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</i> .....	52
571	Degré de couverture total.....	52
572	Prévoyance LPP.....	53
573	Comptes de libre passage.....	53
574	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	54
6	EXPLICATION DU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET DE SON RÉSULTAT NET.....	54
61	<i>Organisation de l'activité de placement, règlement de placement</i> .....	54

62	<i>Sollicitation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2)</i> .....	56
63	<i>Objectif et calcul de la réserve pour fluctuation des cours</i> .....	56
631	Ensemble de la Fondation.....	56
632	Prévoyance LPP.....	57
633	Comptes de libre passage.....	57
634	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	57
64	<i>Représentation du placement de la fortune par catégories</i> .....	57
641	Placement de la fortune par catégories: ensemble de la Fondation.....	57
642	Placement de la fortune par catégories: prévoyance LPP.....	59
643	Placement de la fortune par catégories : comptes de libre passage.....	60
644	Placement de la fortune par catégories : assurance pour les risques des personnes au chômage.....	60
65	<i>Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)</i> .....	60
651	Opérations à terme sur les devises.....	60
652	Swaps.....	62
653	Futures.....	62
66	<i>Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous prêt</i> .....	62
67	<i>Explications sur le résultat net du placement de la fortune</i> .....	63
671	Résultat des placements de capitaux: ensemble de la Fondation.....	63
672	Résultat du placement de la fortune: prévoyance LPP.....	64
673	Résultat du placement de la fortune: comptes de libre passage.....	64
674	Résultat du placement de la fortune: assurance pour les risques des personnes au chômage.....	65
675	Résultat total selon mesure de la performance.....	65
68	<i>Placements de la fortune géré directement par la direction</i> .....	65
69	<i>Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations patronales</i> .....	66
7	EXPLICATIONS D'AUTRES POSTES DES BILANS ET DES COMPTES D'EXPLOITATION.....	67
71	<i>Autres créances</i> .....	67
711	Prévoyance LPP.....	67
712	Comptes de libre passage.....	67
713	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	67
714	Contrôle de réaffiliation.....	67
72	<i>Autres engagements</i> .....	68
721	Prévoyance LPP.....	68
722	Comptes de libre passage.....	68
723	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	68
724	Contrôle de réaffiliation.....	68
73	<i>Provisions non techniques</i> .....	69
731	Prévoyance LPP.....	69
732	Comptes de libre passage.....	69
733	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	69
74	<i>Autres recettes</i> .....	69
741	Prévoyance LPP.....	69
742	Comptes de libre passage.....	70
743	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	70
75	<i>Autres charges</i> .....	70
751	Prévoyance LPP.....	70
752	Comptes de libre passage.....	70
753	Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	71
76	<i>Dépenses administratives</i> .....	71
761	Dépenses administratives du placement de la fortune (ensemble de la Fondation).....	71
762	Dépenses administratives ensemble de la Fondation.....	72
763	Dépenses administratives prévoyance LPP.....	73
764	Dépenses administratives comptes de libre passage.....	73
765	Dépenses administratives assurance pour les risques des personnes au chômage.....	74
766	Dépenses administratives contrôle de réaffiliation.....	75
8	CONDITIONS IMPOSÉES PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE.....	76
9	AUTRES INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE.....	76
91	<i>Procédures judiciaires en cours</i> .....	76
10	EVÉNEMENTS CONSÉCUTIFS AU JOUR DU BILAN.....	77
C	RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....	78
	<b>ORGANES D'EXÉCUTION / ADRESSES</b> .....	<b>80</b>

## Vue d'ensemble

### 1 Chiffres clés au 31.12.2009

<b>Ensemble de la Fondation</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de comptes / assurés actifs	896'117	778'162	15.2%
Nombre de rentes versées	6'532	6'644	-1.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	5'995'302'779.71	5'188'153'985.38	15.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	5'853'590'075.44	5'196'961'952.61	12.6%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	150'520'671.50	-783'202'829.22	-119.2%
Frais administratifs	20'712'370.75	36'900'948.13	-43.9%
Rendement sur le capital moyen investi	7.26%	-13.02%	-155.7%
Degré de couverture: effectif	102.42%	99.83%	2.6%
Degré de couverture: théorique	114.42%	115.27%	-0.7%

<b>Prévoyance LPP (LPP)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
Nombre d'assurés actifs	28'443	30'851	-7.8%
Nombre de rentes versées	2'376	2'354	0.9%
Nombre d'employeurs affiliés	22'454	18'942	18.5%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'080'108'886.30	986'857'151.26	9.4%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'033'983'826.80	963'431'918.70	7.3%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	22'699'826.94	-98'010'343.77	-123.2%
Frais administratifs	12'418'877.65	24'884'156.98	-50.1%
Frais administratifs par assuré en CHF	402.96	749.41	-46.2%
Rendement sur le capital moyen investi	7.22%	-12.72%	-156.7%
Degré de couverture: effectif	104.46%	102.43%	2.0%
Degré de couverture: théorique	115.50%	115.50%	0.0%

<b>Comptes de libre passage (CLP)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de comptes	694'934	628'549	10.6%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	4'501'217'268.05	3'817'466'654.91	17.9%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	4'456'502'248.64	3'993'612'033.91	11.6%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	220'860'399.04	-537'812'911.45	-141.1%
Frais administratifs	6'672'882.20	10'303'537.85	-35.2%
Frais administratifs par compte en CHF	9.60	16.39	-41.4%
Rendement sur le capital moyen investi	7.18%	-12.01%	-159.8%
Degré de couverture: effectif	101.00%	95.59%	5.7%
Degré de couverture: théorique	113.40%	114.70%	-1.1%

<b>Assurance pour les risques des personnes au chômage (AC)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
Nombre d'assurés actifs	172'740	118'762	45.5%
Nombre de rentes versées	4'156	4'290	-3.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	413'976'625.36	383'830'179.84	7.9%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	363'104'000.00	239'918'000.00	51.3%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-93'039'554.48	-147'379'574.00	-36.9%
Frais administratifs	1'441'816.90	1'438'886.75	0.2%
Frais administratifs par rente versée en CHF	346.92	335.40	3.4%
Rendement sur le capital moyen investi	8.12%	-21.98%	-137.0%
Degré de couverture: effectif	114.01%	159.98%	-28.7%
Degré de couverture: théorique	123.80%	123.80%	0.0%

<b>Contrôle de réaffiliation (CR)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
Déclarations reçues	15'630	16'903	-7.5%
Frais administratifs	178'794.00	274'366.55	-34.8%
Frais administratifs par déclaration reçue en CHF	11.44	16.23	-29.5%

## 2 Avant-propos de la présidente

Conjointement avec le Fonds de garantie LPP, la Fondation institution supplétive LPP constitue la «clef de voûte» du deuxième pilier. Il garantit que les prestations minimales prévues par la loi soient assurées pour tous les salariés, et assume la fonction d'organisme collecteur pour les avoirs de libre passage.

La Fondation a été fondée en 1983, à la demande de la Confédération, par les organisations faïtières des employeurs et des salariés. L'institution supplétive a commencé son activité le 1<sup>er</sup> janvier 1985. Les dix premières années, elle a mené une existence plutôt modeste. Depuis 1995, la Fondation a cependant vécu une croissance permanente et son organisation a dû être adaptée à la nouvelle situation.

La dernière étape des adaptations organisationnelles s'est déroulée au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le traitement de l'ensemble des affaires opérationnelles a été intégré à la Fondation, si bien que désormais environ 130 collaboratrices et collaborateurs sont employés directement par cette dernière. La mise sur pied de la nouvelle organisation a sollicité neuf mois et englobé, entre autres, le recrutement de collaboratrices et de collaborateurs, la recherche et l'extension de nouveaux locaux sur quatre sites, la programmation d'un système IT entièrement nouveau pour les comptes de libre passage, le paramétrage des nouveaux systèmes pour les autres branches, la mise en place des services centraux, le report des portefeuilles d'assurés, etc.

L'intégration a été achevée avec succès durant l'année sous revue. Les buts liés au projet ont été atteints dans leur intégralité, tout en respectant le budget et les délais, et sans qu'il soit porté entrave aux affaires courantes. L'intégration a permis d'améliorer dans une mesure substantielle les possibilités d'influence de la part du Conseil de fondation et la mobilité de la Fondation lors de l'adaptation à de nouvelles réalités, mais aussi l'accès aux données des portefeuilles des assurés. De même, il est particulièrement réjouissant que les économies appréciables visées en matière de frais administratifs aient été réalisées déjà au cours de la première année d'exploitation et qu'il en ait résulté en sus, pour les comptes de libre passage, un accroissement de qualité essentiel. Globalement, les coûts de l'administration ont reculé de tout juste 44 % par rapport à l'année précédente. Après élimination des dépenses uniques de projet, les économies en termes de coûts s'élèvent à environ un tiers. Dans la branche LPP, les frais administratifs se sont même réduits de moitié par rapport à l'année précédente, si bien que les assurés peuvent escompter dès 2011 des baisses de cotisations.

L'accès direct aux portefeuilles des assurés permet des analyses afférentes approfondies ainsi qu'une meilleure compréhension de la dynamique du développement. Une première conséquence de ces nouvelles opportunités a consisté en une conception entièrement nouvelle de la politique en matière de provisions dans la perspective de la stabilité financière à long terme de la Fondation, ce qui a entraîné, pour la première fois, la constitution d'une provision pour les cas d'invalidité annoncés tardivement. Celle-ci a sollicité la Fondation avec au total quelque 160 millions de francs.

Dans le domaine des placements de capitaux, 2009 a été une bonne année pour l'institution supplétive également. Grâce à une performance de 7.3 %, la situation financière de la Fondation s'est améliorée dans une étendue substantielle. Le degré de couverture s'est globalement accru à environ 102.5 %, et ce en dépit de la politique de placement conservatrice, axée sur la sécurité, et des dépenses exceptionnelles dues à la nouvelle conception de la politique en matière de provisions.

En 2009, les conditions financières et organisationnelles ont donc été créées en vue d'un avenir prospère. Seule la réintroduction de cotisations permettant de couvrir les frais dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage, consécutivement aux rabais temporaires de cotisations, est encore en suspens, car elle requiert l'approbation du Conseil fédéral. Le Conseil de fondation est convaincu qu'à l'aide de ces mesures il atteindra son objectif stratégique: un financement solide ainsi qu'une amélioration sensible de la qualité des prestations et du rapport qualité-prix.

Colette Nova

Présidente du Conseil de fondation

### 3 Tâches et organisation

#### 3.1 Tâches et répartition des tâches

La Fondation institution supplétive LPP a quatre branches qui accomplissent les tâches suivantes:

- branche prévoyance LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985: application de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et les personnes assurées à titre facultatif (caisse de pensions classique);
- branche comptes de libre passage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995: gestion de comptes de libre passage;
- branche assurance pour les risques des personnes au chômage depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997: application de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les chômeurs bénéficiaires d'une indemnité journalière;
- branche contrôle de réaffiliation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005: contrôle de l'affiliation obligatoire des employeurs qui changent d'institution de prévoyance.

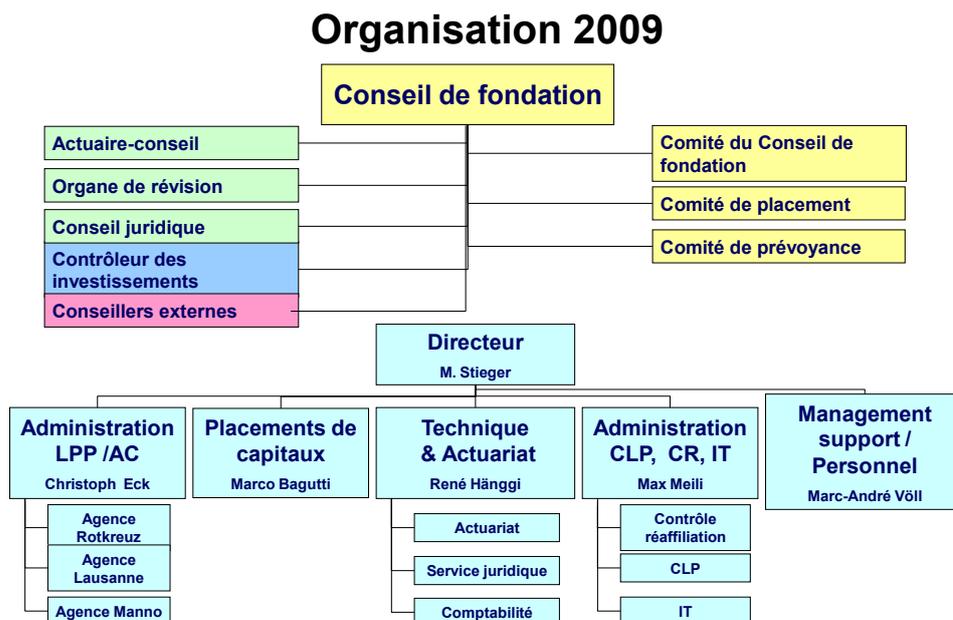
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Fondation accomplit toutes les tâches administratives avec son organisation propre, laquelle comprenait, à fin 2009, environ 130 personnes.

Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gérants de portefeuilles, sous la direction du domaine placements de capitaux.

Dans le domaine contrôle des placements et comptabilité des titres, la Fondation a reçu l'appui de Complementa Investment-Controlling AG et, pour les questions juridiques, de M<sup>e</sup> Hans Ulrich Stauffer, Dr. en droit. Le rôle d'expert en assurances pensions est assuré par Patrick Spuhler, Swisscanto Prévoyance SA. La société de révision est Ernst & Young SA, Zurich.

#### 3.2 Structure organisationnelle

En 2009 l'organisation était la suivante:



## Rapport annuel

### 1 Rapport d'activité

#### 1.1 Généralités

De 1985 à 2003, la Fondation institution supplétive LPP a fonctionné en tant que solution d'assurance complète. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 respectivement 2005, la Fondation est entièrement autonome en ce qui concerne les risques actuariels et ceux des placements de capitaux. En revanche, l'administration, celle des placements de capitaux incluse, a été déléguée, du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2008, à des prestataires externes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Fondation exécute également l'administration avec son propre personnel.

L'année 2009 a été marquée par l'implémentation et la consolidation de la nouvelle organisation. La mise en œuvre de la réorganisation a eu lieu dans le cadre du projet «Intégration». Le responsable du projet a été Jürg Keller, titulaire du diplôme fédéral d'expert en assurances pensions, Exactis AG. Les détails figurent au ch. 1.4.

En sus de la réorganisation de l'administration, les domaines «Technique & Actuariat» et «Placements de capitaux» ont également été élargis, tandis que l'organisation des placements a fait l'objet d'une vérification et d'une adaptation approfondies. Les enseignements dégagés des études ALM ont mené à de nouvelles stratégies de placement et à un remaniement fondamental de la politique en matière de provisions qui s'est répercuté en un nouveau règlement portant sur les provisions.

La crise des marchés financiers de l'année 2008 avait fortement limité la marge de manœuvre financière de la Fondation. Les moyens financiers n'ont plus permis de préserver les valeurs visées de la stratégie de placement en vigueur en 2008/2009. Le Conseil de Fondation a dès lors décidé d'exploiter dans leur intégralité les fourchettes prévues dans la stratégie de placement et de permettre, dans certaines catégories de placements, un dépassement vers le haut et un dépassement vers le bas. En conséquence, il en a résulté, en 2009, une performance de 7.3 % pour l'ensemble de la fortune, soit 5.5 points de moins que la performance du benchmark (12.8 %).

Outre les grands projets, les opérations ordinaires (affaires courantes, établissement des comptes annuels 2009 en conformité avec les délais, amélioration de la qualité des données, approfondissement des analyses d'effectifs, adaptation des règlements et procédure de modifications de lois, etc.) ont été poursuivies.

#### 1.2 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a tenu six séances en 2009. Ont fait partie des activités principales:

- la surveillance générale des projets de la Fondation, notamment du projet «Intégration»;
- l'approbation des comptes annuels 2008;
- l'approbation de la planification 2010 (projets, mesures, budget);
- l'approbation du régime transitoire des stratégies de placement;
- l'approbation des nouvelles stratégies de placement;
- l'approbation de la nouvelle organisation des placements;
- l'approbation du nouveau règlement en matière de provisions;
- la prise de position sur des modifications de lois et d'ordonnances, notamment sur la position de l'institution supplétive lors de la modification de l'art. 19 OLP.

Pour le seconder dans sa mission, le Conseil de fondation a créé des comités chargés de différentes tâches.

En 2009, les mutations suivantes ont été enregistrées au sein du Conseil de fondation: Vital G. Stutz a démissionné au 30 septembre 2009; son successeur a été nommé au 1<sup>er</sup> octobre 2009 en la personne de Kurt Rüttimann.

## **1.3 Comités**

### **1.3.1 Comité du Conseil de fondation**

Le Comité du Conseil de fondation s'est réuni neuf fois. Il a surveillé le projet «Intégration», traité des questions de nature générale portant sur la direction (planification, établissement du budget, politique du personnel) et mené des négociations avec des prestataires. En outre, il a également élaboré les bases de décision pour les réunions du Conseil de fondation dans la mesure où elles n'ont pas été mises sur pied par les autres comités.

### **1.3.2 Comité de placement**

Le Comité de placement s'est réuni dix fois. L'appréciation de la situation postérieurement à la crise financière ainsi que des questions stratégiques de réorientation ont largement dominé l'ordre du jour des séances. Le Comité a sollicité l'établissement d'études ALM pour les trois branches et proposé au Conseil de fondation des stratégies de placement révisées en conséquence. Il a effectué une vérification générale de l'organisation des placements et proposé une réorientation fondamentale au 1<sup>er</sup> janvier 2010: la solution en vigueur jusqu'alors a été remplacée par une solution de Global Custody, mise en œuvre avec UBS à l'aide de fonds institutionnels. PPCmetrics SA a été élue en tant que contrôleur des investissements.

En 2009, le Comité de placement a recommandé au Conseil de fondation de renoncer à ramener la quote-part d'actions à celle stipulée par la stratégie de placement 2008/2009 (en vigueur), ce en raison d'une capacité face aux risques fortement limitée après la crise financière et suivant des enseignements additionnels dans le domaine actuariel.

### **1.3.3 Comité de prévoyance**

Le Comité de prévoyance a tenu trois réunions. Il s'est penché sur les expertises actuarielles de l'expert, le développement général du passif (rémunération des comptes de libre passage, taux d'intérêt technique, etc.), des questions de principe résultant des affaires courantes ainsi que sur les modifications de lois et les adaptations qui en découlent. Ainsi, entre autres choses, il a élaboré un nouveau règlement de liquidation partielle.

Le centre de gravité de son travail s'est situé dans une analyse approfondie de l'effectif des assurés. Cette activité d'analyse était possible, parce que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 tous les systèmes et effectifs sont, pour la première fois, accessibles directement à la Fondation et disponibles en tout temps pour des évaluations. De plus, avec le domaine «Technique & Actuarial», une unité a été mise sur pied, laquelle permet d'établir et d'évaluer avec rapidité les relevés de données nécessaires. Le premier résultat de ces analyses effectuées conjointement avec les actuaires-conseils est un règlement en matière de provisions fondamentalement remanié.

## **1.4 Projet «Intégration»**

### **1.4.1 Point de départ**

Pour atteindre les objectifs stratégiques, le Conseil de fondation a décidé, lors de sa séance du 13 décembre 2007, de mettre sur pied sa propre organisation, conjointement avec des partenaires.

Les contrats afférents avec les partenaires ont été élaborés et signés au cours du premier trimestre 2008 et le mandat du projet «Intégration» adopté le 7 mars 2008.

### 1.4.2 Objectifs du projet

Les objectifs suivants ont été définis (extrait du mandat de projet):

«Le projet a pour but d'assurer la transition harmonieuse de l'administration entre SLPS et les ressources propres à la Fondation. Il s'agit en l'espèce de maintenir le volume de prestations dans la qualité nécessaire et d'abaisser les frais de fonctionnement au niveau prévu. Par ailleurs, il convient de surveiller le respect des budgets et d'assurer en permanence une régularisation correcte des frais extraordinaires.

Les travaux devront être menés de telle manière que la reprise des branches LPP, AC et CLP s'effectue le 1<sup>er</sup> janvier 2009 sans grandes difficultés et que la Fondation puisse continuer à fonctionner sans interruptions sensibles.»

### 1.4.3 Organisation du projet

L'organisation du projet était composée d'un comité directeur et d'une équipe centrale composée des responsables des sous-projets.

Le **comité directeur** était constitué comme suit:

- Martin Flügel
- Colette Nova (présidente)
- Kurt Gfeller (vice-président)
- Roland A. Müller
- Hans-Ulrich Stauffer (conseiller juridique)
- Vital G. Stutz

L'**équipe centrale** était formée de:

- Jürg Keller responsable de l'ensemble du projet et du sous-projet  
Coordination
- Anita Zeder sous-projet LPP/AC
- Christoph Eck sous-projet LPP/AC
- Max Meili sous-projet CLP
- Markus Stieger sous-projet Développement de la direction
- Marc-André Völl bureau de projet

### 1.4.4 Réalisation du projet

Le Comité du Conseil de fondation a étroitement surveillé l'avancement des projets. Tous les travaux ont été exécutés ponctuellement et dans le cadre du budget. La mise en service a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Avant fin janvier, les effectifs étaient entièrement transférés sur les nouveaux systèmes et les affaires opératives courantes étaient garanties dans toute leur étendue dès le 1<sup>er</sup> février 2009. Le grand nombre de changements et de nouveautés ont certes conduit temporairement à un nombre accru de suspens. Les principales activités, telles que les versements de rentes, la facturation, etc., étaient cependant assurées en tout temps.

L'intégration des nouveaux collaborateurs, la familiarisation avec les nouveaux systèmes et la création d'une culture d'entreprise, de même que la mise sur pied et l'intégration des fonctions centrales, telles que l'actuariat, la comptabilité, le personnel, etc., l'aménagement de la collaboration avec les unités opératives ainsi que l'implémentation du nouveau reporting, ont représenté un grand défi. Ces tâches ont également été maîtrisées.

Le rapport de fin de projet a été adopté par le Conseil de fondation le 9 décembre 2009. Un fait particulièrement réjouissant est que les économies prévues ont pu être réalisées dans leur intégralité et déjà durant la première année d'exploitation.

## 2 Assurance

### 2.1 Résultat

L'année sous revue clôture sur un bénéfice de plus de 150 millions de francs.

- Grâce à la reprise des marchés financiers, le produit des intérêts s'est substantiellement amélioré par rapport à l'année précédente et présente un bénéfice de 280.49 millions de francs.
- En raison de la nouvelle politique en matière de provisions, le résultat du risque affiche une perte élevée. Alors que celle-ci se monte à quelque 20 millions de francs dans la branche LPP, un déficit de presque 120 millions de francs doit être enregistré dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage. Dans les deux branches, le motif principal se situe dans la provision, prévue pour la première fois, pour des cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR). A cause des rabais de cotisations substantiels accordés au cours des années passées et des particularités de l'effectif des assurés, le résultat du risque proprement dit (résultat du risque sans prise en considération de la modification des provisions) dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage est également négatif; en d'autres termes, le total de tous les sinistres est supérieur aux cotisations de risque reçues.
- Comme il avait été escompté, le résultat des frais s'est amélioré dans une large mesure et affiche, pour la première fois dans l'histoire de la Fondation, un bénéfice de 5.7 millions de francs. Par conséquent, il a été possible de renoncer, dans la branche prévoyance LPP, à une couverture du déficit du Fonds de garantie.

Composition du résultat de l'ensemble de la Fondation	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Résultat des intérêts</b>	<b>280'489'004.13</b>	<b>-772'854'965.26</b>	-136.3%
Résultat net des placements de la fortune	382'886'651.03	-676'108'444.51	-156.6%
Rémunération du capital épargne	-62'140'646.90	-86'373'520.75	-28.1%
Rémunération des réserves mathématiques	-12'633'000.00	-12'451'000.00	1.5%
Intérêt perdu/gagné*	-27'624'000.00	2'078'000.00	----
<b>Résultat du risque</b>	<b>-138'205'800.89</b>	<b>-11'433'754.55</b>	----
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	47'497'219.05	50'135'438.65	-5.3%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	0.00	4'031'373.45	-100.0%
Montants des sinistres**	-185'703'019.94	-65'600'566.65	183.1%
<b>Résultat des frais</b>	<b>5'763'466.29</b>	<b>-4'703'680.80</b>	<b>-222.5%</b>
Contributions aux frais administratifs	22'937'622.80	24'425'869.80	-6.1%
Produit de prestations fournies	3'538'214.24	5'789'219.70	-38.9%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	0.00	1'982'177.83	-100.0%
Frais administratifs	-20'712'370.75	-36'900'948.13	-43.9%
<b>Résultat actuariel intermédiaire</b>	<b>148'046'669.53</b>	<b>-788'992'400.61</b>	<b>-118.8%</b>
<b>Résultat de diverses recettes et dépenses</b>	<b>2'483'902.36</b>	<b>5'789'571.39</b>	<b>-57.1%</b>
<b>Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>150'520'671.50</b>	<b>-783'202'829.22</b>	<b>-119.2%</b>

- \* contient une dépense unique de CHF 22.172 millions pour protection du capital CLP
- \*\* contient des dépenses uniques de CHF 159.01 millions pour la constitution de la provision IBNR

### 2.2 Courbe du risque invalidité en 2009

#### 2.2.1 Evolution générale

Globalement, le nombre des cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité et versements en capital) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'année sous revue a reculé de tout juste deux tiers (année précédente: +36.0 %). Ce chiffre doit être fortement relativisé, car les cas d'invalidité en suspens ont doublé en même temps. Partant, il ne peut pas encore être procédé, à l'heure actuelle, d'un renversement de tendance dans la courbe des sinistres.

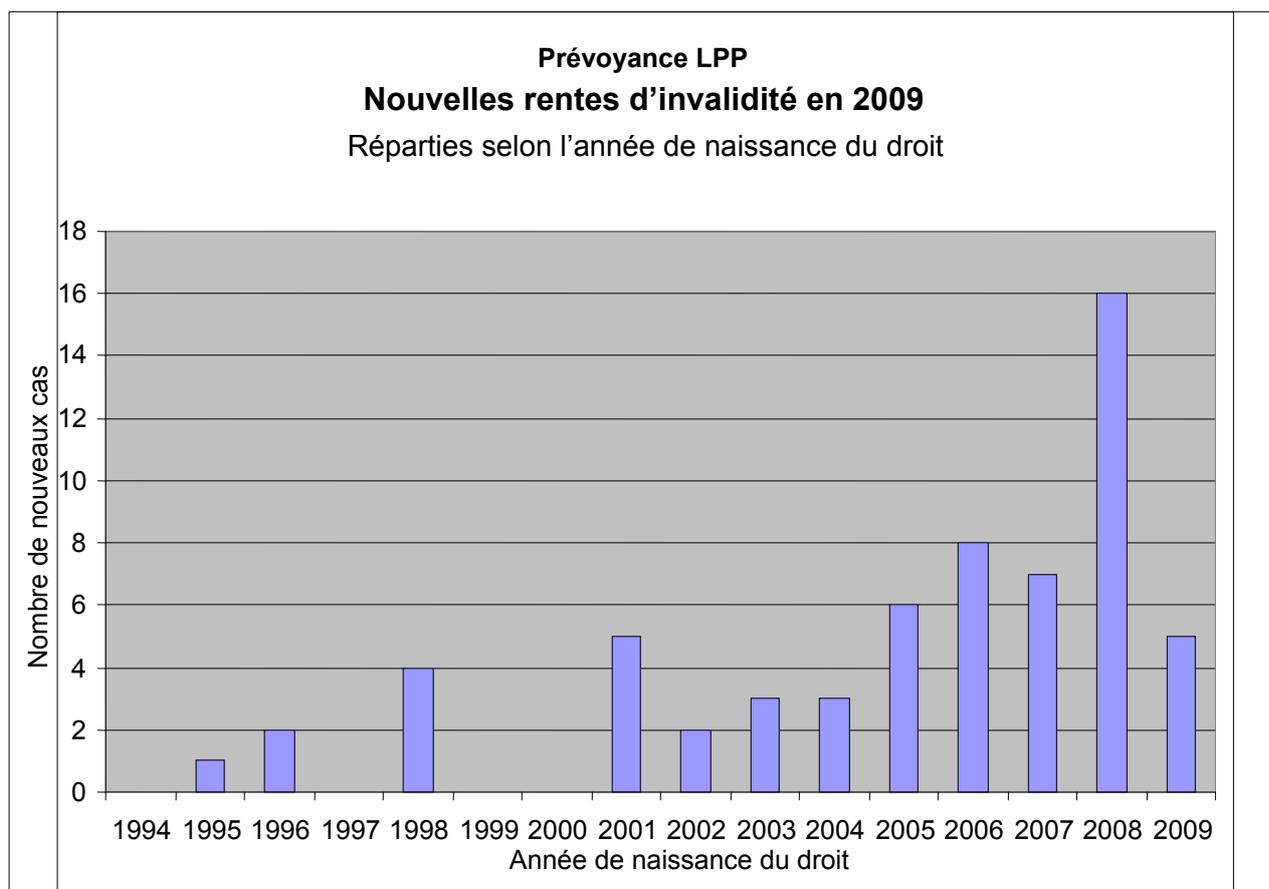
Nouveaux cas d'invalidité	2009 Nombre	2008 Nombre	Ecart
Prévoyance LPP	73	245	-70.2%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	213	571	-62.7%
<b>Total</b>	<b>286</b>	<b>816</b>	<b>-65.0%</b>

Les diagrammes ci-après montrent la manière dont les cas d'invalidité nouvellement saisis en 2009, pour lesquels une prestation a été versée, se répartissent suivant l'année de naissance du droit. Les cas encore en traitement n'y sont pas inclus. Est enregistrée comme année de naissance du droit l'année dans laquelle est intervenue l'incapacité de travail.

Tant dans la branche prévoyance LPP que dans celle de l'assurance pour les risques des personnes au chômage, il apparaît que l'intervalle entre la naissance du droit à la prestation (année de la naissance du droit) et le premier versement de la prestation (2009) peut être supérieur à dix ans. Après que ce phénomène a été observé chaque année depuis le début de l'autonomie (2004/2005) et que notamment l'assurance pour les risques des personnes au chômage repose sur un effectif marqué par de fortes fluctuations, le Conseil de fondation s'est vu contraint de constituer une provision pour les cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR).

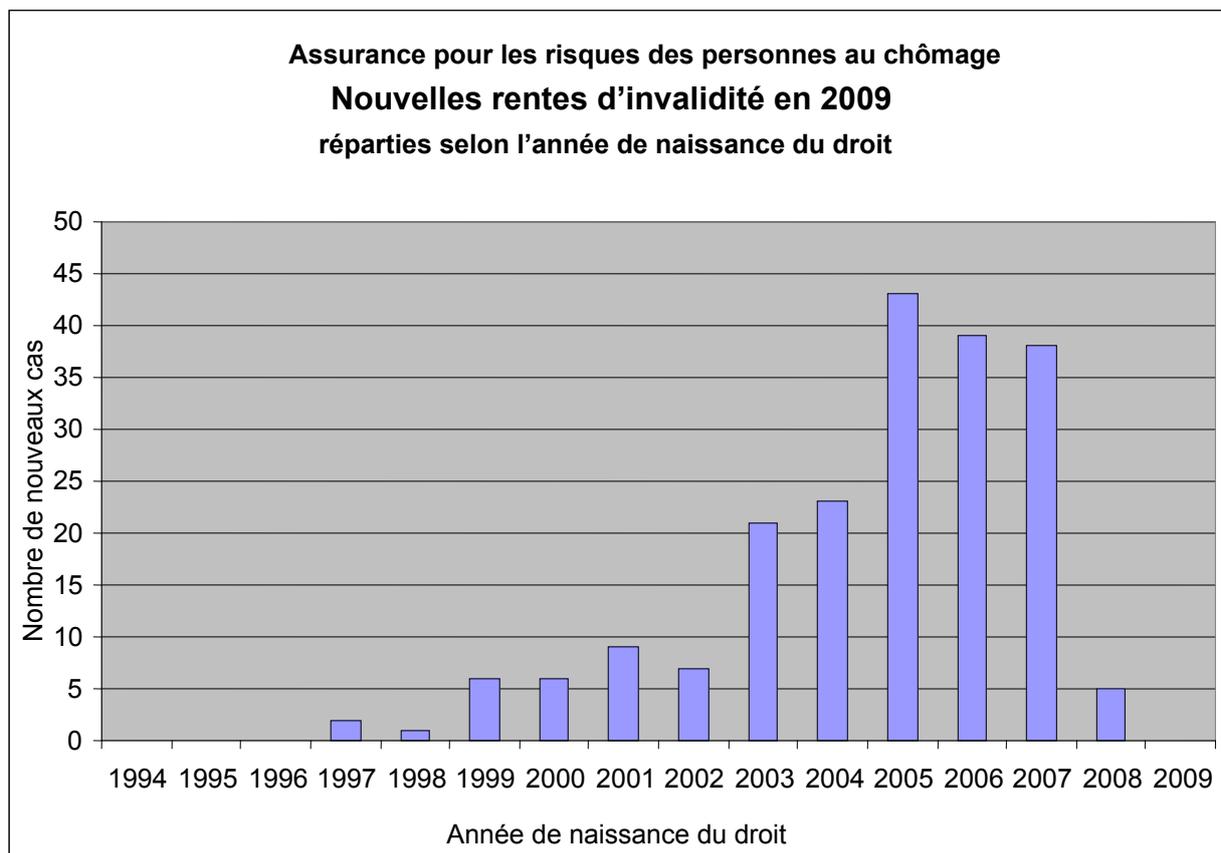
### 2.2.2 Prévoyance LPP

Les cas d'invalidité dans la branche prévoyance LPP présentent un caractère fortement rétroactif. Plus de 70 % des cas sont survenus en 2007 ou antérieurement. Le cas le plus ancien déclaré en 2009 dans lequel l'institution supplétive a dû verser des prestations remonte à l'année 1995.



### 2.2.3 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage, le nombre de nouveaux cas de prestations est naturellement plus élevé que dans la branche prévoyance LPP, car l'effectif d'assurés est supérieur d'un multiple. L'année de naissance du droit en rapport avec le plus ancien cas d'invalidité annoncé en 2009 remonte à 1997, soit à l'année de la première introduction de l'assurance pour les risques. À cause du délai d'attente d'une année, les cas d'invalidité survenus en 2009 ne se répercuteront sur les comptes dans toute leur étendue que dans les années à venir.



## 2.3 Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

### 2.3.1 Prévoyance LPP

Les rentes de survivants et d'invalidité ont été adaptées au renchérissement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 selon les prescriptions légales, c'est-à-dire sur la base des rentes minimales prescrites par la loi. Il n'y a pas eu de compensation avec d'éventuelles parts subobligatoires de la rente. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont donc adaptées comme suit:

Année du début de la rente	Dernière adaptation	Adaptation au 1.1.2010
1985 à 2005	01.01.2009	----
2006	----	2.70%
2007 à 2009	----	0.00%

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes:

- Le degré de couverture théorique n'est pas atteint.
- Les perspectives incertaines des marchés de capitaux exigent la plus grande réserve.
- Les rentes reposent sur une rémunération de 3.5 %, alors que les avoirs de vieillesse des actifs sont rémunérés en 2009 et en 2010 au taux d'intérêt minimal LPP de 2.0 %.

### **2.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les rentes de survivants et d'invalidité ont été adaptées au renchérissement conformément aux prescriptions légales, selon les mêmes critères que dans la branche prévoyance LPP.

Dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

## **3 Placements de capitaux**

### **3.1 Rétrospective du marché**

La crise financière et économique qui a débuté en été 2007 s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2009. En conséquence, l'insécurité est restée à un niveau élevé, ce qui s'est manifesté dans la volatilité record des prix et des cours de toutes les classes de placements. Fin mars, les programmes étatiques de soutien et de sauvetage ont commencé à déployer de l'efficacité. Une forte reprise s'est engagée dans pratiquement toutes les catégories de placements, laquelle a perduré jusqu'à la fin de l'année. Ce sont en particulier les titres qui, auparavant, avaient connu la dépréciation la plus forte. Notamment les actions et les emprunts d'entreprises de la branche financière, les Corporate Bonds (emprunts d'entreprises) et les actions immobilières (REITS, Real Estate Investment Trusts) qui ont connu un redressement vigoureux. En raison des intérêts poursuivant leur recul, les obligations en francs suisses ont cependant aussi réalisé un rendement réjouissant sur l'année.

### **3.2 Activités**

Devant l'arrière-plan de la persistance de la crise et du recul des degrés de couverture des branches, la mise sur pied de nouveaux placements alternatifs (Hedge Funds, matières premières) ainsi que le rétablissement de la part d'actions ont été temporairement reportés. En avril, les Hedge Funds résiliés du domaine Global Macro de Tremont ont été relayés par un investissement dans LGT Crown Centaur; en outre, un investissement a été effectué dans un Directional Equity Fund of Hedge Funds (ABS). En avril également, le premier investissement, longtemps reporté, dans des matières premières a été mis en œuvre au moyen d'un Swap sur UBS CMCI. Ultérieurement, ce moment s'est révélé favorable. Sur la base de la forte reprise des indicateurs économiques et des degrés de couverture, la part d'actions a été accrue par deux fois en juin, d'un point respectivement, sur une part totale d'environ 14 %. Compte tenu des études Asset-Liability en suspens (études ALM) ainsi que des stratégies plus conservatrices qui s'esquissaient à l'horizon, il a été renoncé à étendre la part d'actions. La garantie des devises a été successivement rapprochée de la part neutre en termes de stratégie.

L'activité principale au plan des placements de capitaux des organes de l'institution supplétive s'est cependant focalisée sur l'établissement et l'examen des études ALM et des nouvelles stratégies de placement qui en découlent, ainsi que de la réorganisation des placements de capitaux dans leur globalité. Ainsi, par exemple, un concept de Global Custody assorti d'une solution de fonds Private Label a été mis sur pied et adopté, tandis que des mandats d'obligations gérés avec des résultats insatisfaisants ont été réorganisés et soumis à un appel d'offres.

### **3.3 Organisation des placements / stratégie de placement**

L'institution supplétive a sollicité auprès de l'entreprise PPCmetrics SA des études ALM pour les trois branches CLP, LPP et AC. La crise sur les marchés de capitaux et le recul prononcé

des degrés de couverture ont soulevé à nouveau, auprès de l'institution supplétive également, la question de la tolérance aux risques et de la capacité d'assainissement. Notamment dans la branche CLP, dans laquelle une garantie du capital est accordée aux destinataires, la capacité d'assainissement est limitée à une rémunération minimale des capitaux épargne. Considérant la structure actuelle des intérêts très bas, les possibilités d'assainissement sont dès lors extrêmement restreintes; une stratégie de placement excluant un découvert avec une très grande probabilité est donc indiquée. Il s'y ajoute que l'intérêt versé sur les avoirs de libre passage peut être adapté tous les trois mois. Ces circonstances ont incité le Conseil de fondation à décider, pour les comptes de libre passage, une stratégie de placement dynamique. Elle a été implémentée au 1<sup>er</sup> octobre 2009 et dépend du degré de couverture. Plus le degré de couverture baisse, plus la réduction des catégories de placements comportant des risques élevés, telles que les actions et les matières premières, sera conséquente afin de prévenir un découvert majeur. Si le degré de couverture augmente, ces catégories sont étendues jusqu'à un certain niveau. L'objectif de cette stratégie consiste à pouvoir accorder aux destinataires, à moyen et à long terme, une rémunération attrayante de leurs capitaux épargne avec, en même temps, une protection si possible élevée du capital.

Les stratégies de placement pour les branches LPP et AC ont été adoptées par le Conseil de fondation vers la fin du quatrième trimestre 2009 et implémentées au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Par analogie à la branche CLP, une stratégie dynamique a été choisie pour la branche AC. Dans ce domaine, la capacité d'assainissement est limitée parce que la fixation du taux de cotisation ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais de celle de la Confédération, et que par conséquent les cotisations ne peuvent pas être adaptées sans autres aux nouvelles conditions. Là aussi, la stratégie doit si possible éviter un découvert et néanmoins pouvoir réaliser un rendement attrayant à moyen et à long terme. Des stratégies de placement dynamiques offrent sans doute une certaine protection contre des pertes élevées sur les marchés de capitaux, mais à la charge des rendements à long terme, car les adaptations à l'évolution du marché sont typiquement à la traîne.

Pour la branche LPP, le choix s'est porté sur une stratégie statique classique comme elle usuelle auprès des caisses de pensions suisses. Cela est possible parce que la capacité d'assainissement y est donnée dans une mesure plus étendue que dans les deux autres branches. En cas de découvert, l'institution supplétive peut décider et implémenter des opportunités d'assainissement dans le cadre habituel.

Le tableau ci-après montre les stratégies de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour les branches LPP et AC, la stratégie de placement était en vigueur pour toute l'année 2009, mais non pour la branche CLP.

<b>Stratégie de placement 2008/2009</b>	<b>Total</b>	<b>LPP</b>	<b>CLP*</b>	<b>AC</b>
Liquidités	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Obligations francs suisses	29.2%	30.0%	30.0%	21.0%
Obligations devises	17.2%	18.0%	18.0%	10.0%
Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Actions suisses	8.2%	8.0%	8.0%	10.0%
Actions étrangères	21.4%	20.0%	20.0%	35.0%
Matières premières	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%
Hedge Funds	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%
Valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	12.0%	12.0%	12.0%

\* Cette stratégie de placement était en vigueur jusqu'au 30.9.2009; la stratégie de placement 2010 était applicable dès le 1.10.2009 (voir tableau suivant)

La stratégie ci-dessus était applicable à la branche CLP jusqu'à fin septembre 2009. La stratégie de placement dynamique a été mise en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Vu que le degré de couverture estimé fin septembre était tout juste inférieur à 100 % et a ensuite dépassé cette marque au cours du mois d'octobre, une stratégie plus conservatrice que pour les mois de novembre et de décembre a été appliquée pour le mois d'octobre, si bien que les stratégies suivantes étaient en vigueur au cours de l'année:

<b>Stratégie de placement CLP 2009</b>	<b>1.1. – 30.9.2009</b>	<b>1.10. – 31.10.2009</b>	<b>1.11. – 31.12.2009</b>
Liquidités*	2.0%	25.0%	25.0%
Obligations francs suisses	30.0%	32.0%	29.0%
Obligations devises	18.0%	17.0%	16.5%
Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%
Actions suisses	8.0%	3.0%	4.0%
Actions étrangères (y compris marchés émergents)	20.0%	10.0%	11.5%
Matières premières	5.0%	1.0%	2.0%
Hedge Funds	5.0%	3.0%	3.0%
Valeurs immobilières/hypothèques (Suisse et non-	12.0%	9.0%	9.0%

\* y compris placements sur le marché monétaire

Au 1.1.2010, le Conseil de fondation a décidé les stratégies de placement selon le tableau ci-après; il y a lieu d'observer, à cet égard, que la stratégie pour les branches CLP et AC sont dynamiques, donc tributaires du degré de couverture.

<b>Stratégie de placement 2010</b>	<b>Total</b>	<b>LPP</b>	<b>CLP*</b>	<b>AC*</b>
Liquidités**	21.3%	1.0%	25.0%	23.0%
Obligations suisses	31.3%	45.0%	29.0%	28.5%
Obligations monde (hedged)	17.2%	21.5%	16.5%	16.0%
Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Actions suisses	4.2%	5.0%	4.0%	5.0%
Actions monde	10.9%	12.5%	10.5%	12.5%
Actions marchés émergents	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Matières premières	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Hedge Funds	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Valeurs immobilières suisses	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde (hedged)	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%

\* stratégie de placement dynamique

\*\* y compris placements sur le marché monétaire

La catégorie de placement «liquidités» consiste, pour l'essentiel, en placements sur le marché monétaire et en obligations avec une durée à courir résiduelle inférieure à une année. La part élevée de ces placements à court terme reproduit de façon optimale les engagements contractés et doit être appréciée en combinaison avec les obligations (gestion de la durée).

Font partie de toute stratégie de placement des fourchettes tactiques pour les diverses catégories afin de prévenir un écart trop important de la stratégie. Comme il ressort du tableau d'ensemble ci-après au niveau de la totalité de la fortune, les valeurs se situent, en fin d'année, dans les limites des fourchettes définies.

<b>Allocation de placement au 31.12.2009</b> (ensemble de la Fondation)	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande en CHF	Quote- effective
		min.	max.		
Pool liquidités**	19.9%	16.4%	29.2%	1'582'900'275.81	27.0%
Pool obligations francs suisses	28.5%	24.2%	32.9%	1'910'861'709.96	32.6%
Pool obligations devises	16.2%	13.6%	18.9%	851'054'402.96	14.5%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	1.5%	0.00	0.0%
Pool actions suisses	5.0%	2.9%	6.7%	250'619'053.94	4.3%
Pool actions étrangères	14.5%	9.0%	18.3%	607'544'392.80	10.4%
Pool matières premières	2.7%	0.8%	3.9%	61'341'664.00	1.0%
Pool Hedge Funds	3.4%	1.6%	4.7%	134'379'924.00	2.3%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	9.7%	6.7%	11.1%	460'651'113.02	7.9%
<b>Placements totaux selon ch. 64</b>				<b>5'859'352'536.49</b>	<b>100.0%</b>

\* approximatives

\*\* y compris placements sur le marché monétaire

### 3.4 Afflux de capitaux

Les afflux de capitaux nets enregistrés en 2009 se sont élevés à quelque 421 millions de francs (année précédente: 313 millions de francs). Au cours de l'année, quelque 32 millions de francs s'y sont ajoutés dans la prévoyance LPP (année précédente: 86 millions de francs), alors qu'un reflux de 391 millions de francs a été enregistré dans les comptes de libre passage (année précédente: 237 millions de francs) et un reflux de 3 millions de francs (année précédente: 10 millions de francs) dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage.

Afflux net de capitaux*	2009 en CHF	2008 en CHF	Ecart
LPP net	32'910'208.66	85'954'374.79	-61.7%
CLP net	391'013'502.37	237'242'129.62	64.8%
AC net	-3'004'167.65	-9'963'495.80	-69.8%
<b>Total net</b>	<b>420'919'543.38</b>	<b>313'233'008.61</b>	<b>34.4%</b>

\* cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales, ni régularisations, sans contrôle de réaffiliation)

### 3.5 Performance

La performance 2009 pour l'ensemble de la fortune s'est élevée à 7.3 % (année précédente: -12.2 %). Tandis lors qu'en 2008 le positionnement tactique conservateur avait encore entraîné, en raison de la crise, un rendement additionnel de 5.6 % par rapport au benchmark, il a mené en 2009, alors que les marchés affichaient une forte reprise, à une sous-performance de 6.2 %.

Catégorie de placements	mio. CHF	Part		Performance 2009	
		Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Liquidités*	1'652.60	27.9%	19.9%	0.8%	0.5%
Obligations francs suisses	1'910.90	32.2%	28.6%	7.8%	6.0%
Obligations devises	851.10	14.4%	16.2%	5.0%	4.5%
Emprunts convertibles	0.00	0.0%	0.0%	0.1%	-3.7%
Actions suisses	250.60	4.2%	5.0%	23.1%	23.2%
Actions étrangères	607.50	10.2%	14.5%	26.6%	26.0%
Matières premières	61.30	1.0%	2.7%	24.0%	16.7%
Hedge Funds	134.40	2.3%	3.4%	5.7%	12.7%
Valeurs immobilières/hypothèques	460.70	7.8%	9.7%	3.4%	20.9%
<b>Total global**</b>	<b>5'929.10</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>7.3%</b>	<b>13.5%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

\*\* placements de capitaux selon bilan et ch. 64 (CHF 5'859.4 millions), plus liquidités (CHF 69.7 millions)

D'un point de vue absolu, la performance de 7.3 % représente un résultat extrêmement satisfaisant. Comparé au benchmark (13.5 %), mais aussi à d'autres institutions de prévoyance (l'indice Pictet LPP 93 avec une part d'actions de 25 % indiquait une performance de 9.6 % en 2009), le résultat est moins réjouissant. La raison en a été l'écart prononcé, approuvé en 2008 par le Conseil de fondation, du positionnement tactique afin d'éviter une baisse encore plus forte des degrés de couverture. Lorsque l'établissement des études ALM a débuté à la fin du premier trimestre, une stratégie de placement nettement plus conservatrice s'est bientôt profilée à l'horizon pour toutes les trois branches. Le Conseil de fondation a dès lors décidé, sur proposition du Comité de placement, de ne pas procéder à une nouvelle extension des risques jusqu'à la présentation des nouvelles stratégies, en dépit de la forte reprise des marchés financiers.

### 3.6 Rendement

Par rapport au capital investi en moyenne de 5.38 milliards de francs, l'année 2009 a enregistré un rendement total de 7.3 % (avant déduction de tous les frais de gestion de fortune).

Évolution du rendement brut de l'ensemble de la Fondation par branche	2009 en pour cent	2008 en pour cent	Ecart
Prévoyance LPP	7.2%	-12.7%	-----
Comptes de libre passage	7.2%	-12.0%	-----
Assurance pour les risques des personnes au chômage	8.1%	-22.0%	-----
<b>Total</b>	<b>7.3%</b>	<b>-13.0%</b>	-----

Alors qu'en 2008 le rendement relatif des placements à revenu fixe de l'institution supplétive était encore fortement négatif en raison de l'importante surpondération des emprunts d'entreprises par les gestionnaires de portefeuilles, notamment du secteur financier, un résultat très satisfaisant a pu être réalisé dans ce segment partiel en 2009 grâce à la reprise des marchés. La performance des actions était très proche de celle des benchmarks, comme cela peut être escompté sur la base du style de placement passif. Dans le domaine des valeurs immobilières, la performance est en revanche restée nettement à la traîne par rapport au benchmark. Celui-ci comprenait une part substantielle de REIT's (Real Estate Investment Trusts), qui ont cependant été vendus dans leur intégralité dans le portefeuille de l'institution supplétive au cours de la crise. Avec une perte de -10.5 %, le CS Real Estate Fund International a également réalisé un résultat extrêmement insatisfaisant. Durant le premier semestre 2010, l'institution supplétive établit, conjointement avec Ecofin Investment Consulting, un nouveau concept immobilier qui doit être implémenté à partir du deuxième semestre 2010. Le rendement des Hedge Funds n'a été satisfaisant que d'un point de vue absolu, car le rendement se trouvait en net recul par rapport au benchmark. La principale raison en est que la stratégie de Directional Fixed Income, contenue dans le benchmark, n'a pas encore été mise en œuvre. Le domaine des matières premières a affiché, d'un point de vue absolu et relatif un résultat extrêmement réjouissant, qui doit être attribué au moment optimal de l'investissement.

Rendement brut de l'ensemble de la Fondation en 2009 par catégorie de placement	Revenu des placements de capitaux en CHF	Capital investi en moyenne en CHF	Rendement en %
Pool liquidités*	11'983'747.77	1'361'731'331.85	0.9%
Pool obligations francs suisses	136'232'056.54	1'798'491'605.35	7.6%
Pool obligations devises	40'971'370.53	877'802'027.84	4.7%
Pool emprunts convertibles	93'848.31	1'963'486.07	4.8%
Pool actions suisses	46'650'231.65	206'744'153.21	22.6%
Pool actions étrangères	121'708'942.74	489'506'170.47	24.9%
Pool matières premières	9'970'372.82	52'815'210.17	18.9%
Pool Hedge Funds	7'754'593.98	136'259'185.25	5.7%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	15'385'055.63	458'552'252.18	3.4%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>390'750'219.97</b>	<b>5'383'865'422.38</b>	<b>7.3%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

### 3.7 Management des risques sur intérêts

Dans le cadre de l'étude ALM, il a été constaté que les CLP, avec leur possibilité d'adaptation trimestrielle de la rémunération des capitaux d'épargne, et l'AC au plan des engagements ont une très brève durée. Dans le passé, il n'a été tenu compte que dans une étendue limitée de cette circonstance, par le biais d'une pondération d'un tiers respectivement des segments de durée 1-3, 3-5 et 5-7 ans. Dans les nouvelles stratégies de placement, une quote-part élevée de placements sur les marchés monétaires ainsi qu'une part plus modeste dans le domaine SBI (Swiss Bond Index) ont dès lors été décidées.

En raison des résultats des gérants d'obligations dont la médiocrité ne date pas de la crise financière seulement l'institution supplétive a décidé une réorganisation de l'ensemble du secteur à intérêt fixe. Un gérant pour les placements sur les marchés monétaires sera désormais institué. Les obligations en francs suisses seront négociées par UBS et CS conformément à des règles, près du benchmark. En ce qui concerne les obligations en monnaies étrangères, les emprunts d'Etat «sûrs» sont séparés des emprunts d'entreprises. Les premiers doivent également être gérés près du benchmark par CS, alors que pour les derniers des gérants actifs sont recherchés au cours du deuxième trimestre 2010. L'institution supplétive aura ainsi la possibilité, à l'avenir, de gérer non seulement les risques sur intérêts, mais aussi les risques liés aux débiteurs en meilleure harmonie avec les besoins et la situation de risque des branches.

### **3.8 Management des risques de change**

Au cours de l'année 2009, l'institution supplétive a réduit continuellement l'écart tactique dans l'allocation de devises. Dès la deuxième moitié de l'année, les garanties de devises ont été réalisées près de la quote-part stratégique. Une exception en a constitué la garantie de l'euro, à laquelle il a été intégralement renoncé dans le quatrième trimestre en raison de la politique de stabilité de la BNS, à l'exception du EUR Floating Rate Notes Portfolio, lequel est géré parmi les obligations en francs suisses.

Dans le cadre des nouvelles stratégies de placement, la garantie de devises a également été soumise à un nouveau régime. A l'avenir, les obligations en monnaies étrangères, les Hedge Funds et les matières premières seront presque entièrement garantis contre les risques de change, tandis qu'il y est renoncé en ce qui concerne les actions. Cette nouvelle politique n'a cependant été appliquée et mise en œuvre que pour début 2010.

### **3.9 Asset Liability Management**

Par Asset Liability Management ALM, la Fondation entend la prise en compte intégrale des Assets (actifs) et des Liabilities (passifs): il est veillé à ce que les mesures prises du côté des actifs (politique de placements, Asset Allocation stratégique) et celles prises du côté des passifs (taux d'intérêt technique, promesses de prestations, rémunération des avoirs de vieillesse, capacité d'assainissement) concordent.

Comme cela a été mentionné à maintes reprises dans le présent rapport, des études ALM détaillées ont été établies au cours de l'année 2009, pour les trois branches CLP, LPP et AC, ce en collaboration avec PPCmetrics SA. Leur élaboration ainsi que les débats afférents au sein des divers organes de l'institution supplétive ont sollicité, à cause de leur complexité, la quasi-totalité de l'année 2009, raison pour laquelle les nouvelles stratégies n'ont pu être implémentées qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2009 (CLP) respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (LPP et AC).

### **3.10 Perspectives**

La solution Global Custody et Private Label Fund a été mise en pratique avec UBS dans les premières semaines de l'année 2010. Cinq fonds à investisseur unique ont été créés pour les segments du marché monétaire en francs suisses, des obligations en francs suisses, des obligations globales, des actions suisses et des actions globales, et les placements afférents y ont été transférés. Cette solution est plus avantageuse au plan des coûts (et ce également avant la prise en compte des économies qui en résultent en termes d'impôts), plus efficace et plus transparente que le concept, applicable jusqu'alors, avec un grand nombre d'offices de dépôt.

La nouvelle structure de mandat dans le domaine des obligations en francs suisses avec UBS et CS en tant que gérants a également pu être réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La recherche d'un gérant de marché monétaire a eu lieu et sera mise en œuvre encore durant la première moitié de l'année 2010. La réorganisation des obligations globales a été commencée avec l'aide de PPCmetrics SA, avec pour objectif une mise en application au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Pour les biens

immobiliers, Ecofin Investment Consulting a été chargée de l'établissement d'un concept. Les premiers nouveaux investissements devraient intervenir dès le troisième trimestre 2010. Encore pendant la première moitié de l'année 2010, des investissements additionnels sont prévus dans les domaines des Hedge Funds (Directional Fixed Income), avec le conseil de Harcourt, et des matières premières, avec le conseil de DL Investment Partners.

L'institution supplétive s'est soumise à un contrôle rigoureux des coûts dans le domaine des placements de capitaux. En font partie non seulement les frais de gestion de fortune directs visibles dans les comptes, mais aussi les coûts «occultes», en particulier pour les transactions de titres et de devises. Des économies annuelles se chiffrant en millions ont déjà pu être convenues par contrat. Dans ce domaine, l'institution supplétive collabore avec d'autres institutions de prévoyance de taille majeure. Cette coopération devrait encore être nettement étendue et institutionnalisée à l'avenir.

### 3.11 Gouvernance

La Fondation s'est soumise au «Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle» et figure, depuis le 8 mars 2006, au registre des institutions de prévoyance et des entreprises proches de la prévoyance assujetties à ce code. Elle exprime ainsi qu'elle se sent engagée par l'esprit dudit code et met tout en œuvre pour le réaliser jour après jour.

Dans l'année sous revue, la Fondation a fait exercer son droit de vote dans les assemblées générales d'entreprises suisses, sans exception, par le mandataire indépendant respectif. Elle a renoncé à exercer son droit de vote pour les entreprises sises à l'étranger.

La Fondation a réalisé la parité tant au Conseil de fondation que dans les différents comités.

Les membres du Conseil de fondation sont indemnisés depuis 2004 comme suit:

<b>Pour les réunions du Conseil de fondation et les groupes de travail/comités officiels</b>	
- Frais de voyage du lieu de domicile/travail au lieu de réunion	billet de 1 <sup>re</sup> classe CHF 400.00
- prix du transport public	
- exceptionnellement: véhicule privé	
- Forfait par réunion*	
<b>Forfaits annuels pour</b>	
- présidence	CHF 5'000.00
- vice-présidence	CHF 3'000.00
- collaboration à un groupe de travail/comité officiel	CHF 1'000.00

\* Si plusieurs séances le même jour pour la même personne: pour la première séance CHF 400.--, pour chacune des suivantes CHF 200.--.

En 2009, la plus haute indemnité brute versée (frais de voyage inclus) s'est élevée à 20'536 francs (année précédente: 50'912.30 francs).

## 4 Branche prévoyance LPP

### 4.1 Vue d'ensemble

De par la correction du portefeuille dans le cadre de la migration des assurés, le nombre de ces derniers a baissé de 7.8 % pour atteindre 28'443 personnes, alors que le nombre des affiliations / entreprises (y compris affiliations sans assurés) a augmenté de 18.5 % à 22'454.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 9.4 % pour atteindre 1'080.11 millions de francs.

Dans l'année sous revue, le résultat du risque s'est fortement détérioré par rapport à l'année précédente, ce en raison du passage à la nouvelle politique en matière de provisions. La perte devrait toutefois représenter un effet unique.

Les frais administratifs par assuré s'élèvent à quelque 403 francs.

Les placements de capitaux ont obtenu un rendement de 7.22 % (année précédente: -12.72 %). Dans l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 2.0 % (année précédente: 3.00 %).

Les comptes affichent un bénéfice de 22.7 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves pour fluctuation des cours.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter au minimum prescrit par la loi la compensation du renchérissement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur les rentes en cours. Les rentes de vieillesse n'ont pas été adaptées à l'évolution des prix. La rémunération des avoirs de vieillesse des actifs est poursuivie au niveau actuel (taux d'intérêt minimal LPP de 2.0 %).

Prévoyance LPP (LPP)	2009	2008	Ecart
Nombre d'assurés actifs	28'443	30'851	-7.8%
Nombre de rentes versées	2'376	2'354	0.9%
Nombre d'employeurs affiliés	22'454	18'942	18.5%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'080'108'886.30	986'857'151.26	9.4%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'033'983'826.80	963'431'918.70	7.3%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	22'699'826.94	-98'010'343.77	-123.2%
Frais administratifs	12'418'877.65	24'884'156.98	-50.1%
Frais administratifs par assuré en CHF	402.96	749.41	-46.2%
Rendement sur le capital moyen investi	7.22%	-12.72%	-156.7%
Degré de couverture: effectif	104.46%	102.43%	2.0%
Degré de couverture: théorique	115.50%	115.50%	0.0%

## 4.2 Effectifs et mouvement

Pendant l'année sous revue, l'effectif a manifesté des tendances disparates. Alors que le nombre de nouvelles affiliations s'est accru, celui des assurés accuse un recul. Cette baisse doit toutefois être attribuée à une réduction d'effectif de plus de 3'000 assurés avec un salaire zéro (mise à jour des effectifs). Le nombre d'assurés cotisants a augmenté, dans l'année sous revue, de 636 personnes.

Le nombre des mutations est resté à un niveau très élevé, notamment pour les assurés. Il a fallu enregistrer 18'280 départs (année précédente: 24'269), ce qui représente environ 60 % de l'effectif en début d'année (30'851). Si l'on tient compte des entrées et des départs dont la durée est inférieure à une année, l'institution supplétive a assuré, pendant l'année 2009, au total 46'723 personnes.

Mouvements	2009 Nombre	2008 Nombre	Ecart
<b>Entreprises/affiliations</b>			
Effectifs 31.12. année précédente	18'942	17'595	7.7%
+ nouvelles affiliations	7'358	5'274	39.5%
- annulations/départs	-3'846	-3'927	-2.1%
Effectifs 31.12. exercice	22'454	18'942	18.5%
<b>Personnes assurées (actives)</b>			
Effectifs 31.12. année précédente	30'851	32'938	-6.3%
+ nouvelles affiliations/entrées	15'872	22'182	-28.4%
- annulations/départs	-18'280	-24'269	-24.7%
Effectifs 31.12. exercice	28'443	30'851	-7.8%

Le nombre des assurés par affiliation s'élève, à la fin de l'année, à 1.27 (année précédente: 1.63). Ce recul marqué est en premier lieu la conséquence de la réduction de l'effectif des assurés avec un salaire zéro. La part des coûts fixes par contrat par rapport aux frais totaux a ainsi poursuivi sa hausse.

L'évolution des différents cas traités, spécifiques pour l'institution supplétive, est variable. Dans l'ensemble, le volume des affaires a diminué, ce qui est à attribuer à la réorganisation et à la

mise à jour des effectifs qui y est liée et qui a sollicité un travail intense. Il devrait s'agir là d'un effet spécifique unique.

<b>Cas traités LPP</b>	<b>2009</b> Nombre	<b>2008</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Décisions	844	2'330	-63.8%
Affiliations d'office art. 11 / art. 12 sans cas de prestations	865	2'424	-64.3%
Affiliations d'office art. 12 avec cas de prestations	20	12	66.7%
Lettres recommandées de rappel	11'738	8'834	32.9%
Poursuites	1'324	3'296	-59.8%
Conversions	0	49	-100.0%
Productions de créances	204	224	-8.9%
Réquisitions de continuer la poursuite	474	1'931	-75.5%
Mainlevées	141	390	-63.8%
Réquisitions de faillite	239	815	-70.7%
Demandes liées à l'insolvabilité auprès du Fonds de garantie	477	825	-42.2%
Réquisitions de réalisation	4	20	-80.0%

## 5 Branche comptes de libre passage

### 5.1 Vue d'ensemble

Le nombre de comptes a augmenté de 10.6 %.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 17.9 % pour atteindre 4.5 milliards de francs.

Les frais administratifs par compte s'élèvent à 9.60 francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 7.18 % (année précédente: -12.01 %).

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération des comptes de libre passage s'aligne sur les taux d'intérêt crédités par des banques suisses représentatives et sur les possibilités financières de la Fondation. En 2009, les intérêts suivants ont été crédités:

- 1.1.-31.03.2009 1.50 %
- 1.4.-30.06.2009 1.25 %
- 1.7.-31.12.2009 1.00 %

Cela correspond à une rémunération moyenne de 1.1875 % (année précédente: 1.8125 %).

Les comptes clôturent sur un bénéfice de 220.86 millions de francs, lequel est utilisé, d'une part, pour résorber le découvert résultant de l'année précédente (176.1 millions de francs) et, d'autre part, pour constituer la réserve pour fluctuations des cours (44.7 millions de francs). Le degré de couverture s'est accru de 95.59 % à 101.0 %.

<b>Comptes de libre passage (CLP)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de comptes	694'934	628'549	10.6%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	4'501'217'268.05	3'817'466'654.91	17.9%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	4'456'502'248.64	3'993'612'033.91	11.6%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	220'860'399.04	-537'812'911.45	-141.1%
Frais administratifs	6'672'882.20	10'303'537.85	-35.2%
Frais administratifs par compte en CHF	9.60	16.39	-41.4%
Rendement sur le capital moyen investi	7.18%	-12.01%	-159.8%
Degré de couverture: effectif	101.00%	95.59%	5.7%
Degré de couverture: théorique	113.40%	114.70%	-1.1%

## 5.2 Effectifs et mouvement

Le volume des affaires a de nouveau augmenté dans l'année sous revue et le nombre de comptes s'est de nouveau nettement accru. Les ouvertures de comptes ont marqué une forte hausse.

Environ 230'000 extraits de comptes ont été envoyés dans l'année sous revue. Cela a incité de nombreux destinataires à faire transférer leur avoir de libre passage à l'actuelle institution de prévoyance ou à le réunir à d'autres avoirs auprès d'autres institutions de libre passage. Néanmoins, le nombre des fermetures de comptes a légèrement reculé.

Fluctuation de l'effectif	2009 Nombre	2008 Nombre	Ecart
<b>Nombre de comptes au 31.12.</b>	<b>694'934</b>	<b>628'549</b>	11%
<b>Nouvelles ouvertures de comptes</b>	<b>105'884</b>	<b>84'950</b>	25%
Virements rétroactifs sur comptes	21'017	23'564	-11%
<b>Fermetures complètes de comptes</b>	<b>33'223</b>	<b>33'461</b>	-1%
Fermetures partielles de comptes	3'167	2'696	-55%

## 5.3 Prestations de prévoyance / versements

Plus de 62.1 % (année précédente: 62.3 %) des montants versés sont transférés à une nouvelle institution de prévoyance, et 13.6 % (année précédente: 14.4 %) à une autre institution de libre passage. Plus de 5.5 % (année précédente: 5.7 %) sont des versements en espèces à des personnes de condition indépendante; en sus, 3.3 % (année précédente: 3.6 %) concernent des versements en espèces pour départ à l'étranger et 12.9 % (année précédente: 12.3 %) sont des versements pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité. Le reste, soit 2.6 % (année précédente: 1.7 %) se répartit en différents postes.

Versements	2009		2008	
	en CHF	Nombre	en CHF	Nombre
<b>Total (versements partiels compris)</b>	<b>611'324'603.69</b>	<b>36'390</b>	<b>626'443'959.06</b>	<b>36'157</b>
Activité indépendante	33'653'435.83	1'381	35'460'697.56	1'515
Départ à l'étranger	20'063'423.34	1'321	22'345'912.48	1'940
Retraite	60'189'070.40	2'174	59'630'019.76	2'234
Invalidité	8'254'702.81	571	7'373'323.80	659
Décès	10'233'665.79	907	10'170'677.55	619
Compte de libre passage	82'942'424.43	3'918	90'120'337.10	4'768
Transfert à une institution de prévoyance	379'871'876.01	21'688	390'579'658.59	21'242
Divorce	7'096'536.69	312	7'442'747.60	290
Encouragement à la propriété du logement	3'484'427.09	87	2'844'092.30	100
Impôt à la source	2'416'280.65	1'942	2'342'831.45	1'803
Remboursements de comptes	597'600.99	74	-2'784'406.68	-235
Autres	2'521'159.66	2'015	918'067.55	1'222

## 6 Branche assurance pour les risques des personnes au chômage

### 6.1 Vue d'ensemble

En raison de l'accroissement du chômage par rapport à l'année précédente, le nombre des assurés a augmenté de 45.5 % à 172'740 personnes.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 7.9 % pour atteindre 413.98 millions de francs.

Le résultat du risque s'est fortement détérioré par rapport à l'année précédente. La raison principale en est la charge unique due au passage à une nouvelle politique en matière de provisions. De plus, le résultat du risque de l'exercice en cours est aussi négatif. Une augmentation des cotisations requiert cependant une décision du Conseil fédéral.

Les frais administratifs par rente versée s'élèvent à environ 347 francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 8.12 % (année précédente: -21.98 %).

Les comptes clôturent sur une perte de 93.04 millions de francs, laquelle est couverte par la dissolution des fonds disponibles et la diminution des réserves pour fluctuation des cours.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter la compensation du renchérissement sur les rentes en cours au minimum prescrit par la loi.

<b>Assurance pour les risques des personnes au chômage (AC)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
Nombre d'assurés actifs*	172'740	118'762	45.5%
Nombre de rentes versées	4'156	4'290	-3.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	413'976'625.36	383'830'179.84	7.9%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	363'104'000.00	239'918'000.00	51.3%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-93'039'554.48	-147'379'574.00	-36.9%
Frais administratifs	1'441'816.90	1'438'886.75	0.2%
Frais administratifs par rente versée en CHF	346.92	335.40	3.4%
Rendement sur le capital moyen investi	8.12%	-21.98%	-137.0%
Degré de couverture: effectif	114.01%	159.98%	-28.7%
Degré de couverture: théorique	123.80%	123.80%	0.0%

\* Dans la branche AC, l'assurance des actifs fonctionne sans notification des mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

## 6.2 Effectifs et mouvement

Dans l'année sous revue, le nombre de personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés, a augmenté de 45.5 %, pour atteindre 172'740 unités.

Le nombre de cas liquidés a nettement régressé, ce qui doit être attribué en premier lieu à des retards dans le travail et représenter un événement unique.

<b>Nombre des assurés et des cas traités</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
	Nombre	Nombre	
Nombre de personnes au chômage au 31.12.	172'740	118'762	45.5%
Demandes d'exonération	33	35	-5.7%
Cas d'invalidité liquidés avec droit aux prestations	205	486	-57.8%
Cas de décès liquidés avec droit aux prestations	48	103	-53.4%

## 7 Branche contrôle de réaffiliation

Toutes les institutions de prévoyance ont l'obligation de déclarer à la Fondation institution supplétive les contrats d'affiliation dissouts.

Le nombre de déclarations reçues a baissé quelque peu en 2009, alors que le nombre des mises en demeure a augmenté et celui des déclarations pour affiliation forcée a stagné.

Les frais administratifs par déclaration reçue s'élèvent à environ 11.50 francs.

<b>Evénements</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
	Nombre	Nombre	
Déclarations reçues	15'630	16'903	-7.5%
Mises en demeure	1'445	1'260	14.7%
Déclarations pour affiliation forcée	721	729	-1.1%
Frais administratifs	178'794.00	274'366.55	-34.8%
Frais administratifs par déclaration reçue en CHF	11.44	16.23	-29.5%

## Comptes annuels

### A Bilans et comptes d'exploitation

#### 1 Bilan ensemble de la Fondation

	Indice Annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>6'112'673'611.10</b>	<b>5'221'548'382.96</b>
<b>Liquidités</b>	68	91'940'992.83	77'617'513.06
Liquidités (1)		69'701'002.44	77'617'513.06
Liquidités (2)		22'239'990.39	0.00
Créances sur les cotisants	69	128'978'078.45	115'338'021.14
Autres créances	71	25'562'385.21	19'421'201.14
Avoir dans d'autres branches			
Avoirs auprès de tiers		296'773.13	314'169.99
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		8'767'532.84	11'607'624.85
Avoirs auprès du Fonds de garantie		16'230'238.04	7'236'607.15
Avoirs auprès de destinataires		267'841.20	262'799.15
Placements de capitaux	64	5'859'352'536.49	5'000'622'124.97
Pool liquidités		1'582'900'275.81	1'167'826'056.46
Pool obligations en francs suisses		1'910'861'709.96	1'335'391'890.95
Pool obligations en devises		851'054'402.96	1'251'439'438.96
Pool emprunts convertibles		0.00	26'947'202.98
Pool actions suisses		250'619'053.94	189'120'589.93
Pool actions étrangères		607'544'392.80	407'734'021.66
Pool matières premières		61'341'664.00	70'028'994.00
Pool Hedge Funds		134'379'924.00	88'426'261.01
Pool valeurs immobilières/hypothèques		460'651'113.02	463'707'669.02
Matériel d'exploitation		6'839'618.12	8'549'522.65
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>2'120'779.15</b>	<b>3'937'852.40</b>
<b>Total actifs</b>		<b>6'114'794'390.25</b>	<b>5'225'486'235.36</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>117'413'210.49</b>	<b>30'468'109.55</b>
Prestations de libre passage et rentes		39'407'789.35	2'370'008.85
Autres engagements	72	78'005'421.14	28'098'100.70
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>747'054.65</b>	<b>3'424'965.20</b>
<b>Réserves de contributions patronales</b>	69	<b>205'982.15</b>	<b>196'588.80</b>
<b>Provisions non techniques</b>	73	<b>1'125'363.25</b>	<b>3'242'586.43</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>5'853'590'075.44</b>	<b>5'196'961'952.61</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	52	5'144'335'075.44	4'717'510'952.61
Capital de prévoyance rentiers	54	444'044'000.00	408'620'000.00
Provisions techniques	56	265'211'000.00	70'831'000.00
<b>Réserves pour fluctuation des cours</b>	63	<b>141'707'704.27</b>	<b>80'520'716.56</b>
<b>Fonds disponibles/découvert (dont CHF 5'000.00 capital de fondation)</b>		<b>5'000.00</b>	<b>-89'328'683.79</b>
Etat au début de la période		-89'333'683.79	250'189'153.84
Capital de la Fondation		5'000.00	5'000.00
Résultat annuel		89'333'683.79	-339'522'837.63
<b>Total des passifs</b>		<b>6'114'794'390.25</b>	<b>5'225'486'235.36</b>

## 2 Compte d'exploitation ensemble de la Fondation

	Indice annexe	2009 CHF	2008 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>		<b>154'270'899.05</b>	<b>175'279'463.15</b>
Cotisations salariés		71'172'751.80	80'729'187.30
Cotisations employeurs		73'560'506.55	82'729'196.60
Dépôts uniques et sommes de rachat		2'126'430.65	2'114'867.00
Dédommagement employeurs pour cas de l'art. 12		0.00	97'619.40
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		0.00	4'031'373.45
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge		7'294'003.10	5'528'189.55
Versements aux réserves de contributions patronales		117'206.95	49'029.85
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>1'126'791'572.05</b>	<b>1'078'517'143.25</b>
Dépôts de libre passage		1'125'252'121.65	1'077'460'711.80
Paiements versements anticipés EPL/divorce		1'539'450.40	1'056'431.45
<b>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1'281'062'471.10</b>	<b>1'253'796'606.40</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-155'727'477.59</b>	<b>-148'122'970.96</b>
Rentes de vieillesse		-9'100'990.00	-6'950'907.00
Rentes de survivants		-2'847'875.50	-2'631'816.40
Rentes d'invalidité		-19'758'720.80	-20'807'765.80
Rentes pour enfants		-2'792'478.40	-3'264'001.30
Prestations en capital lors de la retraite		-100'881'256.35	-93'766'477.11
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-20'346'156.54	-20'702'003.35
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-683'881'873.38</b>	<b>-755'814'045.25</b>
Prestations de libre passage à la sortie		-653'066'251.75	-722'110'057.15
Versements anticipés EPL/divorce		-15'381'834.58	-13'983'126.70
Versements à la dissolution du contrat		-15'433'787.05	-19'720'861.40
<b>Flux allant aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-839'609'350.97</b>	<b>-903'937'016.21</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations</b>		<b>-663'406'648.28</b>	<b>-432'699'549.82</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	-371'449'977.06	-272'751'630.52
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	54	-35'424'000.00	-81'120'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	56	-194'380'000.00	9'149'000.00
Rémunération du capital épargne	52	-62'145'570.77	-88'187'717.10
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	69	-7'100.45	210'797.80
<b>Dépenses d'assurances</b>		<b>-1'182'989.45</b>	<b>-1'184'033.15</b>
Cotisations au Fonds de garantie		-1'182'989.45	-1'184'033.15
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-223'136'517.60</b>	<b>-84'023'992.78</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>382'891'574.90</b>	<b>-674'294'248.16</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		319'821.38	1'048'730.89
Intérêts des créances sur les cotisants		0.00	7'598'918.86
Intérêts des autres créances		351'505.26	311'093.30
Rémunération des placements		390'750'219.97	-673'635'408.78
Résultat du pool liquidités	67	11'983'747.77	19'377'741.81
Résultat du pool obligations en francs suisses	67	136'232'056.54	-19'268'159.30
Résultat du pool obligations en devises	67	40'971'370.53	-34'509'292.09
Résultat du pool emprunts convertibles	67	93'848.31	-21'999'043.78
Résultat du pool actions suisses	67	46'650'231.65	-116'510'188.82
Résultat du pool actions étrangères	67	121'708'942.74	-440'789'200.55
Résultat du pool matières premières	67	9'970'372.82	44'652.38
Résultat du pool Hedge Funds	67	7'754'593.98	-5'139'694.14
Résultat du pool valeurs immobilières/hypothèques	67	15'385'055.63	-54'842'224.29
Dépenses de gestion de la fortune	76	-7'126'610.73	-6'953'161.53
Charges d'intérêts		-1'403'360.98	-2'664'420.90
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	73	<b>411'883.48</b>	<b>-3'134'991.63</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>25'213'632.86</b>	<b>38'573'975.23</b>
Produit de prestations versées	76	10'309'639.24	11'710'073.70
Autres recettes	74	14'903'993.62	26'863'901.53
<b>Autres charges</b>	75	<b>-14'147'531.39</b>	<b>-23'422'623.75</b>
<b>Frais administratifs</b>	76	<b>-20'712'370.75</b>	<b>-36'900'948.13</b>
<b>Excédent de recettes avant constitution des réserves pour fluctuation des cours</b>		<b>150'520'671.50</b>	<b>-783'202'829.22</b>
<b>Modification des réserves pour fluctuation des cours</b>	63	<b>-61'186'987.71</b>	<b>443'679'991.59</b>
Constitution de réserves pour fluctuation des cours		-67'414'846.35	-15'997'884.00
Dissolution de réserves pour fluctuation des cours		6'227'858.64	459'677'875.59
<b>Résultat annuel</b>		<b>89'333'683.79</b>	<b>-339'522'837.63</b>

### 3 Bilan prévoyance LPP

	Indice Annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>1'155'525'518.91</b>	<b>1'018'529'006.52</b>
Liquidités	68	61'907'780.96	45'804'303.55
Créances sur les cotisants	69	128'978'078.45	115'338'021.14
Autres créances	71	104'250'348.57	51'962'418.03
Placements de capitaux	64	857'407'100.05	801'696'500.20
Pool liquidités		216'880'453.78	187'222'477.64
Pool obligations en francs suisses		288'385'914.08	215'830'278.04
Pool obligations en devises		132'674'909.43	205'822'172.62
Pool emprunts convertibles		0.00	3'716'765.46
Pool actions suisses		36'242'408.51	29'018'913.07
Pool actions étrangères		85'051'180.73	60'342'542.49
Pool matières premières		8'963'548.43	11'226'844.69
Pool Hedge Funds		20'156'092.49	14'176'241.04
Pool valeurs immobilières/hypothèques		69'052'592.60	74'340'265.15
Matériel d'exploitation		2'982'210.88	3'727'763.60
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>24'936.25</b>	<b>146'178.30</b>
<b>Total actifs</b>		<b>1'155'550'455.16</b>	<b>1'018'675'184.82</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>73'924'629.69</b>	<b>27'033'731.58</b>
Prestations de libre passage et rentes		39'322'867.82	2'370'008.85
Autres engagements	72	34'601'761.87	24'663'722.73
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>246'278.82</b>	<b>1'403'893.73</b>
<b>Réserves de contributions patronales</b>	69	<b>205'982.15</b>	<b>196'588.80</b>
<b>Provisions non techniques</b>	73	<b>1'064'678.20</b>	<b>3'183'819.45</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1'033'983'826.80</b>	<b>963'431'918.70</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	52	710'004'826.80	723'898'918.70
Capital de prévoyance rentiers	54	231'035'000.00	205'341'000.00
Provisions techniques	56	92'944'000.00	34'192'000.00
<b>Réserves pour fluctuation des cours</b>	63	<b>46'120'059.50</b>	<b>23'420'232.56</b>
<b>Fonds disponibles (dont CHF 5'000.00 capital de fondation)</b>		<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
Capital de la Fondation		5'000.00	5'000.00
Résultat annuel		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>1'155'550'455.16</b>	<b>1'018'675'184.82</b>

## 4 Compte d'exploitation prévoyance LPP

	Indice Annexe	2009 CHF	2008 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>		<b>136'798'273.35</b>	<b>162'982'675.50</b>
Cotisations salariés		62'721'072.95	74'832'425.65
Cotisations employeurs		64'539'559.70	76'329'170.60
Dépôts uniques et sommes de rachat		2'126'430.65	2'114'867.00
Dédommagement employeurs pour cas de l'art. 12		0.00	97'619.40
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		0.00	4'031'373.45
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge		7'294'003.10	5'528'189.55
Versements aux réserves de contributions patronales		117'206.95	49'029.85
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>119'669'733.60</b>	<b>204'527'516.72</b>
Dépôts de libre passage		119'553'004.30	204'479'356.72
Paiements versements anticipés EPL/divorce		116'729.30	48'160.00
<b>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>256'468'006.95</b>	<b>367'510'192.22</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-57'342'890.99</b>	<b>-50'127'553.15</b>
Rentes de vieillesse		-9'100'990.00	-6'950'907.00
Rentes de survivants		-846'076.00	-809'667.70
Rentes d'invalidité		-4'988'600.05	-4'901'705.00
Rentes pour enfants		-756'207.60	-794'752.90
Prestations en capital lors de la retraite		-40'038'013.55	-34'136'457.35
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-1'613'003.79	-2'534'063.20
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-153'796'029.65</b>	<b>-206'544'107.30</b>
Prestations de libre passage à la sortie		-133'680'755.95	-183'126'959.10
Versements anticipés EPL/divorce		-4'681'486.65	-3'696'286.80
Versements à la dissolution du contrat		-15'433'787.05	-19'720'861.40
<b>Flux allant aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-211'138'920.64</b>	<b>-256'671'660.45</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations</b>		<b>-70'559'008.55</b>	<b>-81'296'743.90</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	26'246'307.90	-25'205'963.05
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	54	-25'694'000.00	-43'505'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	56	-58'752'000.00	5'939'000.00
Rémunération du capital épargne	52	-12'352'216.00	-18'735'578.65
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	69	-7'100.45	210'797.80
<b>Dépenses d'assurances</b>		<b>-1'182'989.45</b>	<b>-1'184'033.15</b>
Cotisations au Fonds de garantie		-1'182'989.45	-1'184'033.15
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-26'412'911.69</b>	<b>28'357'754.72</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>57'333'321.09</b>	<b>-104'672'445.26</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		25'039.41	3'146.09
Intérêts des créances sur les cotisants		0.00	7'598'918.86
Intérêts des autres créances		351'505.26	309'496.25
Rémunération des placements		59'441'861.79	-106'957'923.55
Résultat du pool liquidités	67	1'790'011.86	3'006'452.90
Résultat du pool obligations en francs suisses	67	21'120'966.15	-3'504'032.24
Résultat du pool obligations en devises	67	6'667'697.26	-5'841'639.41
Résultat du pool emprunts convertibles	67	3'097.20	-3'210'018.19
Résultat du pool actions suisses	67	6'775'830.41	-17'823'995.12
Résultat du pool actions étrangères	67	18'041'497.78	-69'674'464.79
Résultat du pool matières premières	67	1'510'534.54	7'211.52
Résultat du pool Hedge Funds	67	1'225'136.01	-914'363.93
Résultat du pool valeurs immobilières/hypothèques	67	2'307'090.58	-9'003'074.29
Dépenses de gestion de la fortune	76	-1'115'716.32	-1'147'385.41
Charges d'intérêts		-1'369'369.05	-4'478'697.50
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	73	<b>413'801.55</b>	<b>-3'100'008.75</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>17'885'227.49</b>	<b>29'660'680.70</b>
Produit de prestations versées	76	3'359'420.24	5'514'853.15
Autres recettes	74	14'525'807.25	24'145'827.55
<b>Autres charges</b>	75	<b>-14'100'733.85</b>	<b>-23'372'168.20</b>
<b>Frais administratifs</b>	76	<b>-12'418'877.65</b>	<b>-24'884'156.98</b>
<b>Excédent de recettes avant constitution des réserves pour fluctuation des cours</b>		<b>22'699'826.94</b>	<b>-98'010'343.77</b>
<b>Modification des réserves pour fluctuation des cours</b>	63	<b>-22'699'826.94</b>	<b>98'010'343.77</b>
Constitution de réserves pour fluctuation des cours		-22'699'826.94	0.00
Dissolution de réserves pour fluctuation des cours		0.00	98'010'343.77
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 5 Bilan comptes de libre passage

	Indice annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>4'588'517'482.06</b>	<b>3'828'976'939.57</b>
Liquidités	68	32'649'105.60	36'060'687.67
Autres créances	71	-11'529'187.75	-4'297'269.58
Placements de capitaux	64	4'564'073'465.21	3'793'058'397.73
Pool liquidités		1'245'748'708.85	900'028'782.49
Pool obligations en francs suisses		1'488'870'726.36	1'021'105'315.33
Pool obligations en devises		684'970'309.33	973'824'372.33
Pool emprunts convertibles		0.00	17'585'389.73
Pool actions suisses		187'027'061.06	137'299'192.36
Pool actions étrangères		449'395'155.38	271'292'724.41
Pool matières premières		47'579'034.98	53'118'347.50
Pool Hedge Funds		103'979'676.67	67'073'030.64
Pool valeurs immobilières/hypothèques		356'502'792.58	351'731'242.94
Matériel d'exploitation		3'324'099.00	4'155'123.75
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>0.00</b>	<b>2'400'000.00</b>
<b>Total actifs</b>		<b>4'588'517'482.06</b>	<b>3'831'376'939.57</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>86'848'338.19</b>	<b>12'028'746.75</b>
Prestations de libre passage et rentes		14'276.68	0.00
Autres engagements	72	86'834'061.51	12'028'746.75
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>426'451.82</b>	<b>1'850'301.46</b>
<b>Provisions non techniques</b>	73	<b>25'424.00</b>	<b>31'237.08</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>4'456'502'248.64</b>	<b>3'993'612'033.91</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	52	4'434'330'248.64	3'993'612'033.91
Provisions techniques	56	22'172'000.00	0.00
<b>Réserves pour fluctuation des cours</b>	63	<b>44'715'019.41</b>	<b>0.00</b>
<b>Découvert/fonds disponibles</b>		<b>0.00</b>	<b>-176'145'379.63</b>
Etat au début de la période		-176'145'379.63	0.00
Résultat annuel		176'145'379.63	-176'145'379.63
<b>Total des passifs</b>		<b>4'588'517'482.06</b>	<b>3'831'376'939.57</b>

## 6 Compte d'exploitation comptes de libre passage

	Indice annexe	2009 CHF	2008 CHF
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>1'007'121'838.45</b>	<b>873'989'626.53</b>
Dépôts de libre passage		1'005'699'117.35	872'981'355.08
Paiements versements anticipés EPL/divorce		1'422'721.10	1'008'271.45
<b>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1'007'121'838.45</b>	<b>873'989'626.53</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-79'349'610.15</b>	<b>-77'174'021.11</b>
Prestations en capital lors de la retraite		-60'843'242.80	-59'630'019.76
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-18'506'367.35	-17'544'001.35
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-530'085'843.73</b>	<b>-549'269'937.95</b>
Prestations de libre passage à la sortie		-519'385'495.80	-538'983'098.05
Versements anticipés EPL/divorce		-10'700'347.93	-10'286'839.90
<b>Flux allant aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-609'435'453.88</b>	<b>-626'443'959.06</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations</b>		<b>-469'661'639.73</b>	<b>-315'183'609.57</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	-397'696'284.96	-247'545'667.47
Dissolution/constitution de provisions techniques	56	-22'172'000.00	0.00
Rémunération du capital épargne	52	-49'793'354.77	-67'637'942.10
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-71'975'255.16</b>	<b>-67'637'942.10</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>292'390'998.04</b>	<b>-468'242'983.72</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		290'637.25	1'045'584.80
Intérêts des autres créances		0.00	42.05
Rémunération des placements		297'539'127.16	-464'259'574.27
Résultat du pool liquidités	67	9'250'462.22	14'926'714.30
Résultat du pool obligations en francs suisses	67	105'192'773.06	-14'555'890.57
Résultats du pool obligations en devises	67	32'600'982.59	-26'621'961.50
Résultat du pool emprunts convertibles	67	86'023.04	-9'674'947.47
Résultat du pool actions suisses	67	34'624'995.59	-85'265'025.33
Résultat du pool actions étrangères	67	90'272'060.46	-298'427'679.65
Résultat du pool matières premières	67	7'691'723.75	33'776.97
Résultat du pool Hedge Funds	67	5'908'002.95	-3'767'594.40
Résultat du pool valeurs immobilières/hypothèques	67	11'912'103.50	-40'906'966.62
Dépenses de gestion de la fortune	76	-5'406'649.59	-5'029'036.30
Charges d'intérêts		-32'116.78	0.00
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	73	<b>5'813.08</b>	<b>-30'689.08</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>7'140'722.85</b>	<b>8'414'603.35</b>
Produit de prestations versées	76	6'771'425.00	5'920'854.00
Autres recettes	74	369'297.85	2'493'749.35
<b>Autres charges</b>	75	<b>-28'997.57</b>	<b>-12'362.05</b>
<b>Frais administratifs</b>	76	<b>-6'672'882.20</b>	<b>-10'303'537.85</b>
<b>Excédent de recettes avant constitution des réserves pour fluctuation des cours</b>		<b>220'860'399.04</b>	<b>-537'812'911.45</b>
<b>Modification des réserves pour fluctuation des cours</b>	63	<b>-44'715'019.41</b>	<b>361'667'531.82</b>
Constitution de réserves pour fluctuation des cours		-44'715'019.41	0.00
Dissolution de réserves pour fluctuation des cours		0.00	361'667'531.82
<b>Résultat annuel</b>		<b>176'145'379.63</b>	<b>-176'145'379.63</b>

## 7 Bilan assurance pour les risques des personnes au chômage

	Indice annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>443'603'198.27</b>	<b>408'961'576.59</b>
Liquidités	68	-2'896'805.28	-4'281'555.78
Autres créances	71	8'108'013.80	6'725'882.18
Placements de capitaux	64	437'871'971.23	405'867'227.04
Pool liquidités		120'271'113.18	80'574'796.33
Pool obligations en francs suisses		133'605'069.52	98'456'297.58
Pool obligations en devises		33'409'184.20	71'792'894.01
Pool emprunts convertibles		0.00	5'645'047.79
Pool actions suisses		27'349'584.37	22'802'484.50
Pool actions étrangères		73'098'056.69	76'098'754.76
Pool matières premières		4'799'080.59	5'683'801.81
Pool Hedge Funds		10'244'154.84	7'176'989.33
Pool valeurs immobilières/hypothèques		35'095'727.84	37'636'160.93
Matériel d'exploitation		520'018.52	650'023.15
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>2'095'842.90</b>	<b>1'391'674.10</b>
<b>Total actifs</b>		<b>445'699'041.17</b>	<b>410'353'250.69</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>31'613'183.35</b>	<b>26'357'475.99</b>
Prestations de libre passage et rentes		70'644.85	0.00
Autres engagements	72	31'542'538.50	26'357'475.99
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>73'971.41</b>	<b>138'064.96</b>
<b>Provisions non techniques</b>	73	<b>35'261.05</b>	<b>27'529.90</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>363'104'000.00</b>	<b>239'918'000.00</b>
Capital de prévoyance rentiers	54	213'009'000.00	203'279'000.00
Provisions techniques	56	150'095'000.00	36'639'000.00
<b>Réserves pour fluctuation des cours</b>	63	<b>50'872'625.36</b>	<b>57'100'484.00</b>
<b>Fonds disponibles</b>		<b>0.00</b>	<b>86'811'695.84</b>
Etat au début de la période		86'811'695.84	250'189'153.84
Résultat annuel		-86'811'695.84	-163'377'458.00
<b>Total des passifs</b>		<b>445'699'041.17</b>	<b>410'353'250.69</b>

## 8 Compte d'exploitation assurance pour les risques des personnes au chômage

	Indice annexe	2009 CHF	2008 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>		<b>17'472'625.70</b>	<b>12'296'787.65</b>
Cotisations salariés		8'451'678.85	5'896'761.65
Cotisations employeurs		9'020'946.85	6'400'026.00
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		<b>17'472'625.70</b>	<b>12'296'787.65</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-19'034'976.45</b>	<b>-20'821'396.70</b>
Rentes de survivants		-2'001'799.50	-1'822'148.70
Rentes d'invalidité		-14'770'120.75	-15'906'060.80
Rentes pour enfants		-2'036'270.80	-2'469'248.40
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-226'785.40	-623'938.80
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>		<b>-19'034'976.45</b>	<b>-20'821'396.70</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations</b>		<b>-123'186'000.00</b>	<b>-34'405'000.00</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	54	-9'730'000.00	-37'615'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	56	-113'456'000.00	3'210'000.00
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-124'748'350.75</b>	<b>-42'929'609.05</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>33'167'255.77</b>	<b>-103'193'015.53</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		4'144.72	0.00
Intérêts des autres créances		0.00	1'555.00
Rémunération des placements		33'769'231.02	-102'417'910.96
Résultat du pool liquidités	67	943'273.69	1'444'574.61
Résultat du pool obligations en francs suisses	67	9'918'317.33	-1'208'236.49
Résultat du pool obligations en devises	67	1'702'690.68	-2'045'691.18
Résultat du pool emprunts convertibles	67	4'728.07	-9'114'078.12
Résultat du pool actions suisses	67	5'249'405.65	-13'421'168.37
Résultat du pool actions étrangères	67	13'395'384.50	-72'687'056.11
Résultat du pool matières premières	67	768'114.53	3'663.89
Résultat du pool Hedge Funds	67	621'455.02	-457'735.81
Résultat du pool valeurs immobilières/hypothèques	67	1'165'861.55	-4'932'183.38
Dépenses de gestion de la fortune	76	-604'244.82	-776'739.82
Charges d'intérêts		-1'875.15	80.25
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	73	<b>-7'731.15</b>	<b>-4'293.80</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>8'888.52</b>	<b>224'324.63</b>
Autres recettes	74	8'888.52	224'324.63
<b>Autres charges</b>	75	<b>-17'799.97</b>	<b>-38'093.50</b>
<b>Frais administratifs</b>	76	<b>-1'441'816.90</b>	<b>-1'438'886.75</b>
<i>Excédent de recettes avant constitution des réserves pour fluctuation des cours</i>		<b>-93'039'554.48</b>	<b>-147'379'574.00</b>
<b>Modification des réserves pour fluctuation des cours</b>	63	<b>6'227'858.64</b>	<b>-15'997'884.00</b>
Constitution de réserves pour fluctuation des cours		0.00	-15'997'884.00
Dissolution de réserves pour fluctuation des cours		6'227'858.64	0.00
<b>Résultat annuel</b>		<b>-86'811'695.84</b>	<b>-163'377'458.00</b>

## 9 Bilan contrôle de réaffiliation

	Indice annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>294'201.27</b>	<b>125'056.32</b>
Liquidités	68	280'911.55	34'077.62
Autres créances	71	0.00	74'366.55
Avoirs auprès du Fonds de garantie		0.00	74'366.55
Matériel d'exploitation		13'289.72	16'612.15
<b>Total actifs</b>		<b>294'201.27</b>	<b>125'056.32</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>293'848.67</b>	<b>92'351.27</b>
Autres engagements	72	293'848.67	92'351.27
Engagements auprès d'autres branches		256'002.35	79'969.40
Engagement à l'égard de tiers		6'640.32	12'381.87
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>352.60</b>	<b>32'705.05</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>294'201.27</b>	<b>125'056.32</b>

## 10 Compte d'exploitation contrôle de réaffiliation

	Indice annexe	2009 CHF	2008 CHF
<b>Autres recettes</b>		<b>178'794.00</b>	<b>274'366.55</b>
Produit de prestations versées	76	178'794.00	274'366.55
<b>Frais administratifs</b>	76	<b>-178'794.00</b>	<b>-274'366.55</b>
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## B Annexe

### 1 Bases et organisation

#### 11 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance du secteur privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs<sup>1</sup>. Elle est inscrite au registre du commerce de la ville de Berne sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60 al. 2 et 5 et l'art. 11 al. 3<sup>bis</sup> LPP décrivent comme suit les tâches de la Fondation institution supplétive LPP:

Art. 60 LPP

2 Elle est tenue:

- a. d'affilier d'office les employeurs qui ne se conforment pas à l'obligation de s'affilier à une institution de prévoyance;
- b. d'affilier les employeurs qui en font la demande;
- c. d'admettre les personnes qui demandent à se faire assurer à titre facultatif;
- d. de servir les prestations prévues à l'art. 12;
- e. d'affilier l'assurance-chômage et de réaliser la couverture obligatoire des bénéficiaires d'indemnités journalières annoncés par cette assurance (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997).

5 L'institution supplétive gère les comptes de libre passage conformément à l'art. 4 al. 2 de la LFLP (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995). Elle tient à cet effet un compte spécial.

Art. 11 LPP

3<sup>bis</sup> La résiliation de l'affiliation et la réaffiliation à une nouvelle institution de prévoyance par l'employeur s'effectuent après entente avec son personnel, ou, si elle existe, avec la représentation des travailleurs. L'institution de prévoyance doit annoncer la résiliation du contrat d'affiliation à l'institution supplétive (art. 60).

La Fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes :

- «Prévoyance LPP» (art. 60 al. 2 let. a, b, c et d LPP);
- «Comptes de libre passage» (art. 60 al. 5 LPP);
- «Assurance pour les risques des personnes au chômage» (art. 60 al. 2 let. e LPP); et
- «Contrôle de réaffiliation» (art. 11 al. 3<sup>bis</sup> LPP).

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1 al. 2 let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54 al. 4 LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche prévoyance LPP, la Fondation peut rendre des décisions (art. 60 al. 2<sup>bis</sup> LPP).

---

<sup>1</sup> Les associations fondatrices étaient: Union centrale des associations patronales suisses (représentée par Heinz Allenspach et Klaus Hug), Union suisse des arts et métiers (représentée par Markus Kündig et Markus Kamber), Union syndicale suisse (représentée par Fritz Reimann et Fritz Leuthy), Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (représentée par Guido Casetti), Union des syndicats autonomes (représentée par Josef Weber et Ulrich König), Fédération des sociétés suisses d'employés (représentée par Karl Eugster et Erwin Wittker).

## 12 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de l'Office fédéral des assurances sociales (numéro d'enregistrement C1.0000).

La Fondation est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au Fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1004). Le Fonds de garantie garantit les prestations selon l'art. 56 al. 1 let. b, c et d LPP. Il verse les prestations légales des institutions de prévoyance insolubles, accorde des subsides pour structure d'âge défavorable, finance des cas de prestations sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit en matière de coûts (voir art. 72 LPP).

## 13 Indication de l'acte et des règlements

Du fait de sa position spéciale, l'institution supplétive est soumise à la surveillance de la Confédération. L'acte de fondation et les règlements doivent être approuvés par le Conseil fédéral.

Les actes et règlements suivants ont été approuvés par le Conseil fédéral:

- |   |   |
|---|---|
| - acte de fondation                                 | 07.04.2004  |
| - règlement de prestations LPP et AC                | 27.10.2004 (règlement de liquidation partielle <sup>2</sup> inclus) |
| - règlement de prestations comptes de libre passage | 15.01.2008  |
| - règlement de placements                           | 11.05.2005  |

Les documents suivants ont été adoptés par le Conseil de fondation et portés à la connaissance de l'autorité de surveillance (OFAS):

- |  |            |
|--|------------|
| - plans de prévoyance (avec adaptations ultérieures) | 24.10.2004 |
| - statut organisationnel                             | 18.04.2005 |
| - règlement interne                                  | 18.04.2005 |
| - règlement en matière de provisions                 | 09.12.2009 |

Par ailleurs, il existe les directives suivantes, lesquelles ont été approuvées par le Conseil de fondation:

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - asset allocation stratégique                        | 01.10.2009/09.12.2009 |
| - stratégie de rééquilibrage et points d'intervention | 10.11.2003            |
| - diagramme de fonctions                              | 10.11.2003            |
| - concept d'information et de contrôle des placements | 10.11.2003            |
| - directives d'évaluation                             | 15.12.2005            |
| - principes de tarification                           | 02.06.2004            |
| - manuel des tarifs                                   | 16.05.2005            |
| - directive en matière de loyauté                     | 08.05.2006            |
| - directive en matière de droits de vote              | 08.05.2006            |
| - directive en matière d'indemnités                   | 15.03.2004            |

## 14 Organe de gestion paritaire / droit de signature

L'organe suprême de l'institution supplétive est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix représentants sont délégués par les organisations faïtières des salariés et des employeurs, deux proviennent de l'administration publique.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation, un Comité de placement et un Comité de prévoyance. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies selon le statut organisationnel.

La direction des affaires opératives et la coordination des différents prestataires sont déléguées à la direction. Les tâches et compétences de celle-ci sont consignées dans le statut organisationnel et le règlement interne.

---

<sup>2</sup> Le nouveau règlement de liquidation partielle est élaboré; il a été soumis pour approbation.

Les personnes autorisées à signer pour la Fondation sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que des personnes choisies de la direction et des organes d'exécution.

### **Conseil de fondation (période du 1.1.2008 au 31.12.2011)**

#### Représentants des travailleurs

- Colette Nova **Présidente**, Union syndicale suisse, Berne (présidente à partir du 1.1.2009)
- Franz Cahannes Unia, Zurich
- Dr. Martin Flügel Travail.Suisse, Berne
- Kurt Rüttimann Travail.Suisse, Baden (dès le 1.10.2009)
- Ruedi Steiger Syndicat des services publics (SSP), Zurich
- Vital G. Stutz Travail.Suisse, Zoug (jusqu'au 30.9.2009)

#### Représentants des employeurs

- Kurt Gfeller **Vice-président**, Union suisse des arts et métiers, Berne
- Urs Peter Amrein GastroSocial, Aarau
- Dr. Andreas Lüthi proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
- Prof. Dr. Roland A. Müller Union patronale suisse, Zurich
- Eric Ruedin Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)

#### Représentants des pouvoirs publics

- Fabio Aspali Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
- Anton Streit Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

### **Comité du Conseil de fondation**

- Colette Nova **présidence**
- Kurt Gfeller
- Prof. Dr. Roland A. Müller
- Ruedi Steiger (à partir du 1.10.2009)
- Vital G. Stutz (jusqu'au 30.9.2009)

### **Comité de placement**

- Kurt Gfeller **présidence<sup>3</sup>**
- Prof. Dr. Roland A. Müller
- Kurt Rüttimann (à partir du 1.10.2009)
- Ruedi Steiger
- Vital G. Stutz<sup>4</sup> (jusqu'au 30.9.2009)

### **Comité de prévoyance**

- Colette Nova **présidence**
- Urs Peter Amrein
- Franz Cahannes
- Dr. Andreas Lüthi

### **Direction**

- Markus Stieger directeur
- Marco Bagutti responsable placements de capitaux
- Christoph Eck responsable agences régionales (LPP et AC)
- René Hänggi responsable technique & actuariat
- Max Meili responsable CLP, CR et IT
- Marc-André Völl responsable Management Support

---

<sup>3</sup> Membre ordinaire jusqu'au 30.9.2009, présidence à partir du 1.10.2009.

<sup>4</sup> Membre ordinaire et présidence jusqu'au 30.9.2009.

### **Adresse officielle (siège selon le registre du commerce)**

Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP  
c/o Union suisse des arts et métiers  
Schwarztorstrasse 26  
3001 Berne

### **Adresse de correspondance**

Fondation institution supplétive LPP  
Direction  
Birmensdorferstrasse 83  
8003 Zurich

Les adresses de correspondance pour les affaires quotidiennes figurent à la fin du rapport annuel.

## **15 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance**

### **Expert en prévoyance professionnelle**

Patrick Spuhler titulaire du diplôme fédéral d'expert en assurances pensions, Swisscanto Prévoyance SA, Bâle

### **Organe de révision**

Ernst & Young SA Zurich (réviseur responsable: Bruno Christen)

### **Conseillers externes**

- Dr. Alexander Dimai Investment Advisor et conseiller pour Commodities, DL Investment Partners SA, Zoug
- Dr. Christian Gort conseiller pour Hedge Funds, Harcourt Investment Consulting AG
- Stefan Hess contrôleur d'investissements, Complementa Investment-Controlling AG, Saint-Gall
- Jürg Keller chef du projet «Intégration», titulaire du diplôme fédéral d'expert en assurances pensions, Exactis AG, Winterthur
- Dr. Andreas Reichlin Investment Advisor, conseiller pour études ALM, Manager Search et sélection Global Custodian, PPCmetrics SA, Zurich
- Dr. Hans Ulrich Stauffer conseiller juridique, Bâle

### **Autorité de surveillance**

Office fédéral des assurances sociales, Berne, numéro d'enregistrement C1.0000

## **16 Employeurs affiliés (prévoyance LPP)**

Les employeurs ne peuvent s'affilier à l'institution supplétive que dans la branche prévoyance LPP.

Outre les employeurs, la branche prévoyance LPP accepte aussi des particuliers s'ils remplissent les conditions prévues par la loi.

Dans l'année sous revue, le nombre des employeurs affiliés, y compris les affiliations d'office en suspens, a augmenté de 19.3 % à 21'900. Sans les affiliations d'office en suspens, la croissance s'élève à 10.5 %.

<b>LPP: Entreprises/affiliations</b>	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>31.12.2008</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	6'536	5'710	14.5%
Affiliations d'office en suspens	1'615	0	-----
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	13'749	12'654	8.7%
<b>Total employeurs/entreprises</b>	<b>21'900</b>	<b>18'364</b>	<b>19.3%</b>
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	218	228	-4.4%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	0	3	-100.0%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	88	97	-9.3%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	248	250	-0.8%
<b>Total affiliations individuelles</b>	<b>554</b>	<b>578</b>	<b>-4.2%</b>
<b>Total entreprises/affiliations</b>	<b>22'454</b>	<b>18'942</b>	<b>18.5%</b>

## 2 Membres actifs et rentiers

### 21 Assurés actifs

#### 211 Prévoyance LPP

Le nombre d'assurés a diminué de 7.8 % au cours de l'année sous revue pour atteindre 28'443 personnes. Le nombre d'assurés par affiliation est de 1.3 personnes (année précédente: 1.6). Le recul doit être attribué à la mise à jour des effectifs d'assurés. Après le report des effectifs, une sortie a été effectuée pour environ 3'000 personnes dont le salaire assuré était de zéro depuis un certain temps.

<b>LPP: Personnes assurées</b>	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>31.12.2008</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	7'240	10'056	-28.0%
Affiliations d'office en suspens	48	0	-----
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	20'738	20'432	1.5%
<b>Total personnes assurées d'employeurs</b>	<b>28'026</b>	<b>30'488</b>	<b>-8.1%</b>
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	206	170	21.2%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	0	2	-100.0%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	69	74	-6.8%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	142	117	21.4%
<b>Total personnes assurées d'affiliations individuelles</b>	<b>417</b>	<b>363</b>	<b>14.9%</b>
<b>Total personnes assurées</b>	<b>28'443</b>	<b>30'851</b>	<b>-7.8%</b>

#### 212 Comptes de libre passage

Le nombre des comptes gérés atteint 694'934. Avec 10.6 %, la croissance s'est quelque peu accélérée par rapport à l'année précédente (8.9 %).

<b>CLP: Nombre de comptes</b>	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>31.12.2008</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Comptes	<b>694'934</b>	<b>628'549</b>	<b>10.6%</b>

#### 213 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Dans l'année sous revue, le nombre des personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés, a augmenté de 45.5 %, pour atteindre 172'740 personnes.

<b>AC: Personnes assurées</b>	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>31.12.2008</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Nombre de personnes au chômage au 31.12.	<b>172'740</b>	<b>118'762</b>	<b>45.5%</b>

## 22 Rentiers

### 221 Prévoyance LPP

Dans l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté uniquement de 0.9 % (année précédente: 19.2 %). La croissance la plus forte a été enregistrée par les rentes de vieillesse. Le recul des rentes d'invalidité en cours est à attribuer en premier lieu au fait que le nombre des cas de prestations en suspens a augmenté de deux tiers. Le recul des rentes d'enfant doit être expliqué par une nouvelle pratique administrative: jusqu'à fin 2008, les rentes d'enfant étaient maintenues dans l'effectif jusqu'à l'âge de 25 ans révolus et également mises en réserve même si plus aucune rente n'était versée ou que la rente était suspendue parce que la preuve de la légitimation faisait défaut. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, seules sont encore incluses dans le calcul les rentes d'enfant pour lesquelles une rente est effectivement versée au jour de référence.

<b>LPP: Nombre de rentes</b>	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>31.12.2008</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Rentes de vieillesse	1085	962	12.8%
Rentes d'invalidité	692	751	-7.9%
Rentes de conjoint	196	185	5.9%
Rentes d'enfant	403	456	-11.6%
<b>Total rentes</b>	<b>2'376</b>	<b>2'354</b>	<b>0.9%</b>
Cas de prestations en suspens	481	285	68.8%

La part des femmes dans le total des rentes s'élève à 33.9 % et se trouve en léger recul par rapport à l'année précédente (35.3 %).

<b>LPP: Répartition des rentes</b>	<b>Total</b> Nombre	<b>Femmes</b> Nombre	<b>Hommes</b> Nombre
Rentes de vieillesse	1'085	220	865
Rentes d'invalidité	692	196	496
Rentes de conjoint	196	181	15
Rentes d'enfant	403	209	194
<b>Total rentes</b>	<b>2'376</b>	<b>806</b>	<b>1'570</b>

### 222 Comptes de libre passage

La branche ne verse pas de rentes.

### 223 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Dans l'année sous revue, le nombre de rentes versées a diminué de 3.1 % (année précédente: 13.7 %). L'accroissement modique pour les rentes d'invalidité et le recul pour les rentes d'enfant sont dus aux mêmes motifs que dans la branche prévoyance LPP: augmentation des cas de prestations en suspens et nouvelle pratique administrative en matière de rentes d'enfant (voir ci-dessus ch. 221).

<b>AC: Nombre de rentes</b>	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>31.12.2008</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Rentes d'invalidité	2'427	2'361	2.8%
Rentes de conjoint	437	410	6.6%
Rentes d'enfant	1'292	1'519	-14.9%
<b>Total rentes</b>	<b>4'156</b>	<b>4'290</b>	<b>-3.1%</b>
Cas de prestations en suspens	463	221	109.5%

La part des femmes dans le total des rentes s'élève à 43.6 % et se trouve en léger recul par rapport à l'année précédente (43.7 %).

AC: Répartition des rentes	Total Nombre	Femmes Nombre	Hommes Nombre
Rentes d'invalidité	2'427	762	1'665
Rentes de conjoint	437	419	18
Rentes d'enfant	1'292	632	660
Total rentes	4'156	1'813	2'343

### 3 Mode de mise en œuvre du but

#### 31 Explication des plans de prévoyance

##### 311 Prévoyance LPP

La branche prévoyance LPP offre sept plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations d'entreprises, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO et WR permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP<sup>5</sup>. Le plan WR est ouvert aux personnes désireuses de maintenir leur assurance quand elles ne sont plus assujetties à l'assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage (voir ch. 313, plan AL).

Il s'agit, dans leur totalité, de plans régis par la primauté des cotisations selon la LPP: tant les prestations de vieillesse que celles pour décès et invalidité dépendent de l'épargne individuelle, disponible ou projetée (état 2009).

Paramètres	Plan	AN	MA	SE	WG	WA	WO	WR
Salaire maximal à prendre en compte		LPP (82'080)	LPP	LAA (126'000)	LPP	LPP	LPP	LPP
Salaire minimum		LPP (3'420)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Seuil d'entrée		LPP (20'520)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Déduction de coordination		LPP (23'940)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Adaptation au renchérissement <sup>6</sup>		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Cotisation d'épargne		Echelle LPP (7/10/15/18)	Echelle LPP	Echelle LPP	Echelle LPP	Echelle LPP	Echelle LPP	Non
Cotisation de risque <sup>7</sup>		1.7%-9.2%	Comme AN	2.0%-9.5%	Comme SE	3.4%	Non	4.2%
Cotisation administrative		2.3%	2.3%	2.3%	2.3%	1.4%	1.4%	1.7%
Financement		Paritaire	Paritaire	Assurés	Assurés	Assurés	Assurés	Assurés

Les taux de cotisation s'échelonnent selon le plan de prévoyance, le sexe et l'âge. Dans l'année sous revue, ils n'ont pas été modifiés.

LPP	2009 Taux	2008 Taux	Ecart
Taux de cotisation plans AN et MA*	17.26%	17.26%	0.0%
Taux de cotisation plans SE et WG*	17.56%	17.56%	0.0%
Taux de cotisation plan WA*	17.30%	17.30%	0.0%
Taux de cotisation plan WO*	14.00%	14.00%	0.0%
Taux de cotisation plan WR*	5.90%	5.90%	0.0%

\* Les taux de cotisation représentent une moyenne non pondérée de toutes les catégories d'âge. Dans les catégories plus jeunes, le taux de cotisation est plus bas que la valeur indiquée, dans les catégories plus âgées, il est plus élevé.

<sup>5</sup> Plan WG: maintien de la prévoyance complète; plan WA: maintien de l'épargne pour la vieillesse avec exemption de cotisations en cas d'invalidité; plan WO: maintien de l'épargne pour la vieillesse sans exemption de cotisations (épargne seule)

<sup>6</sup> L'adaptation au renchérissement est limitée aux prestations de risque.

<sup>7</sup> renchérissement et Fonds de garantie inclus

### **312 Comptes de libre passage**

Les comptes de libre passage se gèrent comme comptes d'épargne purs. Il n'y a pas de couverture du risque. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

### **313 Assurance pour les risques des personnes au chômage**

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2 al. 3 LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) court sans déclaration de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs. L'effet est positif sur les frais administratifs et, partant, sur les taux de cotisation.

Dans l'année sous revue, le taux de cotisation s'est élevé, sans changement, à 0.8 % du salaire assuré. Cette cotisation ne couvre pas les frais. Une majoration de la cotisation a été proposée au SECO respectivement au Conseil fédéral.

AC	2009 Taux	2008 Taux	Ecart
Taux de cotisation des assurés obligatoires (plan AL)	0.80%	0.80%	0.0%

## **32 Financement, méthode de financement**

### **321 Prévoyance LPP**

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge la moitié des cotisations, le salarié, l'autre moitié. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WA, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par l'assuré.

### **322 Comptes de libre passage**

Dans l'année sous revue, le financement des frais administratifs a pu être entièrement pris en charge par les contributions aux frais administratifs des destinataires. Dans l'année précédente, environ 43 % de ces frais ont dû être financés par le produit du capital.

### **323 Assurance pour les risques des personnes au chômage**

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

### **324 Contrôle de réaffiliation**

Sur la base de l'art. 56 al. 1 let. d LPP, les frais administratifs du contrôle de réaffiliation sont pris en charge intégralement par le Fonds de garantie LPP.

## 4 Principes d'évaluation et d'établissement des comptes, permanence

### 41 Confirmation de l'établissement des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de Swiss GAAP RPC 26.

### 42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation répondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2, ainsi qu'à Swiss GAAP RPC 26. Sont comptabilisées les valeurs actuelles ou réelles au jour du bilan:

- conversion des devises: cours au jour du bilan;
- liquidités, créances, engagements: valeur nominale;
- titres: valeur du cours; pour les rémunérations fixes avec intérêts courus;
- obligations de caisse: «Fair Value» (= cash-flows escomptés);
- hypothèques et autres prêts: valeur nominale;
- parts de fonds et fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value);
- les placements non traditionnels négociés en Bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels qu'actions, options sur les intérêts et les devises, et futures) sont évalués à la valeur marchande; pour les produits non négociés en Bourse, la valeur de remplacement au jour du bilan est considérée comme valeur marchande;
- les Hedge Funds ont été pris en compte selon les dernières valeurs disponibles à l'établissement du bilan (valeurs au 30 novembre 2009);
- matériel d'exploitation: les investissements dans des installations louées, des installations de bureau et des programmes de TED sont portés à l'actif à la valeur d'achat et amortis de manière linéaire sur cinq ans;
- régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible de la direction;
- capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails: voir ch. 5);
- valeur visée de la réserve pour fluctuation des cours: calcul selon une approche d'économie financière par le contrôleur des investissements (détails: voir ch. 63).

### 43 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et d'établissement des comptes

Aucune modification des bases de calcul n'est intervenue.

En revanche, une nouvelle politique en matière de provisions a été définie sur la base des analyses approfondies des effectifs et le règlement en matière de provisions a été fondamentalement remanié. La modification principale consiste en l'introduction d'une provision pour des cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR). Pour le domaine des comptes de libre passage, la provision de protection du capital a été introduite en vue d'atténuer les effets du risque sur les intérêts.

Sinon, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

## 5 Risques actuariels / couverture du risque / degré de couverture

### 51 Type de couverture du risque, réassurances

La Fondation est entièrement autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle supporte elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement sur la fortune. Par branche, cela signifie pour les risques:

Branche	Vieillesse	Décès	Invalidité	Placements de capitaux
Prévoyance LPP	oui	oui	oui	oui
Comptes de libre passage	----	----	----	oui
Assurance pour les risques des personnes au chômage	----	oui	oui	oui

### 52 Développement et rémunération de l'avoir d'épargne dans la primauté des cotisations

#### 521 Prévoyance LPP

LPP: Développement de l'avoir d'épargne	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Etat de l'avoir d'épargne au 1.1.</b>	<b>723'898'918.70</b>	<b>679'957'377.00</b>	<b>6.5%</b>
Cotisations d'épargne salariés	39'992'837.55	46'492'142.05	-14.0%
Cotisations d'épargne employeurs	41'761'206.10	47'433'491.80	-12.0%
Autres cotisations et dépôts	2'286'580.50	3'516'169.95	-35.0%
Dépôts de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	119'553'004.30	204'479'356.72	-41.5%
Païement versements anticipés EPL/divorce	116'729.30	48'160.00	142.4%
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	2'126'430.65	1'570'464.65	35.4%
Prestations de libre passage à la sortie	-133'680'755.95	-183'126'959.10	-27.0%
Versements anticipés EPL/divorce	-4'681'486.65	-3'696'286.80	26.7%
Résiliation du contrat d'affiliation	-15'202'032.75	-18'892'066.00	-19.5%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-78'518'820.95	-74'165'630.20	5.9%
Solde d'autres cotisations et dépôts/corrections	0.00	1'547'119.98	----
Rémunération du capital épargne 2.00% (ann. préc.: 3.00%)	12'352'216.00	18'735'578.65	-34.1%
<b>Total capital de prévoyance assurés actifs</b>	<b>710'004'826.80</b>	<b>723'898'918.70</b>	<b>-1.9%</b>

Les capitaux d'épargne ont été rémunérés à 2.0 % (année précédente: 3.0 %). Ce taux correspond, dans l'année sous revue, au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral.

#### 522 Comptes de libre passage

CLP: Développement de l'avoir d'épargne	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Etat de l'avoir d'épargne au 1.1.</b>	<b>3'993'612'033.91</b>	<b>3'684'349'278.34</b>	<b>8.4%</b>
Dépôts de libre passage	1'005'699'117.35	872'981'355.08	15.2%
Païement versements anticipés EPL/divorce	1'422'721.10	1'008'271.45	41.1%
Prestations de libre passage à la sortie	-519'385'495.80	-538'983'098.05	-3.6%
Versements anticipés EPL/divorce	-10'700'347.93	-10'286'839.90	4.0%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-79'349'610.15	-77'174'021.11	2.8%
Dissolution pour contributions aux frais	-6'771'425.00	-5'920'854.00	14.4%
Corrections	9'900.39	0.00	----
Rémunération du capital épargne 1.1875%, (ann. préc.: 1.8125%)*	49'793'354.77	67'637'942.10	-26.4%
<b>Total capital de prévoyance assurés actifs</b>	<b>4'434'330'248.64</b>	<b>3'993'612'033.91</b>	<b>11.0%</b>

\* taux moyen

La rémunération du capital épargne s'aligne sur les intérêts payés par des banques suisses représentatives pour les comptes de libre passage et tient compte des possibilités financières de la Fondation. Elle est revue tous les trimestres.

Dans l'année sous revue, les intérêts suivants ont été crédités (moyenne: 1.1875 %):

- 1.1.-31.03.2009 1.50%
- 1.4.-30.06.2009 1.25%
- 1.7.-31.12.2009 1.00%

L'année précédente, les comptes ont été rémunérés en moyenne à 1.8125 %:

- 1.1.-31.03.2008 2.00%
- 1.4.-31.12.2008 1.75%

### 523 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Cette branche ne gère pas d'avoirs de vieillesse.

## 53 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

### 531 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
<b>Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)</b>	<b>619'411'535.00</b>	<b>629'844'000.00</b>	<b>-1.7%</b>
Taux d'intérêt minimum LPP	2.00%	2.75%	-27.3%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs, de 710 millions de francs, environ 87 % (année précédente: également 87 %) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

### 532 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
<b>Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)</b>	<b>2'871'735'100.88</b>	<b>2'589'836'702.00</b>	<b>14.4%</b>

Sur l'ensemble du capital de prévoyance, de 4.43 milliards de francs, environ 65 % (année précédente: également 65 %) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

## 54 Développement de la réserve mathématique pour les rentiers

### 541 Prévoyance LPP

LPP: Développement de la réserve mathématique (RM)	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Réserve mathématique au 1.1.</b>	<b>205'341'000.00</b>	<b>161'836'000.00</b>	<b>26.9%</b>
Corrections	-9'251'000.00	-289'742.05	-----
Prestations versées**	-20'489'686.60	-17'148'758.55	19.5%
Réserves mathématiques versées à la résiliation du contrat	-178'000.00	-577'566.00	-69.2%
Rémunération des réserves mathématiques*	9'726'000.00	5'919'000.00	64.3%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	11'541'043.49	20'767'169.95	-44.4%
Augmentation RM provenant d'avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse)	34'345'643.11	34'834'896.65	-1.4%
<b>Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.</b>	<b>231'035'000.00</b>	<b>205'341'000.00</b>	<b>12.5%</b>

\* 2008: rémunération des réserves mathématiques: CHF 5.858 millions; gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: CHF 0.691 millions

\* 2009: rémunération des réserves mathématiques: CHF 7.690 millions; perte d'intérêts sur la compensation du renchérissement: CHF 2.036 millions

\*\* contiennent des prestations réglementaires pour des rentes en cours de CHF 15.69 millions et des dépenses pour le capital épargne des passifs de CHF 4.78 millions.

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de près de 12.5 % (année précédente: 26.9 %).

Les corrections dans l'étendue de 9.251 millions de francs représentent un effet unique. A ce jour, il n'était pas possible de distinguer, pour les personnes invalides en raison d'un accident, entre celles ayant fait l'objet d'une décision définitive et celles en phase d'instruction (cas d'invalidité en suspens). Conformément au principe de prudence, toutes les personnes invalides en raison d'un accident ont dès lors été entièrement provisionnées. La distinction est désormais possible. C'est pourquoi les provisions de 161 personnes invalides en raison d'un accident ont été libérées.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

<b>LPP: Etat des réserves mathématiques</b>	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	145'879'000.00	124'651'000.00	17.0%
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité*	61'862'000.00	58'440'000.00	5.9%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	17'006'000.00	15'999'000.00	6.3%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	6'288'000.00	6'251'000.00	0.6%
<b>Total capital de prévoyance rentiers</b>	<b>231'035'000.00</b>	<b>205'341'000.00</b>	<b>12.5%</b>

\* La réserve mathématique des rentes d'invalidité en cours, établie ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité à vie, sous déduction de l'avoir de vieillesse faisant partie de ladite rente. Ce dernier figure dans les avoirs d'épargne jusqu'à la retraite du rentier concerné.

Le développement au titre des rentes de vieillesse, des rentes d'invalidité et des rentes d'enfant est marqué par des effets spécifiques uniques.

La Fondation verse des rentes d'invalidité à vie. Jusqu'à fin 2008, les rentes d'invalidité étaient gérées au sein de l'administration, dès que l'âge ordinaire de la retraite était atteint, en tant que rentes de vieillesse du même montant. Tel n'est plus le cas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. C'est pourquoi les réserves mathématiques de 74 anciens bénéficiaires de rentes d'invalidité ont été reportées, avec une provision d'environ 7.2 millions de francs, des rentes de vieillesse dans les rentes d'invalidité. Sans ce report, les réserves mathématiques pour les rentes de vieillesse auraient augmenté d'environ 22.8 % et celles des rentes d'invalidité auraient diminué d'environ 6.5 %. Cette réduction représente en premier lieu le résultat de la forte croissance des cas d'invalidité en suspens, se trouvant en phase d'instruction, et ne doit pas nécessairement refléter une amélioration générale de la courbe du risque.

La stagnation des rentes d'enfant dépend de la nouvelle pratique de l'administration, déjà décrite ci-dessus (cf. ch. 221). Vu que les nouvelles rentes d'enfant sont en moyenne nettement plus élevées que celles dont le service a pris fin, la réserve mathématique n'a pas régressé, en dépit du nombre inférieur.

## 542 Comptes de libre passage

Cette branche ne compte pas de rentiers.

## 543 Assurance pour les risques des personnes au chômage

<b>AC: Développement de la réserve mathématique (RM)</b>	<b>2009</b> CHF	<b>2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
<b>État de la réserve mathématique au 1.1.</b>	<b>203'279'000.00</b>	<b>165'664'000.00</b>	22.7%
Corrections rentes de vieillesse et de survivants	435'976.45	-777'603.30	-156.1%
Prestations versées	-19'034'976.45	-20'821'396.70	-8.6%
Rémunération des réserves mathématiques*	8'359'000.00	4'454'000.00	87.7%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	19'970'000.00	39'804'000.00	-49.8%
Dissolution RM par réévaluation	0.00	-4'717'000.00	-100.0%
Augmentation RM par abaissement du taux technique	0.00	19'673'000.00	-100.0%
<b>Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.</b>	<b>213'009'000.00</b>	<b>203'279'000.00</b>	<b>4.8%</b>

\* 2008: rémunération des réserves mathématiques: CHF 5.841 millions; gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: CHF 1.387 millions.

\* 2009: rémunération des réserves mathématiques: CHF 4.943 millions; gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: CHF 3.416 millions.

Les réserves mathématiques se sont accrues de 4.8 %. La croissance s'est nettement ralentie par rapport à l'année précédente (+22.7 %).

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

<b>AC: Etat des réserves mathématiques</b>	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité*	147'989'000.00	140'662'000.00	5.2%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	48'615'000.00	44'903'000.00	8.3%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	16'405'000.00	17'714'000.00	-7.4%
<b>Total capital de prévoyance rentier</b>	<b>213'009'000.00</b>	<b>203'279'000.00</b>	<b>4.8%</b>

\* La réserve mathématique d'une rente d'invalidité en cours, établie ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

Le développement au titre des rentes d'invalidité et des rentes d'enfant est influencé principalement par les mêmes facteurs spécifiques uniques qu'auprès de la prévoyance LPP.

Dans ce cas aussi, le faible accroissement des rentes d'invalidité devrait représenter le résultat de la forte croissance des cas d'invalidité en suspens, se trouvant en phase d'instruction, et ne doit pas nécessairement refléter une amélioration de l'évolution du risque. En raison des fluctuations prononcées de l'effectif des assurés, une telle interprétation serait de toute manière inadmissible.

Le recul des rentes d'enfant dépend de la nouvelle pratique de l'administration, déjà décrite ci-dessus (cf. ch. 221). Vu que la réserve mathématique des nouvelles rentes d'enfant est en moyenne plus élevée que celle dont le service a pris fin, celle-ci a moins fortement reculé que le nombre de rentes.

## **55 Résultat de la dernière expertise actuarielle**

### **551 Prévoyance LPP**

La dernière expertise actuarielle date du 16 mars 2010.

Elle montre que la branche prévoyance LPP jouit d'un financement très solide et qu'en dépit d'une nouvelle politique plus conservatrice en matière de provisions et des renforcements uniques des provisions qui y sont liés le degré de couverture s'est amélioré de deux points à 104.46 %. Le résultat du risque, mis à jour avec les facteurs spécifiques, reste positif et celui des frais administratifs affiche pour la première fois un bénéfice appréciable. La part des réserves mathématiques pour rentiers par rapport à l'ensemble des capitaux de prévoyance est de 23 % (année précédente: 22 %). La capacité structurelle face au risque peut donc continuer à être qualifiée de bonne, même s'il y a lieu de prêter attention à ce risque, notamment à cause de la répartition d'âge auprès des assurés actifs.

### **552 Comptes de libre passage**

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels. Une expertise n'est pas nécessaire. Il est tenu compte des particularités des comptes de libre passage à l'aide d'une étude ALM approfondie et spécifique ainsi que d'une stratégie de placement revue en conséquence. En raison de la capacité structurelle restreinte de la branche face aux risques, le Conseil de fondation a décidé de mettre sur pied progressivement une provision pour garanties de capital. Dans l'année sous revue, cette provision a été dotée pour la première fois de 0.5 % des capitaux de prévoyance.

Grâce à la rémunération conservatrice et à la reprise sur les marchés financiers, le degré de couverture a augmenté de 95.59 % à 101.0 %. Cependant, le degré de couverture théorique de 113.4 %, visé par le Conseil de fondation, est encore nettement dépassé vers le bas.

### **553 Assurance pour les risques des personnes au chômage**

La dernière expertise actuarielle date du 12 mars 2010. Elle montre que l'assurance pour les risques des personnes au chômage se présente, dans l'année sous revue, avec un degré de

couverture de 114 % (année précédente: 160 %) et que la réserve pour fluctuation des cours théorique de 23.8 % est dépassée vers le bas. Le recul du degré de couverture a eu lieu en dépit de bons produits du capital. Les motifs afférents se trouvent, d'une part, dans la nouvelle politique en matière de provisions (-115 millions de francs.) et, d'autre part, dans le résultat du risque des actifs (-15 millions de francs).

## **56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes**

### **561 Prévoyance LPP**

#### **A) Bases**

Les bases appliquées sont «LPP 2005, 3.5 %», avec les compléments suivants:

- Les réserves pour les rentes de conjoint et d'invalidité sont calculées jusqu'à l'âge de 65 ans selon un taux technique de 2.0 %, renchérissement de 1.5 % inclus. A partir de l'âge de 65 ans, le taux technique s'élève à 3.5 %.
- Les provisions pour les rentes d'enfant en cours se basent sur un taux technique de 2.0 % et sont calculées avec un âge terme de 25 ans, avec prise en compte d'un renchérissement de 1.5 %.
- Pour prendre en compte l'accroissement supposé de l'espérance de vie, au total 2.0 % de la réserve mathématique ont été provisionnés en sus, au 31 décembre 2009, pour les engagements de rentes courantes à vie (0.5 % par année révolue après le 1<sup>er</sup> janvier 2006).
- Provision pour taux de conversion: avec une retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans en 2009, l'avoir de vieillesse a été converti en une rente de vieillesse avec un taux de 7.05 % (hommes) et de 7.00 % (femmes). Avec les bases de calcul existantes (taux d'intérêt technique de 3.5 %), il en résulte un taux de conversion dans un ordre de grandeur de 6.6 %. Une provision est constituée dans le but de procéder au financement préalable des pertes sur retraites qui en découlent. Elle couvre les frais qui en résultent probablement au cours des cinq ans à venir.
- La provision pour cas d'invalidité en suspens est fixée selon les listes de cas en suspens tenues manuellement par l'administration et les cas saisis dans le système. Il est procédé de ce qu'une obligation de verser des prestations existera pour 60 % des cas en suspens. 60 % de l'ensemble de la provision sont donc mis en réserve.
- Provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR): dans le cas d'une invalidité, plusieurs années s'écoulent généralement entre le commencement de l'incapacité de travail et la déclaration du cas de prestation. Une provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de dommages ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.
- Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. La valeur théorique de la provision pour fluctuation du risque pour les actifs est définie sur la base de l'analyse des risques selon Panjer, avec un taux technique de 3.5 % et un niveau de sécurité de 99 %. Le montant effectif de cette valeur se meut, en dépendance du résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en dépendance du nombre de rentes.
- La provision pour cas de surassurance comprend en premier lieu les cas de surassurance ayant la maladie comme cause d'invalidité. Ces cas sont mis en réserve à 100 %.

## **B) Provisions techniques**

<b>LPP: Développement des provisions techniques</b>	<b>2009</b> CHF	<b>2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
<b>Provisions techniques au 1.1.</b>	<b>34'192'000.00</b>	<b>40'131'000.00</b>	<b>-14.8%</b>
Modification provision pour changement de tarif	1'563'000.00	-4'197'000.00	-137.2%
Modification provision pour pour taux de conversion	9'109'000.00	0.00	----
Modification provision pour cas AI en suspens	7'909'000.00	-2'981'000.00	-365.3%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	43'479'000.00	0.00	----
Modification provision pour fluctuations du risque	-3'400'000.00	2'193'000.00	-255.0%
Modification provision pour cas de surassurance	92'000.00	-954'000.00	-109.6%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>92'944'000.00</b>	<b>34'192'000.00</b>	<b>171.8%</b>

En conséquence de la politique plus prudente de l'institution supplétive en matière de provisions, les provisions techniques se sont accrues à 93 millions de francs.

La provision pour changement de tarif a été dotée selon la pratique usuelle. La dissolution au cours de l'année précédente a été le résultat du passage des bases LPP 2000 aux bases LPP 2005. La provision pour pertes sur le taux de conversion a été constituée pour la première fois. Vu que les cas de prestations en suspens ont fortement augmenté, la provision afférente a dû être nettement accrue. Le facteur principal pour l'augmentation marquée des provisions techniques a cependant été la provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR). Après qu'il avait déjà été constaté, au cours des années précédentes, que les cas d'invalidité sont déclarés avec un grand retard, cette provision s'est révélée impérative. A cause du résultat du risque globalement mauvais en raison de la nouvelle politique en matière de provisions, la provision pour fluctuations du risque a dû être réduite au minimum absolu.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

<b>LPP: Provisions techniques</b>	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
Provision pour changement de tarif (2.0% resp. 1.5%)	5'054'000.00	3'491'000.00	44.8%
Provision pour taux de conversion	9'109'000.00	0.00	----
Provision pour cas AI en suspens	25'159'000.00	17'250'000.00	45.8%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	43'479'000.00	0.00	----
Provision pour cas de surassurance	1'690'000.00	1'598'000.00	5.8%
Provision pour fluctuations du risque	8'453'000.00	11'853'000.00	-28.7%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>92'944'000.00</b>	<b>34'192'000.00</b>	<b>171.8%</b>

## **C) Décomposition du bénéfice**

Sur la base de l'analyse de l'expert et des comptes de la Fondation, le résultat peut être déduit comme suit:

Le produit des intérêts présente un bénéfice de plus de 35 millions de francs.

Le résultat du risque s'est nettement détérioré; il est négatif pour la première fois depuis plusieurs années, ce qui est à attribuer avant tout à la nouvelle politique en matière de provisions. Sans les dépenses spéciales uniques qui en ont résulté, un bénéfice d'un ordre de grandeur d'environ 20 millions de francs aurait pu être enregistré.

Le résultat des frais a clôturé sur un bénéfice de 5.52 millions de francs. Il s'agit du résultat de la réorganisation de l'administration.

Le résultat des autres recettes et dépenses est le solde de différents postes, tels que commissions de traitement, impôt à la source, amortissements, etc.

LPP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Résultat des intérêts</b>	<b>35'255'105.09</b>	<b>-129'327'023.91</b>	<b>-127.3%</b>
Résultat net des placements de la fortune	57'333'321.09	-104'672'445.26	-154.8%
Rémunération du capital épargne	-12'352'216.00	-18'735'578.65	-34.1%
Rémunération des réserves mathématiques	-7'690'000.00	-6'610'000.00	16.3%
Intérêt gagné sur la compensation du renchérissement	-2'036'000.00	691'000.00	-394.6%
<b>Résultat du risque</b>	<b>-20'228'029.64</b>	<b>28'159'744.30</b>	<b>-171.8%</b>
Cotisations de risque (contrib. au renchérissement incluses)	31'613'013.85	38'956'540.80	-18.9%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	0.00	4'031'373.45	-100.0%
Montant des sinistres*	-51'841'043.49	-14'828'169.95	249.6%
<b>Résultat des frais</b>	<b>5'518'319.89</b>	<b>0.00</b>	<b>-----</b>
Contributions aux frais administratifs	14'577'777.30	17'387'126.00	-16.2%
Produit de prestations fournies	3'359'420.24	5'514'853.15	-39.1%
Couverture du déficit Fonds de garantie	0.00	1'982'177.83	-100.0%
Frais administratifs	-12'418'877.65	-24'884'156.98	-50.1%
<b>Résultat actuariel intermédiaire</b>	<b>20'545'395.34</b>	<b>-101'167'279.61</b>	<b>-120.3%</b>
<b>Résultat de diverses recettes et dépenses</b>	<b>2'154'431.60</b>	<b>3'156'935.84</b>	<b>-31.8%</b>
Autres recettes/dépenses	2'154'431.60	3'156'935.84	-31.8%
<b>Excédent de revenus avant constitution réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>22'699'826.94</b>	<b>-98'010'343.77</b>	<b>-123.2%</b>

\* contient des dépenses uniques pour la constitution de la provision IBNR de CHF 43.479 millions.

Le bénéfice de 22.7 millions de francs est crédité à la réserve pour fluctuation des cours.

## 562 Comptes de libre passage

### A) Bases

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels au sens traditionnel. Les possibilités d'assainissement restreintes ainsi que la garantie accordée pour la valeur nominale et l'intérêt exigent cependant une provision technique pour la protection du capital.

La provision pour la protection du capital est mise progressivement sur pied selon les possibilités financières de la Fondation. La valeur visée maximale de la provision pour la protection du capital correspond aux charges d'intérêts sur les avoirs de prévoyance pour deux ans. La provision pour la protection du capital est constituée, selon les possibilités financières de la Fondation, en étapes annuelles d'au moins 0.5 % des avoirs de prévoyance.

### B) Provisions techniques

CLP: Développement des provisions techniques	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Provisions techniques au 1.1.</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-----</b>
Modification provision pour protection du capital	22'172'000.00	0.00	-----
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>22'172'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-----</b>

Le règlement remanié en matière de provisions a pour conséquence que des provisions techniques sont constituées pour la première fois dans cette branche.

La provision a été dotée de 22.17 millions de francs, ce qui correspond à 0.5 % des capitaux de prévoyance selon le ch. 52 (4.434 milliards de francs).

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

CLP: Provisions techniques	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Provision pour protection du capital	22'172'000.00	0.00	-----
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>22'172'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-----</b>

### **C) Décomposition du bénéfice**

Le résultat peut être déduit comme suit:

Par rapport à l'année précédente, le résultat des intérêts s'est nettement amélioré, même si les pertes de l'année précédente n'ont pas encore pu être résorbées. Les bons produits de capitaux ainsi que la rémunération plus basse des avoirs de libre passage ont mené à ce résultat.

Les frais administratifs ont pu être couverts entièrement par les contributions aux frais, ce en dépit de dépenses élevées pour l'amélioration de la qualité du service et des données ainsi que pour l'envoi d'environ 230'000 relevés de comptes.

Le résultat des recettes et dépenses diverses est un poste solde. Il comprend des commissions de traitement, l'impôt à la source, divers produits et amortissements.

<b>CLP</b>	<b>2009 CHF</b>	<b>2008 CHF</b>	<b>Ecart</b>
<b>Résultat des intérêts</b>	<b>220'425'643.27</b>	<b>-535'880'925.82</b>	<b>-141.1%</b>
Résultat net des placements de la fortune	292'390'998.04	-468'242'983.72	-162.4%
Rémunération du capital épargne	-49'793'354.77	-67'637'942.10	-26.4%
Constitution de la provision pour protection du capital	-22'172'000.00	0.00	----
<b>Résultat des frais</b>	<b>98'542.80</b>	<b>-4'382'683.85</b>	<b>-102.2%</b>
Contributions aux frais administratifs	6'771'425.00	5'920'854.00	14.4%
Frais administratifs	-6'672'882.20	-10'303'537.85	-35.2%
<b>Résultat actuariel intermédiaire</b>	<b>220'524'186.07</b>	<b>-540'263'609.67</b>	<b>-140.8%</b>
<b>Résultat de diverses recettes et dépenses</b>	<b>336'212.97</b>	<b>2'450'698.22</b>	<b>-86.3%</b>
Autres recettes/dépenses	336'212.97	2'450'698.22	-86.3%
<b>Excédent de revenus avant constitution réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>220'860'399.04</b>	<b>-537'812'911.45</b>	<b>-141.1%</b>

Le bénéfice de 220.86 millions de francs est utilisé, d'une part, pour résorber le découvert provenant de l'année précédente (176.1 millions de francs) et, d'autre part, pour mettre sur pied la réserve pour fluctuation des cours (44.7 millions de francs).

### **563 Assurance pour les risques des personnes au chômage**

#### **A) Bases**

Les bases appliquées sont «LPP 2005, 2.5 %», avec les compléments suivants:

- Les rentes d'invalidité sont provisionnées comme rentes temporaires jusqu'à l'âge de 65 ans. Les provisions sont calculées selon un taux technique de 1.0 %, renchérissement de 1.5 % inclus.
- Les provisions pour les rentes de conjoint se basent, jusqu'à l'âge de 65 ans, sur un taux technique de 1.0 %, renchérissement de 1.5 % inclus. A partir de 65 ans, le taux technique s'élève à 2.5 %
- Les provisions pour les rentes d'enfant en cours sont calculées selon un taux technique de 1.0 % et un âge terme de 25 ans, renchérissement de 1.5 % inclus.
- Pour prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, au total 2.0 % de la réserve mathématique ont été provisionnés en sus, au 31 décembre 2009, pour les engagements de rentes courantes à vie (0.5 % par année révolue après le 1<sup>er</sup> janvier 2006).
- La provision pour cas d'invalidité en suspens est fixée forfaitement selon les listes de cas en suspens tenues manuellement par l'administration. Il est procédé de ce qu'une obligation de verser des prestations existera pour 60 % des cas en suspens. En conséquence, il est tenu compte d'un taux de 60 %.
- Provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR): dans le cas d'une invalidité, plusieurs années s'écoulent généralement entre le commencement de l'incapacité de travail et la déclaration du cas de prestation. Une provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités. Cela revêt de l'importance avant tout dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage parce que l'effectif des assurés

fluctue fortement et que la fixation du montant de la cotisation de risque ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais du Conseil fédéral. Il y a lieu de veiller à ce que chaque classe d'âge d'assurés finance, avec ses cotisations, les cas de prestations provenant de celle-ci.

- Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des assurés n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuations du risque des actifs est donc définie approximativement. La valeur théorique s'élève à 1.4 % de la masse salariale moyenne des trois dernières années, ce qui correspond environ à la moitié de la cotisation de risque couvrant les frais. La provision pour fluctuation du risque se meut, en dépendance du résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en dépendance du nombre de rentes.

## **B) Provisions techniques**

<b>AC: Développement des provisions techniques</b>	<b>2009</b> CHF	<b>2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
<b>Provisions techniques au 1.1.</b>	<b>36'639'000.00</b>	<b>39'849'000.00</b>	<b>-8.1%</b>
Modification provision pour changement de tarif	298'000.00	-701'000.00	-142.5%
Modification provision pour cas AI en suspens	10'246'000.00	-1'192'000.00	-959.6%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	115'531'000.00	0.00	----
Modification provision pour fluctuations du risque	-12'619'000.00	-1'317'000.00	858.2%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>150'095'000.00</b>	<b>36'639'000.00</b>	<b>309.7%</b>

La provision pour changement de tarif a été dotée selon la pratique usuelle. La dissolution au cours de l'année précédente a été le résultat du passage des bases LPP 2000 aux bases LPP 2005. Vu que les cas de prestations en suspens ont fortement augmenté, la provision afférente a dû être nettement accrue. Le facteur principal pour l'augmentation marquée des provisions techniques est cependant la provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR). Après qu'il avait déjà été constaté, au cours des années précédentes, que les cas d'invalidité sont déclarés avec un grand retard, cette provision s'est révélée impérative. La constitution de la provision IBNR a pour conséquence que la provision pour fluctuations du risque a été réduite au minimum, c'est-à-dire à la moitié de la valeur visée.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

<b>AC: Provisions techniques</b>	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
Provision pour changement de tarif (2.0% resp. 1.5%)	972'000.00	674'000.00	44.2%
Provision pour cas AI en suspens	19'158'000.00	8'912'000.00	115.0%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	115'531'000.00	0.00	----
Provision pour fluctuations du risque	14'434'000.00	27'053'000.00	-46.6%
<b>Total Provisions techniques au 31.12.</b>	<b>150'095'000.00</b>	<b>36'639'000.00</b>	<b>309.7%</b>

## **C) Décomposition du bénéfice**

Sur la base de l'analyse de l'expert et des comptes de la Fondation, le résultat peut être déduit comme suit:

En raison de la reprise sur les marchés financiers et de la diminution de la rémunération des réserves mathématiques (abaissement du taux d'intérêt technique à 2.5 % l'année précédente), le résultat des intérêts s'est nettement ressaisi.

Comme attendu, le résultat du risque s'est massivement détérioré. Cette dégradation est à attribuer, d'une part, à une charge exceptionnelle unique pour la mise sur pied de la provision IBNR (115 millions de francs) et, d'autre part, à une perte provenant du résultat du risque des actifs (15 millions de francs): si l'on considère uniquement le résultat du risque des actifs, les cotisations de 15.88 millions de francs font face à des dépenses de mise en réserve pour de nouveaux cas de sinistres (cas de prestations en suspens inclus) d'un montant de 31.17 millions de francs.

Le résultat des frais s'est à nouveau nettement amélioré; comme attendu, il se révèle positif.

Le résultat des recettes et dépenses diverses comprend différents petits postes.

AC	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Résultat des intérêts</b>	<b>24'808'255.77</b>	<b>-107'647'015.53</b>	<b>-123.0%</b>
Résultat net des placements de la fortune	33'167'255.77	-103'193'015.53	-132.1%
Rémunération des réserves mathématiques	-4'943'000.00	-5'841'000.00	-15.4%
Intérêt gagné sur la compensation du renchérissement	-3'416'000.00	1'387'000.00	-346.3%
<b>Résultat du risque</b>	<b>-117'977'771.25</b>	<b>-39'593'498.85</b>	<b>198.0%</b>
Cotisations de risque	15'884'205.20	11'178'897.85	42.1%
Montants des sinistres*	-133'861'976.45	-50'772'396.70	163.7%
<b>Résultat des frais</b>	<b>146'603.60</b>	<b>-320'996.95</b>	<b>-145.7%</b>
Contributions aux frais administratifs	1'588'420.50	1'117'889.80	42.1%
Frais administratifs	-1'441'816.90	-1'438'886.75	0.2%
<b>Résultat actuariel intermédiaire</b>	<b>-93'022'911.88</b>	<b>-147'561'511.33</b>	<b>-37.0%</b>
<b>Résultat de diverses recettes et dépenses</b>	<b>-16'642.60</b>	<b>181'937.33</b>	<b>-109.1%</b>
<b>Excédent de revenus avant constitution réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>-93'039'554.48</b>	<b>-147'379'574.00</b>	<b>-36.9%</b>

\* contient des dépenses uniques pour la constitution de la provision IBNR de CHF 115.531 millions.

La perte est compensée par la dissolution des fonds disponibles et une réduction des réserves pour fluctuation des cours.

## 564 Contrôle de réaffiliation

### A) Bases

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés de capitaux.

### B) Décomposition du bénéfice

Le résultat peut être déduit comme suit:

Les frais administratifs ont régressé de plus d'un tiers. Vu que les frais totaux sont couverts par le Fonds de garantie, le résultat est, selon définition, équilibré.

CR	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Résultat des frais</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>
Produit d'indemnité Fonds de garantie	178'794.00	274'366.55	-34.8%
Frais administratifs	-178'794.00	-274'366.55	-34.8%
<b>Excédent de revenus avant constitution réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>

## 57 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

### 571 Degré de couverture total

Au 31 décembre 2009, l'ensemble de la Fondation présentait un degré de couverture de 102.42 % (année précédente: 99.83 %). Partant, le seuil de 100 % est de nouveau nettement dépassé.

<b>Ensemble de la Fondation</b>	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	5'853'590'075.44	5'196'961'952.61	12.6%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'853'590'075.44	5'196'961'952.61	12.6%
Réserve pour fluctuation de cours	141'707'704.27	80'520'716.56	76.0%
Découvert/fonds disponibles	5'000.00	-89'328'683.79	-100.0%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	5'995'302'779.71	5'188'153'985.38	15.6%
<b>Degré de couverture</b> (f. disponibles en % des f. nécessaires)	<b>102.42%</b>	<b>99.83%</b>	<b>2.6%</b>

## 572 Prévoyance LPP

Le degré de couverture s'est accru de 102.43 % à 104.46 %. Selon la stratégie de placement, l'objectif de couverture s'élève à 115.5 %.

<b>LPP</b>	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'033'983'826.80	963'431'918.70	7.3%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'033'983'826.80	963'431'918.70	7.3%
Réserve pour fluctuation de cours	46'120'059.50	23'420'232.56	96.9%
Fonds disponibles	5'000.00	5'000.00	0.0%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	1'080'108'886.30	986'857'151.26	9.4%
<b>Degré de couverture</b> (f. disponibles en % des f. nécessaires)	<b>104.46%</b>	<b>102.43%</b>	<b>2.0%</b>

## 573 Comptes de libre passage

Grâce à la rémunération conservatrice et à la reprise sur les marchés financiers, le degré de couverture a augmenté de 95.59 % à 101.00 %. Néanmoins, la capacité face aux risques de la branche est restreinte et le degré de couverture théorique visé de 113.4 % n'est pas encore atteint.

Le Conseil de fondation a pris une série de mesures pour garantir la situation financière:

- Pendant les trois premiers trimestres de l'année 2009, la part d'actions a été maintenue stable à une quote-part de plus de 10 %.
- Le 19 mars 2009, le Conseil de fondation a sollicité une étude ALM auprès de PPCmetrics SA.
- Une nouvelle stratégie de placement a été mise en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2009. Il s'agit d'une stratégie de placement dynamique avec pour objectif de maintenir à un niveau si possible modique le risque d'une insuffisance de couverture et de participer simultanément, du moins en partie, au redressement des marchés financiers.
- Au passif, une provision pour la protection du capital a été alimentée, alors que la rémunération des comptes a été abaissée progressivement comme suit:
  - 1<sup>er</sup> janvier 2009      1.50 %
  - 1<sup>er</sup> avril 2009      1.25 %
  - 1<sup>er</sup> juillet 2009      1.00 %

<b>CLP</b>	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	4'456'502'248.64	3'993'612'033.91	11.6%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	4'456'502'248.64	3'993'612'033.91	11.6%
Réserve pour fluctuation de cours	44'715'019.41	0.00	-----
Découvert/fonds disponibles	0.00	-176'145'379.63	100%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	4'501'217'268.05	3'817'466'654.28	17.9%
<b>Degré de couverture</b> (f. disponibles en % des f. nécessaires)	<b>101.00%</b>	<b>95.59%</b>	<b>5.7%</b>

## 574 Assurance pour les risques des personnes au chômage

En dépit de la reprise sur les marchés financiers, le degré de couverture a chuté encore une fois substantiellement de 160 % à 114 %. Ainsi, l'objectif de couverture est dépassé vers le bas de 123.8 %. Ce nouveau fléchissement doit être attribué, d'une part, à la première dotation de la provision IBNR et, d'autre part, à la perte sur le risque suite à des rabais élevés sur les cotisations. Tandis que la provision IBNR est une charge unique, les cotisations trop modestes provoquent un déficit structurel, lequel mènera à une nouvelle baisse du degré de couverture s'il n'est pas possible de réaliser un rendement d'au moins 7 % sur les placements de capitaux ou de renoncer aux rabais sur les cotisations respectivement d'adapter la cotisation de risque au montant nécessaire au plan actuariel.

AC	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	363'104'000.00	239'918'000.00	51.3%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	363'104'000.00	239'918'000.00	51.3%
Réserve pour fluctuation de cours	50'872'625.36	57'100'484.00	-10.9%
Fonds disponibles	0.00	86'811'695.84	-100.0%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	413'976'625.36	383'830'179.84	7.9%
<b>Degré de couverture</b> (f. disponibles en % des f. nécessaires)	<b>114.01%</b>	<b>159.98%</b>	<b>-28.7%</b>

## 6 Explication du placement de la fortune et de son résultat net

### 61 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le **Conseil de fondation** porte la responsabilité de l'exploitation de la fortune et surveille l'activité de placement au moyen d'un reporting trimestriel. Il a édicté un règlement de placement (la version actuellement en vigueur a été approuvée par le Conseil fédéral le 22 juin 2005), complété par des directives additionnelles. Ces documents définissent l'organisation des placements, la stratégie de placement et les cahiers des charges.

Le **Comité de placement** est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune et de la couverture des risques de change et mène les négociations avec les banques et les gérants de fortune.

Le Comité de placement se compose des personnes suivantes:

- Kurt Gfeller vice-président du Conseil de fondation,  
président à partir du 1.10.2009
- Prof. Dr. Roland A. Müller membre du Conseil de fondation
- Kurt Rüttimann membre du Conseil de fondation (à partir du 1.10.2009)
- Ruedi Steiger membre du Conseil de fondation
- Vital G. Stutz membre du Conseil de fondation,  
membre et président jusqu'au 30.9.2009
  
- Marco Bagutti responsable placements
- Tobias Pfenninger collaborateur placements
- Markus Stieger directeur
  
- Selon les besoins contrôleur des investissements, autres conseillers

Le droit de vote n'appartient qu'aux membres du Conseil de fondation.

Le **management des portefeuilles** est assuré par des banques et gérants choisis. La Fondation met en œuvre les placements immobiliers sous la forme de parts de sociétés immobilières, fondations et fonds. Le management des liquidités a été du ressort de la direction.

En 2009, les placements de la fortune ont fait l'objet de mandats conférés aux institutions suivantes:

Liquidités	direction (par Postfinance et Credit Suisse, Banque Cantonale de Zurich, UBS, Clariden Leu, Pictet et SSGA et Tradex)
Obligations en francs suisses	Loyal Finance AG, Zurich Swiss Life Asset Management, Zurich
Obligations en devises	Banque Cantonale de Zurich, Zurich (mandat de conseil) Credit Suisse, Zurich (produit indexé) Swiss Life Asset Management, Zurich
Emprunts convertibles	Banque Cantonale de Zurich, Zurich (mandat de conseil) Emcore Asset Management SA, Zoug Delta Capital Fund (jusqu'au 1 <sup>er</sup> trimestre 2009)
Actions suisses	Pictet & Cie, Zurich (produit indexé)
Actions étrangères	Pictet & Cie, Zurich (produit indexé Europe sans la Suisse, Amérique du Nord, Japon, Pacifique sans le Japon) State Street Global Advisors, Boston (enhanced indexing Europe, Amérique du Nord, Pacifique) jusqu'en avril 2009 Vanguard Group, New York Vanguard Global Equity Fund Wegelin & Co., Saint-Gall Institutional Equity Active Indexing
Valeurs immobilières/hypothèques	Credit Suisse, Zurich (divers fonds suisses et mondiaux) Allgemeine Baugenossenschaft Zürich, Zurich (prêt)
Hedge Funds	Aurelian Global Resources (matières premières) Tremont Trading/Tremont (Global Macro, Trading) LGT Crown Centaur (Global Macro, Trading) ABS Global Offshore (Directional Equities)
Matières premières	Pictet (Collateral) et UBS (Swap)

Des contrats spécifiques ont été conclus avec tous les mandats directs. Les conventions qu'ils comprennent garantissent le respect du règlement de placement. Dans les limites des clauses contractuelles, les gérants de portefeuilles sont libres de choisir leurs placements.

Les **dépôts** sont tenus auprès des banques liées aux différents gérants de portefeuilles.

Le **contrôle des investissements** a été assuré, jusqu'au 31 décembre 2009, par Complementa Investment-Controlling AG, Saint-Gall. Le contrôleur des investissements est responsable de l'ensemble du contrôle et doit rapporter aux autorités de décision et de contrôle compétentes. Il tient la comptabilité et l'administration titres qui sont importantes pour le contrôle.

Le Conseil de fondation a fixé une **stratégie de placement** distincte pour chaque branche (détails: cf ch. 64).

L'**Investment Advisor** conseille le Comité de placement et la direction sur des questions techniques et dans le choix des asset managers. Il soutient aussi la Fondation dans la gestion des asset managers.

La **commission d'investissement**, qui était constituée du président du Comité de placement, de l'Investment Advisor, du directeur ainsi que du responsable placements de capitaux, a été remplacée, au cours de la première moitié de l'année 2009, par le **domaine placements (DP)**, dont font partie le responsable placements de capitaux et un collaborateur placements de capitaux. Le DP prépare les affaires du Comité de placement et met en œuvre les décisions prises dans cet organe. Il surveille les affaires courantes, assure les risques en matière de devises selon le règlement de placement et entretient le contact avec les gérants de portefeuilles.

De cas en cas, le concours de **conseillers** additionnels est sollicité pour des questions spécifiques. En 2009, il s'est agi de DL Investment Partners SA pour le choix et la surveillance des matières premières, de Harcourt Investment Consulting AG pour le choix et la surveillance des Hedge Funds et de PPCmetrics SA pour les études ALM, la conception de la nouvelle organisation de placement et des nouvelles stratégies de placement, le choix du Global Custodian et pour des Manager Searches.

Le **domaine placements** se compose des personnes suivantes:

- Marco Bagutti responsable placements
- Tobias Pfenninger collaborateur placements

En règle générale, la branche placements se réunit toutes les deux semaines; outre les personnes susmentionnées, le directeur prend également part aux séances.

L'**organisation des placements** est la même pour les quatre branches opératives. Jusqu'à fin 2009, les placements étaient gérés dans neuf pools R liquidités, obligations en francs suisses, obligations en devises, emprunts convertibles, actions suisses, actions étrangères, valeurs immobilières/hypothèques, Hedge Funds et matières premières. Complementa tenait une sorte de comptabilité de fonds virtuelle. Chaque branche participait à ces pools de manière à appliquer la stratégie de placement fixée par le Conseil de fondation dans la limite des fourchettes définies.

## **62 Sollicitation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2)**

Les art. 49 à 60 OPP 2, partiellement remaniés, sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. D'après le nouvel art. 50 al. 4 OPP 2, il reste possible d'étendre les possibilités de placement sur la base d'un règlement de placement pour autant que le respect des al. 1 à 3 de l'art. 50 (diligence, sécurité et répartition du risque) puisse être établi de façon concluante (compréhensible) dans l'annexe au rapport annuel.

L'institution supplétive n'a pas sollicité les extensions des possibilités de placement selon les nouvelles prescriptions.

## **63 Objectif et calcul de la réserve pour fluctuation des cours**

### **631 Ensemble de la Fondation**

La réserve pour fluctuation des cours permet de compenser les fluctuations de valeur et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe l'objectif de la réserve pour fluctuation des cours par branche d'après une approche d'économie financière (méthode Value At Risk). L'objectif repose sur le rendement théorique calculé par l'expert, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement. Le rendement théorique est celui qui suffit à maintenir constant le degré de couverture.

La Fondation dans son ensemble présente, au 31 décembre 2009, un degré de couverture de 102.42 %. L'objectif de couverture de 114.42 % est donc nettement dépassé vers le bas.

<b>Ensemble de la Fondation</b>	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
État de la réserve pour fluctuation des cours au 1.1.	80'520'716.56	524'200'708.15	-84.6%
Modification au profit/à la charge du compte d'exploitation	61'186'987.71	-443'679'991.59	-113.8%
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>141'707'704.27</b>	<b>80'520'716.56</b>	<b>76.0%</b>
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>843'857'546.47</b>	<b>793'493'400.38</b>	<b>6.3%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-702'149'842.20	-712'972'683.82	-1.5%

## 632 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 1.1.	23'420'232.56	121'430'576.33	-80.7%
Affectation à la charge du compte d'exploitation	22'699'826.94	0.00	----
Dissolution au profit du compte d'exploitation	0.00	-98'010'343.77	-100.0%
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>46'120'059.50</b>	<b>23'420'232.56</b>	<b>96.9%</b>
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>160'267'493.15</b>	<b>149'331'947.40</b>	<b>7.3%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-114'147'433.65	-125'911'714.84	-9.3%
Rendement théorique	3.00%	3.00%	0.0%
Perspective de rendement	5.50%	5.50%	0.0%
Objectif de la réserve pour fluctuation des cours*	15.50%	15.50%	0.0%

\* selon la stratégie de placement 2008, en pourcentage «capitaux de prévoyance» et «provisions techniques»

## 633 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 1.1.	0.00	361'667'531.82	-100.0%
Affectation à la charge du compte d'exploitation	44'715'019.41	0.00	----
Dissolution au profit du compte d'exploitation	0.00	-361'667'531.82	-100.0%
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>44'715'019.41</b>	<b>0.00</b>	----
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>597'171'301.32</b>	<b>587'060'968.98</b>	<b>1.7%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-552'456'281.91	-587'060'968.98	-5.9%
Rendement théorique	1.00%	2.50%	-60.0%
Perspective de rendement	3.20%	5.50%	-41.8%
Objectif de la réserve pour fluctuation des cours*	13.40%	14.70%	-8.8%

\* selon la stratégie de placement 2009, en pourcentage «capitaux de prévoyance» et «provisions techniques»

## 634 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 1.1.	57'100'484.00	41'102'600.00	38.9%
Affectation à la charge du compte d'exploitation	0.00	15'997'884.00	-100.0%
Dissolution au profit du compte d'exploitation	-6'227'858.64	0.00	----
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>50'872'625.36</b>	<b>57'100'484.00</b>	<b>-10.9%</b>
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>86'418'752.00</b>	<b>57'100'484.00</b>	<b>51.3%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-35'546'126.64	0.00	----
Rendement théorique	2.70%	2.70%	0.0%
Perspective de rendement	6.40%	6.40%	0.0%
Objectif de la réserve pour fluctuation des cours*	23.80%	23.80%	0.0%

\* selon la stratégie de placement 2008, en pourcentage «capitaux de prévoyance» et «provisions techniques»

## 64 Représentation du placement de la fortune par catégories

### 641 Placement de la fortune par catégories: ensemble de la Fondation

Le Conseil de fondation a fixé une **stratégie de placement** distincte pour chaque branche. Les valeurs visées de cette stratégie découlent de la capacité face aux risques et de la capacité d'assainissement ainsi que de la structure des engagements (rendement théorique). Des écarts sont permis dans les limites de fourchettes définies.

Du fait de la capacité face aux risques réduite à l'époque et de l'incertitude des marchés de capitaux, le Conseil de fondation a choisi, au début de l'autonomie (1<sup>er</sup> janvier 2004), une stratégie de placement plutôt conservatrice (part de plus de 72 % d'obligations). Au cours des années suivantes, la capacité de la Fondation face aux risques n'a cessé de s'améliorer. Le 15

novembre 2005 et le 1<sup>er</sup> décembre 2006, le Conseil de fondation a progressivement adapté la stratégie à la capacité face aux risques, en particulier pour les branches LPP et comptes de libre passage. La part des obligations a été nettement réduite au profit des actions et la diversification s'est considérablement améliorée. Au 1<sup>er</sup> octobre 2008, une stratégie de placement a été adoptée, laquelle prévoyait également des investissements dans des placements alternatifs (Hedge Funds et matière premières).

Egalement en conséquence de la crise financière, il se posait au Conseil de fondation la question de la capacité face aux risques et d'assainissement des différentes branches. Il s'est révélé que celle-ci est fortement limitée dans la branche CLP, en raison de la garantie de capital et de la rémunération plus modique des capitaux d'épargne, et dans la branche AC, à cause de la lenteur et des contingences politiques des possibilités d'adaptation des cotisations de risque. Par conséquent, PPCmetrics SA a été chargée d'élaborer des études ALM pour toutes les trois branches. Leur élaboration et leur discussion ont sollicité une grande partie de l'année 2009. C'est pourquoi la stratégie 2008 est restée en vigueur jusqu'au 30 septembre 2009 pour les CLP et jusqu'au 31 décembre 2009 pour la LPP et l'AC.

<b>Stratégie de placement 2008/2009</b>	<b>Total</b>	<b>LPP</b>	<b>CLP*</b>	<b>AC</b>
Liquidités**	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Obligations francs suisses	29.2%	30.0%	30.0%	21.0%
Obligations devises	17.2%	18.0%	18.0%	10.0%
Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Actions suisses	8.2%	8.0%	8.0%	10.0%
Actions étrangères	21.4%	20.0%	20.0%	35.0%
Matières premières	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%
Hedge Funds	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%
Valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	12.0%	12.0%	12.0%

\* Cette stratégie de placement était en vigueur jusqu'au 30.9.2009; la stratégie de placement 2010 était applicable dès le 1.10.2009 (voir tableau suivant).

\*\* y compris placements sur le marché monétaire

<b>Stratégie de placement CLP 2009</b>	<b>1.2. – 30.9.2009</b>	<b>1.10. – 31.10.2009</b>	<b>1.11. – 31.12.2009</b>
Liquidités*	2.0%	25.0%	25.0%
Obligations francs suisses	30.0%	32.0%	29.0%
Obligations devises	18.0%	17.0%	16.5%
Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%
Actions suisses	8.0%	3.0%	4.0%
Actions étrangères (marchés émergents inclus)	20.0%	10.0%	11.5%
Matières premières	5.0%	1.0%	2.0%
Hedge Funds	5.0%	3.0%	3.0%
Valeurs immobilières/hypothèques(Suisse et mon-	12.0%	9.0%	9.0%

\* y compris placements sur le marché monétaire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Conseil de fondation a décidé les stratégies de placement selon le tableau ci-après; il y a lieu d'observer que la stratégie de placement pour les branches CLP et AC est dynamique, c'est-à-dire dépendante du degré de couverture.

<b>Stratégie de placement 2010</b>	<b>Total</b>	<b>LPP</b>	<b>CLP*</b>	<b>AC*</b>
Liquidités**	21.3%	1.0%	25.0%	23.0%
Obligations suisses	31.3%	45.0%	29.0%	28.5%
Obligations monde (hedged)	17.2%	21.5%	16.5%	16.0%
Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Actions suisses	4.2%	5.0%	4.0%	5.0%
Actions monde	10.9%	12.5%	10.5%	12.5%
Actions marchés émergents	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Matières premières	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Hedge Funds	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Valeurs immobilières suisses	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde (hedged)	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%

\* stratégie de placement dynamique

\*\* y compris placements sur le marché monétaire

La catégorie de placement «liquidités» consiste principalement en placements sur le marché monétaire et en obligations avec une durée à courir restante inférieure à une année. La part élevée de ces placements à court terme reproduit de façon optimale les engagements contractés et doit être appréciée en corrélation avec les obligations (gestion de la duration).

A la fin de l'année, les fourchettes au niveau de l'ensemble de la fortune étaient respectées.

#### 642 Placement de la fortune par catégories: prévoyance LPP

<b>LPP</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Fourchettes</b>		<b>Valeur marchande en CHF</b>	<b>Part Effective</b>
		<b>min.</b>	<b>max.</b>		
Pool liquidités*	2.0%	0.0%	30.0%	216'880'453.78	25.3%
Pool obligations francs suisses	30.0%	24.0%	36.0%	288'385'914.08	33.6%
Pool obligation devises	18.0%	13.0%	23.0%	132'674'909.43	15.5%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	4.0%	0.00	0.0%
Pool actions suisses	8.0%	2.0%	12.0%	36'242'408.51	4.2%
Pool actions étrangères	20.0%	8.0%	26.0%	85'051'180.73	9.9%
Pool matières premières	5.0%	0.0%	7.0%	8'963'548.43	1.0%
Pool Hedge Funds	5.0%	0.0%	7.0%	20'156'092.49	2.4%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	9.0%	15.0%	69'052'592.60	8.1%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>857'407'100.05</b>	<b>100.0%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

À la fin de l'année, la fourchette suivante n'était pas respectée:

- dépassement vers le bas pour les valeurs immobilières/hypothèques

Cette inobservation de la fourchette a été approuvée par le Conseil de fondation. Dans le premier semestre 2010, un concept relatif aux valeurs immobilières est élaboré, lequel démontre des possibilités d'investissement supplémentaires qui devront être mises en œuvre au cours de l'année.

#### 643 Placement de la fortune par catégories : comptes de libre passage

CLP	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande en CHF	Part effective
		min.	max.		
Pool liquidités*	25.0%	21.0%	29.0%	1'245'748'708.85	27.3%
Pool obligations francs suisses	29.0%	25.0%	33.0%	1'488'870'726.36	32.6%
Pool obligations devises	16.5%	14.5%	18.5%	684'970'309.33	15.0%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	0.0%	0.00	0.0%
Pool actions suisses	4.0%	3.0%	5.0%	187'027'061.06	4.1%
Pool actions étrangères	11.5%	8.5%	14.5%	449'395'155.38	9.8%
Pool matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	47'579'034.98	1.0%
Pool Hedge Funds	3.0%	2.0%	4.0%	103'979'676.67	2.3%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	9.0%	6.0%	10.0%	356'502'792.58	7.8%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>4'564'073'465.21</b>	<b>100.0%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

A la fin de l'année, toutes les fourchettes étaient respectées.

#### 644 Placement de la fortune par catégories : assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande en CHF	Part effective
		min.	max.		
Pool liquidités*	2.0%	0.0%	30.0%	120'271'113.18	27.5%
Pool obligations francs suisses	21.0%	16.0%	26.0%	133'605'069.52	30.5%
Pool obligations devises	10.0%	5.0%	15.0%	33'409'184.20	7.6%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	12.0%	0.00	0.0%
Pool actions suisses	10.0%	4.0%	14.0%	27'349'584.37	6.2%
Pool actions étrangères	35.0%	16.0%	43.0%	73'098'056.69	16.7%
Pool matières premières	5.0%	0.0%	7.0%	4'799'080.59	1.1%
Pool Hedge Funds	5.0%	0.0%	7.0%	10'244'154.84	2.3%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	9.0%	15.0%	35'095'727.84	8.0%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>437'871'971.23</b>	<b>100.0%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

À la fin de l'année, les fourchettes suivantes n'étaient pas respectées:

- dépassement vers le haut pour les obligations en francs suisses
- dépassement vers le bas pour les valeurs immobilières/hypothèques

Ces inobservances de la fourchette ont été approuvées par le Conseil de fondation. Dans le premier semestre 2010, un concept relatif aux valeurs immobilières est élaboré, lequel démontre des possibilités d'investissement supplémentaires qui devront être mises en œuvre au cours de l'année.

#### 65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Dans l'année sous revue, il a été effectué des opérations à terme sur les devises, ainsi que des opérations de Swaps et de futures. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

##### 651 Opérations à terme sur les devises

Les opérations à terme sur les devises ont servi à garantir les devises et étaient couvertes en tout temps et intégralement par des valeurs de base. Contrairement aux années précédentes, au cours desquelles une politique tactique active de garantie des devises était pratiquée, la branche placements a rapproché successivement, avec l'accord du Comité de placement, la

part de garantie de la part neutre au plan de la stratégie. A constitué une exception la garantie EUR, pour laquelle le Comité de placement a décidé, en octobre, de renoncer entièrement, à titre temporaire, à une garantie, sur la base de la politique de stabilité de la BNS concernant le taux de change EUR/CHF. Le résultat des opérations à terme sur les devises a été attribué, dans le cas de l'EUR, aux obligations et, pour les autres devises, aux catégories de placements afférentes (actions, Hedge Funds).

Au 31 décembre 2009, les expositions de change étaient les suivantes:

	Devise	Valeur marchande sans garantie CHF	Garantie CHF	Valeur marchande avec garantie CHF
CHF	Francs suisses	4'092'763'414	581'168'460	4'673'931'874
AUD	Dollars australiens	35'808'843		35'808'843
CAD	Dollars canadiens	24'208'245		24'208'245
DKR	Couronnes danoises	2'443'179		2'443'179
EUR	Euros**	1'212'639'517	-240'273'996	972'365'521
GBP	Livres britanniques	57'023'972	-6'677'405	50'346'567
HKD	Dollars de Hong Kong	9'883'338		9'883'338
NOK	Couronnes norvégiennes	2'240'272		2'240'272
NZD	Dollars néo-zélandais	473'596		473'596
SGD	Dollars de Singapour	6'419'897		6'419'897
SEK	Couronnes suédoises	7'013'025		7'013'025
USD	Dollars américains	388'975'582	-262'543'881	126'431'701
JPY	Yens japonais	83'002'221	-65'515'065	17'487'156
	<b>Total placements*</b>	<b>5'922'895'101</b>	<b>6'158'113</b>	<b>5'929'053'214</b>
	Total postes en devises	1'830'131'687	-575'010'347	1'255'121'340

\* placements de capitaux selon bilan et ch. 64 (CHF 5'859.4 millions), plus liquidités (CHF 79.7 millions)

\*\* La garantie se rapporte à un EUR Floating Rate Notes Portfolio, géré sous obligations suisses.

Au 31 décembre 2009, la Fondation a garanti une part de 19.8 % (année précédente: 26.7 %) des engagements en EUR, 67.5 % (année précédente: 87.3 %) des engagements en USD, 78.9 % (année précédente: 51.8 %) des engagements en JPY et 11.7 % (année précédente: 20.4 %) des engagements en GBP.

Les engagements en Hedge Funds étaient couverts à 100 % pour ce qui est des risques de change. Les investissements en obligations en devises, actions étrangères et valeurs immobilières étrangères étaient partiellement garantis.

La valeur marchande des contrats à terme en devises ouverts s'élevait 6'158'113 francs.

<b>Ensemble de la Fondation</b>	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
<b>USD</b>			
Avoir (montant garanti)	261'569'480	225'344'200	16.1%
Engagement	262'543'881	223'446'197	17.5%
Valeur de l'engagement	-974'401	1'898'003	-151.3%
<b>EUR</b>			
Avoir (montant garanti)	244'944'000	367'694'100	-33.4%
Engagement	240'273'996	354'477'600	-32.2%
Valeur de l'engagement	4'670'004	13'216'500	-64.7%
<b>JPY</b>			
Avoir (montant garanti)	67'969'180	36'175'974	87.9%
Engagement	65'515'065	35'585'794	84.1%
Valeur de l'engagement	2'454'115	590'180	315.8%
<b>GBP</b>			
Avoir (montant garanti)	6'685'800	6'468'000	3.4%
Engagement	6'677'405	6'113'939	9.2%
Valeur de l'engagement	8'395	354'061	-97.6%
<b>Total</b>			
Avoir (montant garanti)	581'168'460	635'682'274	-8.6%
Engagement	575'010'347	619'523'530	-7.2%
Valeur de l'engagement	6'158'113	16'058'744	-61.7%

## 652 Swaps

**Swaps sur taux d'intérêt:** Les Swaps ont servi à contrôler le risque sur les intérêts sur une durée inférieure à une année. La valeur nominale des Swaps était entièrement couverte par des Floating Rate Notes (FRN) ou d'autres placements liquides. Au 31 décembre 2009, il n'y avait pas de postes en Swaps ouverts.

**OTC Index Swap:** L'OTC Index Swap a été conclu en vue de la participation des fluctuations de valeur du Customized UBS Bloomberg CMCI Index sous-jacent. L'indice CMCI comprend une série d'indices de matières premières. Le Swap nominal est entièrement garanti par une sureté (Pictet Money Market Fund CHF).

		Valeur marchande Swap CHF	Valeur nominale Swap CHF	Valeur marchande couverture CHF
USD	EQUITY SWAP CMCI Basket	3'968'287.00	57'818'262.00	57'366'341.00

Le résultat des Swaps a été attribué aux catégories de placements respectives.

## 653 Futures

Pour contrôler le risque sur les intérêts, les gérants de portefeuilles ont aussi utilisé des futures sur une durée inférieure à une année. Au 31 décembre 2009, en revanche, il n'y avait pas de positions ouvertes dans les futures.

## 66 Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous prêt

En conséquence de la crise financière, les risques de contrepartie et les conditions de garantie (sûreté) dans le domaine du prêt de titres ont dû être réappréciés. De plus, une nouvelle prescription est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les institutions de prévoyance, laquelle ne permet le prêt de titres plus que sur la base d'une garantie. Le Conseil de fondation de l'institution supplétive a dès lors décidé, fin février 2009, un moratoire pour le prêt de titre. Celui-ci s'est appliqué pour tout le reste de l'année 2009, raison pour laquelle il n'existait plus d'opérations ouvertes de prêt de titres à la fin de l'année.

Titres prêtés	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Pictet actions suisses	0.00	165'996.00	-100.0%
Pictet actions Amérique du Nord	0.00	0.00	----
Pictet actions Europe	0.00	0.00	----
Pictet actions Pacifique	0.00	0.00	----
Pictet actions Japon	0.00	0.00	----
CS obligations EUR	0.00	653'614'056.00	-100.0%
ZKB obligations CHF	0.00	34'236'795.00	-100.0%
ZKB obligations EUR	0.00	16'089'733.00	-100.0%
UBS obligations CHF (I)	0.00	755'095'596.66	-100.0%
UBS obligations CHF (II)	0.00	120'351'495.15	-100.0%
UBS obligations EUR	0.00	91'829'481.82	-100.0%
SSGA actions Europe	0.00	2'452'127.06	-100.0%
SSGA actions Amérique du Nord	0.00	3'377'435.62	-100.0%
SSGA actions Pacifique	0.00	3'005'515.86	-100.0%
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>1'680'218'232.17</b>	<b>-100.0%</b>

Vu que le moratoire pour le prêt de titres n'a été décidé et mis en œuvre par le Conseil de fondation qu'au mois de février, des recettes résultant de cette opération sont encore intervenues pour l'institution supplétive en 2009. Celles-ci étaient même plus élevées que celles de toute l'année 2008, car les émoluments de prêt avaient fortement augmenté en raison de la crise financière.

Ensemble de la Fondation	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Titres prêtés	0	1'680'218'232	-100.0%
Recettes de prêts de titres	1'118'082	1'025'887	9.0%

## 67 Explications sur le résultat net du placement de la fortune

Les explications sur les charges de la gestion de fortune de 7.13 millions de francs (année précédente: 6.95 millions de francs) sont données au ch. 761.

### 671 Résultat des placements de capitaux: ensemble de la Fondation

Le résultat comprend les produits directs (intérêts et dividendes), ainsi que les modifications de cours réalisées et non réalisées sur les placements de capitaux.

Les rendements indiqués ci-après reposent sur le capital investi moyen (somme des 365 valeurs journalières divisée par 365). Ils ne prennent pas en compte le moment des afflux et reflux de capitaux et ne constituent donc qu'une approximation de la performance de la fortune.

Évolution du rendement brut ensemble de la Fondation par branche	2009 en pourcentage	2008 en pourcentage	Ecart
Prévoyance LPP	7.2%	-12.7%	----
Comptes de libre passage	7.2%	-12.0%	----
Assurance pour les risques des personnes au chômage	8.1%	-22.0%	----
<b>Total</b>	<b>7.3%</b>	<b>-13.0%</b>	<b>----</b>

La différence de rendement entre la branche assurance pour les risques des personnes au chômage AC et les deux autres branches doit être attribuée à la pondération supérieure des placements en valeurs réelles (notamment les actions).

<b>Rendement brut de l'ensemble de la Fondation 2009</b>	Produits des placements de capitaux	Capital moyen investi	Rendement
par catégorie de placement	CHF	CHF	en %
Pool liquidités*	11'983'747.77	1'361'731'331.85	0.9%
Pool obligations francs suisses	136'232'056.54	1'798'491'605.35	7.6%
Pool obligations devises	40'971'370.53	877'802'027.84	4.7%
Pool emprunts convertibles	93'848.31	1'963'486.07	4.8%
Pool actions suisses	46'650'231.65	206'744'153.21	22.6%
Pool actions étrangères	121'708'942.74	489'506'170.47	24.9%
Pool matières premières	9'970'372.82	52'815'210.17	18.9%
Pool Hedge Funds	7'754'593.98	136'259'185.25	5.7%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	15'385'055.63	458'552'252.18	3.4%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>390'750'219.97</b>	<b>5'383'865'422.38</b>	<b>7.3%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

## 672 Résultat du placement de la fortune: prévoyance LPP

<b>LPP</b>	Produits des placements de capitaux	Capital moyen investi	Rendement
	CHF	CHF	en %
Pool liquidités*	1'790'011.86	204'381'058.84	0.9%
Pool obligations francs suisses	21'120'966.15	278'476'282.93	7.6%
Pool obligations devises	6'667'697.26	140'758'019.78	4.7%
Pool emprunts convertibles	3'097.20	346'504.59	0.9%
Pool actions suisses	6'775'830.41	30'477'405.86	22.2%
Pool actions étrangères	18'041'497.78	69'196'807.53	26.1%
Pool matières premières	1'510'534.54	8'428'321.85	17.9%
Pool Hedge Funds	1'225'136.01	20'898'915.21	5.9%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	2'307'090.58	70'579'769.61	3.3%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>59'441'861.79</b>	<b>823'543'086.18</b>	<b>7.2%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

## 673 Résultat du placement de la fortune: comptes de libre passage

<b>CLP</b>	Produits des placements de capitaux	Capital moyen investi	Rendement
	CHF	CHF	en %
Pool liquidités*	9'250'462.22	1'049'814'172.02	0.9%
Pool obligations francs suisses	105'192'773.06	1'389'240'476.16	7.6%
Pool obligations devises	32'600'982.59	699'220'000.41	4.7%
Pool emprunts convertibles	86'023.04	1'090'986.78	7.9%
Pool actions suisses	34'624'995.59	152'611'843.03	22.7%
Pool actions étrangères	90'272'060.46	355'400'644.91	25.4%
Pool matières premières	7'691'723.75	40'110'460.18	19.2%
Pool Hedge Funds	5'908'002.95	104'821'975.41	5.6%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	11'912'103.50	352'381'734.08	3.4%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>297'539'127.16</b>	<b>4'144'692'292.98</b>	<b>7.2%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

## 674 Résultat du placement de la fortune: assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	Produits des placements de capitaux	Capital moyen investi	Rendement
	CHF	CHF	en %
Pool liquidités*	943'273.69	107'536'100.98	0.9%
Pool obligations francs suisses	9'918'317.33	130'774'846.26	7.6%
Pool obligations devises	1'702'690.68	37'824'007.66	4.5%
Pool emprunts convertibles	4'728.07	525'994.70	0.9%
Pool actions suisses	5'249'405.65	23'654'904.32	22.2%
Pool actions étrangères	13'395'384.50	64'908'718.04	20.6%
Pool matières premières	768'114.53	4'276'428.14	18.0%
Pool Hedge Funds	621'455.02	10'538'294.63	5.9%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	1'165'861.55	35'590'748.48	3.3%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>33'769'231.02</b>	<b>415'630'043.21</b>	<b>8.1%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

## 675 Résultat total selon mesure de la performance

L'ensemble du portefeuille est constamment surveillé par le contrôleur des investissements et la performance obtenue est comparée à celle du benchmark. La mesure de la performance s'effectue selon la méthode TWR<sup>8</sup> habituelle et a donné les résultats suivants:

Catégorie de placements	mio. CHF	Part		Performance 2009	
		Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Indice
Liquidités*	1'652.60	27.9%	19.9%	0.8%	0.5%
Obligations francs suisses	1'910.90	32.2%	28.6%	7.8%	6.0%
Obligations devises	851.10	14.4%	16.2%	5.0%	4.5%
Emprunts convertibles	0.00	0.0%	0.0%	0.1%	-3.7%
Actions suisses	250.60	4.2%	5.0%	23.1%	23.2%
Actions étrangères	607.50	10.2%	14.5%	26.6%	26.0%
Matières premières	61.30	1.0%	2.7%	24.0%	16.7%
Hedge Funds	134.40	2.3%	3.4%	5.7%	12.7%
Valeurs immobilières/hypothèques	460.70	7.8%	9.7%	3.4%	20.9%
<b>Total**</b>	<b>5'929.10</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>7.3%</b>	<b>13.5%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

\*\* placements de capitaux selon bilan et ch. 64 (CHF 5'859.4 millions), plus liquidités (CHF 69.7 millions)

En 2008, la performance du portefeuille était nettement supérieure à celle du benchmark, car les risques, à cause de la crise financière, étaient tenus à un niveau clairement inférieur par rapport à la stratégie de placement. En raison de la capacité restreinte face aux risques et en termes d'assainissement ainsi que des nouvelles stratégies de placement à venir, élaborées avec PPCmetrics SA, cette aversion au risque a été préservée en 2009. Cependant, la stratégie de placement n'a été adaptée qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2009 dans le cas CLP et au 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans le cas AC et LPP. Pour cette raison, et à cause de la reprise prononcée des marchés financiers, il a résulté, pour l'année 2009, une performance inférieure marquée du portefeuille par rapport au benchmark de -6.2 %. Au niveau des mandats, les portefeuilles ont profité du redressement des marchés financiers notamment dans le domaine des obligations et dépassé leurs benchmarks respectifs.

## 68 Placements de la fortune géré directement par la direction

La gestion des liquidités s'effectue sur deux échelons. Les différents gérants de fortune contrôlent les liquidités dans le cadre de leur mandat de gestion. La direction contrôle les liquidités opérationnelles. Cela comprend la gestion des comptes de chèques postaux et d'un

<sup>8</sup> TWR = Time Weighted Return

compte de liquidités auprès du Credit Suisse servant de compte de transfert entre la direction et les gérants de fortune.

La direction a investi une tranche importante de la part élevée de liquidités dans des fonds institutionnels du marché monétaire de Pictet, SSgA, Clariden Leu et UBS afin d'assurer une diversification judicieuse du risque. Notamment le fonds du marché monétaire en francs suisses de SSgA a affiché, en 2009, un rendement extrêmement attrayant par rapport aux placements en dépôts à terme. En raison du rendement modeste, ces derniers ont été substantiellement réduits au cours de l'année 2009. En contrepartie, quelques placements ont été mis en œuvre, avec l'accord du Comité de placement, dans des emprunts à courte échéance avec un rendement attrayant (par exemple Roche, UBS, SwissRe, Allied Irish Bank avec garantie d'Etat). Vu que la quote-part de placements dans le secteur du marché monétaire reste élevé au niveau stratégique à l'avenir également, le Comité de placement a décidé de charger un gérant externe du placement des investissements à revenu fixe à court terme. Par conséquent, un appel d'offres afférent a été effectué avec l'aide d'Ecofin dans les premiers mois de l'année 2010. Le nouveau manager devra gérer les placements du marché monétaire en francs suisses au moyen d'investissements directs au plus tard dès le milieu de l'année 2010.

## 69 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations patronales

Ce chiffre ne revêt de l'importance que pour la branche prévoyance LPP.

Il n'est pas fait de placements auprès d'employeurs affiliés. Il résulte cependant de la nature des opérations qu'à cause des cotisations en souffrance élevées 128.98 millions de francs (année précédente: 115.34 millions de francs) ou plus de 101 % (année précédente: 76 %) d'une cotisation annuelle sont placés *de facto* auprès des employeurs. Dans la mesure où les sommes en souffrance ne peuvent être recouvrées selon la procédure d'encaissement, le Fonds de garantie assure la couverture.

LPP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
<b>Total cotisations en souffrance</b>	<b>128'978'078.45</b>	<b>115'338'021.14</b>	<b>11.8%</b>
Produit des intérêts sur les cotisations en souffrance	0.00	7'598'918.86	-100.0%
Cotisations des salariés et des employeurs	127'260'632.65	151'161'596.25	-15.8%
<b>Part des impayés dans les cotisations annuelles</b>	<b>101.35%</b>	<b>76.30%</b>	<b>32.8%</b>

Les réserves de cotisations patronales sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit exclusivement de réserves de cotisations patronales sans renonciation d'utilisation.

LPP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
État des réserves de cotisations patronales au 1.1	196'588.80	400'307.35	-50.9%
Affectation	117'206.95	49'029.85	139.1%
Utilisation	-110'106.50	-259'827.65	-57.6%
Intérêts 1.5% (année précédente: 2.0%)	2'292.90	7'079.25	-67.6%
<b>Total réserves de cotisations patronales</b>	<b>205'982.15</b>	<b>196'588.80</b>	<b>4.8%</b>

## 7 Explications d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

### 71 Autres créances

#### 711 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	129'787.80	139'002.77	-6.6%
Avoirs auprès d'autres branches	75'266'789.41	35'044'196.04	114.8%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	19'448.33	10'764.46	80.7%
Parts du pool impôt anticipé	12'457'612.94	9'460'948.96	31.7%
Avoirs auprès du Fonds de garantie	16'230'238.04	7'162'240.60	126.6%
Avoirs auprès de destinataires	146'472.05	145'265.20	0.8%
<b>Total autres créances</b>	<b>104'250'348.57</b>	<b>51'962'418.03</b>	<b>100.6%</b>

#### 712 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	10'084.70	10'042.95	0.4%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	61'996.20	144'219.40	-57.0%
Parts du pool impôt anticipé	-11'652'115.70	-4'514'006.08	158.1%
Avoirs auprès de destinataires	50'847.05	62'474.15	-18.6%
<b>Total autres créances</b>	<b>-11'529'187.75</b>	<b>-4'297'269.58</b>	<b>168.3%</b>

#### 713 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	156'900.63	165'124.27	-5.0%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	3'170.50	1'703.60	86.1%
Parts du pool impôt anticipé	7'877'420.57	6'503'994.51	21.1%
Avoirs auprès de destinataires	70'522.10	55'059.80	28.1%
<b>Total autres créances</b>	<b>8'108'013.80</b>	<b>6'725'882.18</b>	<b>20.5%</b>

#### 714 Contrôle de réaffiliation

CR	31.12.2009 CHF	31.01.2008 CHF	Ecart
Avoirs auprès du Fonds de garantie	0.00	74'366.55	-100.0%
<b>Total autres créances</b>	<b>0.00</b>	<b>74'366.55</b>	<b>-100.0%</b>

## 72 Autres engagements

### 721 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	19'284'346.90	7'995'311.87	141.2%
Engagements auprès d'autres branches	4'808'074.95	654'324.85	634.8%
Impôt à la source et impôt anticipé	316'600.83	67'500.80	369.0%
Compte courant Fonds de garantie (déficit résultant de l'application de la prévoyance LPP)	0.00	17'822.17	-100.0%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	9'667'804.20	10'043'385.96	-3.7%
Autres engagements	524'934.99	5'885'377.08	-91.1%
<b>Total autres engagements</b>	<b>34'601'761.87</b>	<b>24'663'722.73</b>	<b>40.3%</b>

### 722 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	42'629'661.93	276'639.95	-----
Engagements auprès d'autres branches	43'537'022.91	8'983'949.07	384.6%
Impôt à la source et impôt anticipé	200'260.75	0.00	-----
Engagements à l'égard de tiers	467'115.92	2'768'157.73	-83.1%
<b>Total autres engagements</b>	<b>86'834'061.51</b>	<b>12'028'746.75</b>	<b>621.9%</b>

### 723 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	31'473'774.15	25'980'287.57	21.1%
Impôt à la source et impôt anticipé	7'001.07	4'631.40	51.2%
Engagements à l'égard de tiers	61'763.28	372'557.02	-83.4%
<b>Total autres engagements</b>	<b>31'542'538.50</b>	<b>26'357'475.99</b>	<b>19.7%</b>

### 724 Contrôle de réaffiliation

CR	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	256'002.35	79'969.40	220.1%
Compte courant Fonds de garantie (déficit résultant de l'application du contrôle de réaffiliation)	31'206.00	0.00	-----
Engagements à l'égard de tiers	6'640.32	12'381.87	-46.4%
<b>Total autres engagements</b>	<b>293'848.67</b>	<b>92'351.27</b>	<b>218.2%</b>

## 73 Provisions non techniques

### 731 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Provision pour mesures spéciales	0.00	4'550.90	-100.0%
Provision pour compensation structure d'âge	0.00	1'705'339.70	-100.0%
Provision pour cotisations au Fonds de garantie	0.00	738'502.00	-100.0%
Provision indemnité employeurs art. 12	323'123.60	323'123.60	0.0%
Du croire sur remboursement	73'236.05	72'632.60	0.8%
Du croire sur cas d'insolvabilité	668'318.55	339'670.65	96.8%
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>1'064'678.20</b>	<b>3'183'819.45</b>	<b>-66.6%</b>

### 732 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Autres provisions non techniques	25'424.00	31'237.08	-18.6%
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>25'424.00</b>	<b>31'237.08</b>	<b>-18.6%</b>

### 733 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Ecart
Du croire sur remboursement	35'261.05	27'529.90	28.1%
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>35'261.05</b>	<b>27'529.90</b>	<b>28.1%</b>

## 74 Autres recettes

### 741 Prévoyance LPP

LPP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Indemnités reçues du Fonds de garantie pour insolvabilités	11'397'261.44	19'200'409.76	-40.6%
Indemnités reçues du Fonds de garantie pour insolvabilités	11'397'261.44	18'974'685.90	-39.9%
Trop-perçu indemnité du Fonds de garantie pour demandes liées à l'insolvabilité	0.00	225'723.86	-100.0%
Trop-perçu compensation structure d'âge Fonds de garantie	0.00	9'836.85	-100.0%
Gain sur contributions FG (différence contributions/primes FG)	0.00	73'478.00	-100.0%
Dédommagement perte pour application LPP par FG	0.00	1'982'177.83	-100.0%
<b>Total recettes transactions avec le Fonds de garantie</b>	<b>11'397'261.44</b>	<b>21'265'902.44</b>	<b>-46.4%</b>
Réception postérieure dividende de faillite	503'939.90	1'762'016.94	-71.4%
Commission de traitement impôt à la source	25'211.13	21'289.62	18.4%
Gains de liquidation	787'993.30	1'023'260.40	-23.0%
Divers/autres recettes	1'811'401.48	73'358.15	----
Dépens en faveur de la Fondation	0.00	3'668.65	-100.0%
Surindemnisation des prestations	0.00	40'740.80	-100.0%
Passifs transitoires prestations	0.00	0.00	----
Divers/autres recettes	1'811'401.48	28'948.70	----
<b>Total recettes diverses</b>	<b>3'128'545.81</b>	<b>2'879'925.11</b>	<b>8.6%</b>
<b>Total autres recettes</b>	<b>14'525'807.25</b>	<b>24'145'827.55</b>	<b>-39.8%</b>

## 742 Comptes de libre passage

CLP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Commission de traitement impôt à la source	88'716.10	93'749.35	-5.4%
Divers/autres recettes	280'581.75	2'400'000.00	-88.3%
<b>Total recettes diverses</b>	<b>369'297.85</b>	<b>2'493'749.35</b>	<b>-85.2%</b>
<b>Total autres recettes</b>	<b>369'297.85</b>	<b>2'493'749.35</b>	<b>-85.2%</b>

Le net recul par rapport à l'année précédente est à attribuer à des recettes uniques. Il a été convenu avec Swiss Life Pension Services AG qu'un rabais unique de frais administratifs sera versé après l'expiration de l'entièreté de la durée contractuelle de cinq ans. Ce rabais de frais administratifs d'environ 2.4 millions de francs environ a été comptabilisé en 2008 sous «Autres recettes».

## 743 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Réception postérieure dividende de faillite	5'043.15	5'485.85	-8.1%
Commission de traitement impôt à la source	853.17	908.95	-6.1%
Gains de liquidation	0.00	218'347.70	-100.0%
Divers/autres recettes	2'992.20	-417.87	-816.1%
<b>Total recettes diverses</b>	<b>8'888.52</b>	<b>224'324.63</b>	<b>-96.0%</b>
<b>Total autres diverses</b>	<b>8'888.52</b>	<b>224'324.63</b>	<b>-96.0%</b>

## 75 Autres charges

### 751 Prévoyance LPP

LPP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Dividende ultérieur de faillite au Fonds de garantie	502'404.65	1'762'016.94	-71.5%
Dépenses pour insolvabilités	11'398'796.69	20'207'492.45	-43.6%
Indemnité art. 12 AV au Fonds de garantie	0.00	15'824.00	-100.0%
Bonification compensation structure d'âge FG aux AV	0.00	1'186'737.00	-100.0%
Amortissement de l'indemnité AV art. 12	210'777.00	39'667.00	431.4%
<b>Total charges transactions avec le Fonds de garantie</b>	<b>12'111'978.34</b>	<b>23'211'737.39</b>	<b>-47.8%</b>
Amortissement de cotisations non recouvrables	1'461'753.01	32'008.19	----
Frais de chèques postaux	29'753.93	43'661.75	-31.9%
Paiement cotisation par la réserve de contributions patronales	56'352.20	8'598.25	555.4%
Frais généraux	394'916.33	-330.30	----
Autres dépenses	45'980.04	76'492.92	-39.9%
<b>Total charges diverses</b>	<b>1'988'755.51</b>	<b>160'430.81</b>	<b>----</b>
<b>Total autres charges</b>	<b>14'100'733.85</b>	<b>23'372'168.20</b>	<b>-39.7%</b>

## 752 Comptes de libre passage

CLP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	0.00	5'600.20	-100.0%
Amortissement de prestations non recouvrables	27'359.50	0.00	----
Frais de chèques postaux	0.00	6'761.80	-100.0%
Autres charges	1'638.07	0.05	----
<b>Total charges diverses</b>	<b>28'997.57</b>	<b>12'362.05</b>	<b>134.6%</b>
<b>Total autres charges</b>	<b>28'997.57</b>	<b>12'362.05</b>	<b>134.6%</b>

## 753 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Amortissement de prestations non recouvrables	4'781.45	37'638.50	-87.3%
Frais généraux	3'043.17	455.00	568.8%
Autres charges	9'975.35	0.00	-----
<b>Total charges diverses</b>	<b>17'799.97</b>	<b>38'093.50</b>	<b>-53.3%</b>
<b>Total autres charges</b>	<b>17'799.97</b>	<b>38'093.50</b>	<b>-53.3%</b>

## 76 Dépenses administratives

### 761 Dépenses administratives du placement de la fortune (ensemble de la Fondation)

Les dépenses administratives se rapportent aux frais administratifs effectivement encourus. Les frais encourus pour les placements indirects ne sont pris en compte qu'en partie. Les frais de mandats comportent, outre les frais de transaction, les droits de dépôt et les émoluments de gestion, également la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que les droits de timbre.

Le total des frais de gestion de la fortune s'est élevé à 7.13 millions de francs (année précédente: 6.95 millions de francs), soit 13.24 (année précédente: 13.44) points de base du capital investi moyen. Les frais de mandats ont nettement reculé, alors que les dépenses d'overhead ont presque doublé, en raison de la mise sur pied de la branche placements de capitaux et de divers projets, tels que par exemple les études ALM. Les dépenses relativement élevées concernant les emprunts convertibles sont à attribuer à la dissolution définitive de cette catégorie de placements en février 2009.

Ensemble de la Fondation: dépenses administratives placement de la fortune	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Frais de mandats</b>	<b>5'272'028.01</b>	<b>5'726'059.28</b>	<b>-7.9%</b>
Liquidités	25'832.44	226'330.95	-88.6%
Obligations francs suisses	1'418'138.48	1'575'918.47	-10.0%
Obligations devises	839'394.19	670'770.03	25.1%
Emprunts convertibles	27'272.15	194'462.84	-86.0%
Actions suisses	183'199.13	332'023.31	-44.8%
Actions étrangères	1'520'265.53	2'124'151.60	-28.4%
Matières premières	75'866.83	1'774.38	-----
Hedge Funds	1'139'651.45	143'880.86	-----
Valeurs immobilières/hypothèques	42'407.81	456'746.84	-90.7%
<b>Overhead</b>	<b>1'854'582.69</b>	<b>1'227'102.25</b>	<b>51.1%</b>
Contrôle des investissements/comptabilité des titres	621'115.05	632'822.00	-1.8%
Révision	27'137.80	26'696.55	1.7%
Comité de placement	33'330.05	54'578.95	-38.9%
Conseils juridiques	0.00	16'739.70	-100.0%
Direction	950'016.19	227'265.05	318.0%
Investment Advisory	719'319.60	269'000.00	-17.1%
<b>Total dépenses administratives placement de la fortune</b>	<b>7'126'610.71</b>	<b>6'953'161.53</b>	<b>2.5%</b>

<b>Dépenses administratives placement de la fortune</b>	<b>2009</b> Points de base	<b>2007</b> Points de base	<b>Ecart</b>
<b>Frais de mandats</b>	<b>9.79</b>	<b>11.07</b>	<b>-11.5%</b>
Liquidités	0.19	2.93	-93.5%
Obligations francs suisses	7.89	11.45	-31.1%
Obligations devises	9.56	5.06	89.0%
Emprunts convertibles	138.90	20.38	581.5%
Actions suisses	8.86	11.95	-25.8%
Actions étrangères	31.06	27.84	11.6%
Matières premières	14.36	1.63	781.3%
Hedge Funds	83.64	103.69	-19.3%
Valeurs immobilières/hypothèque	0.92	8.52	-89.1%
<b>Overhead</b>	<b>3.44</b>	<b>2.37</b>	<b>45.3%</b>
Contrôle des investissements	1.15	1.22	-5.4%
Révision	0.05	0.05	0.8%
Comité de placement	0.06	0.11	-43.7%
Conseils juridiques	0.00	0.03	-100.0%
Direction	1.76	0.44	301.0%
Investment Advisory	0.41	0.52	-20.4%
<b>Total dépenses administratives placement de la fortune</b>	<b>13.24</b>	<b>13.44</b>	<b>-1.5%</b>

## 762 Dépenses administratives ensemble de la Fondation

Les dépenses administratives (sans les dépenses pour les placements de capitaux) se sont réduites de 43.9 % à 20.71 millions de francs. Dans les organes d'exécution, les dépenses ont diminué de près de 40 %. Auprès de la Fondation respectivement pour les coûts communs centraux, les dépenses ont même baissé d'environ 64 %, ce avant en raison de l'absence des frais de projets élevés de l'année précédente. Après mise à jour desdits frais de projets, il en résulte une hausse d'approximativement 60 %, ce qui doit être attribué, d'une part, à la centralisation de fonctions assumées jusque là de façon décentralisée et, d'autre part, au renforcement des services centraux (actuariat, comptabilité, personnel, IT).

<b>Ensemble de la Fondation</b>	<b>2009</b> CHF	<b>2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>17'793'864.90</b>	<b>28'861'548.15</b>	<b>-38.3%</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>2'918'505.85</b>	<b>8'039'399.98</b>	<b>-63.7%</b>
Direction	1'845'216.15	1'114'919.30	65.5%
Conseil de fondation	73'738.15	89'049.90	-17.2%
Autres dépenses Fondation	73'722.45	60'304.20	22.3%
Frais des projets	305'722.85	6'217'282.18	-95.1%
Révision	361'824.90	306'100.05	18.2%
Expert	200'943.20	163'659.60	22.8%
Autres honoraires	57'338.15	88'084.75	-34.9%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>20'712'370.75</b>	<b>36'900'948.13</b>	<b>-43.9%</b>

Après correction par les dépenses pour les projets «Intégration» et «Mise à jour des données des comptes de libre passage», il en résulte une économie de coûts d'environ un tiers.

<b>Ensemble de la Fondation</b>	<b>2009</b> CHF	<b>2008</b> CHF	<b>Ecart</b>
Total frais administratifs	20'712'370.75	36'900'948.13	-43.9%
Frais administratifs projets «Intégration» et «Mise à jour des données CLP»	0.00	6'097'971.88	-100.0%
<b>Frais administratifs sans projets «Intégration» et «Mise à jour des données CLP»</b>	<b>20'712'370.75</b>	<b>30'802'976.25</b>	<b>-32.8%</b>

### 763 Dépenses administratives prévoyance LPP

Les dépenses administratives se sont réduites de moitié pour atteindre 12.42 millions de francs. Auprès des agences régionales, les dépenses ont diminué d'approximativement 50 % et, auprès de la Fondation, d'environ 55 %. Sans tenir compte des frais de projets, on peut observer, dans ce cas également, une hausse des coûts communs d'à peu près 55 %.

LPP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>10'619'848.45</b>	<b>20'922'733.00</b>	<b>-49.2%</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>1'799'029.20</b>	<b>3'961'423.98</b>	<b>-54.6%</b>
Direction	974'320.20	602'099.75	61.8%
Conseil de fondation	51'616.70	62'334.90	-17.2%
Autres dépenses Fondation	16'151.30	47'023.35	-65.7%
Frais des projets	356'464.75	2'807'458.68	-87.3%
Révision	214'287.65	246'021.70	-12.9%
Expert	140'660.25	114'561.70	22.8%
Autres honoraires	45'528.35	81'923.90	-44.4%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>12'418'877.65</b>	<b>24'884'156.98</b>	<b>-50.1%</b>

Les coûts par personne assurée (actifs et rentiers, état au 31 décembre 2009) ont baissé de 46.2 % à 403 francs (année précédente: 749 francs).

Après mise à jour des coûts par les dépenses pour le projet «Intégration», les frais par personne assurée (actifs et rentiers) se sont réduits de tout juste 40 %, de 667 à 403 francs.

LPP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Total frais administratifs	12'418'877.65	24'884'156.98	-50.1%
Frais administratifs projet «Intégration»	0.00	2723941.52	-100.0%
Frais administratifs sans projet «Intégration»	12'418'877.65	22'160'215.46	-44.0%
<b>Frais administratifs par personne assurée en CHF (sans projet «Intégration»)</b>	<b>402.96</b>	<b>667.38</b>	<b>-39.6%</b>

Les dépenses administratives de 12.42 millions de francs ont pu être financées intégralement par des contributions. Il en a résulté un bénéfice de 5.52 millions de francs; le Fonds de garantie n'a pas dû prendre en charge de déficit de frais administratifs.

LPP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Contributions ordinaires assurés et employeurs	14'577'777.30	17'387'126.00	-16.2%
Participations aux frais pour débours extraordinaires	3'359'420.24	5'514'853.15	-39.1%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	0.00	1'982'177.83	-100.0%
Bénéfice	-5'518'319.89	0.00	-----
<b>Total frais administratifs</b>	<b>12'418'877.65</b>	<b>24'884'156.98</b>	<b>-50.1%</b>

### 764 Dépenses administratives comptes de libre passage

Les frais administratifs se sont réduits de 35.2 % à 6.67 millions de francs. En dépit du volume de travail plus important (augmentation des cas traités, envoi de relevés de comptes, sollicitation conséquente des données manquantes et contrôles réguliers de la qualité des données), les dépenses auprès de l'organe d'exécution ont baissé d'environ 17 %. Auprès de la Fondation, les frais ont diminué d'approximativement 75 %. Après mise à jour des frais des projets de l'année précédente, il en résulte, pour les coûts communs centraux, une hausse d'à peu près 190 %.

CLP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>5'836'390.90</b>	<b>7'057'575.50</b>	<b>-17.3%</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>836'491.30</b>	<b>3'245'962.35</b>	<b>-74.2%</b>
Direction	649'642.50	201'704.90	222.1%
Conseil de fondation	11'060.75	13'357.50	-17.2%
Autres dépenses Fondation	56'564.10	6'638.25	752.1%
Frais des projets	-21'783.40	2'960'403.15	-100.7%
Révision	124'150.05	50'048.40	148.1%
Expert	10'047.15	8'183.00	22.8%
Autres honoraires	6'810.15	5'627.15	21.0%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>6'672'882.20</b>	<b>10'303'537.85</b>	<b>-35.2%</b>

Les frais administratifs par compte se sont réduits de 41.4 % et s'élèvent, en moyenne, à 9.60 francs (année précédente: 16.39 francs).

Après correction des coûts totaux par les dépenses pour les projets «Intégration» et pour la mise à jour des données, les frais par compte ont diminué de 18.0 %, de 11.71 à 9.60 francs.

CLP	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Total frais administratifs	6'672'882.20	10'303'537.85	-35.2%
Frais administratifs projet «Intégration»	0.00	1'305'409.61	-100.0%
Frais administratifs mise à jour données CLP	0.00	1'637'097.00	-100.0%
Frais administratifs sans projets	6'672'882.20	7'361'031.24	-9.3%
<b>Frais administratifs par compte en CHF</b> (sans projets «Intégration» et «Mise à jour des données CLP»)	<b>9.60</b>	<b>11.71</b>	<b>-18.00%</b>

Dans l'année sous revue, les dépenses administratives de 6.67 millions de francs ont pu être financées intégralement par des contributions. Il en a résulté un bénéfice de tout juste 100'000 francs.

CLP: financement des frais administratifs	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	6'771'425.00	5'920'854.00	14.4%
Financement par le produit du capital	0.00	4'382'683.85	-100.0%
Bénéfice	-98'542.80	0.00	----
<b>Total frais administratifs</b>	<b>6'672'882.20</b>	<b>10'303'537.85</b>	<b>-35.2%</b>

## 765 Dépenses administratives assurance pour les risques des personnes au chômage

Les dépenses administratives totales se sont accrues de 0.2 % à 1.44 millions de francs. Au près des organes d'exécution, les frais ont augmenté de 37 % en raison du volume de travail (forte hausse du chômage, augmentation retardée des rentes). Au près de la Fondation, les coûts ont baissé d'environ 58 % en raison des frais de projets moins élevés. Après mise à jour des frais des projets de l'année précédente, il en résulte, pour les coûts communs centraux, une augmentation d'approximativement 47 %.

AC	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>1'207'664.00</b>	<b>881'239.65</b>	<b>37.0%</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>234'152.90</b>	<b>557'647.10</b>	<b>-58.0%</b>
Direction	158'066.75	94'832.10	66.7%
Conseil de fondation	7'373.80	8'905.00	-17.2%
Autres dépenses Fondation	671.35	4'429.85	-84.8%
Frais des projets	-10'581.65	398'001.60	-102.7%
Révision	23'387.20	10'029.95	133.2%
Expert	50'235.80	40'914.90	22.8%
Autres honoraires	4'999.65	533.70	836.8%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>1'441'816.90</b>	<b>1'438'886.75</b>	<b>0.2%</b>

Les frais administratifs par rente en cours ont augmenté de 3.4 % à 346.92 francs (année précédente: 335.40 francs).

Après mise à jour des coûts totaux par les dépenses pour le projet «Intégration», les frais par rente en cours se sont accrus de 41.4 %, de 245.41 à 346.92 francs.

AC	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Total frais administratifs	1'441'816.90	1'438'886.75	0.2%
Frais administratifs projet «Intégration»	0.00	386'070.56	-100.0%
Frais administratifs sans projet «Intégration»	1'441'816.90	1'052'816.19	36.9%
<b>Frais administratifs par rente versée en CHF (sans projet «Intégration»)</b>	<b>346.92</b>	<b>245.41</b>	<b>41.36%</b>

Dans l'année sous revue, les dépenses administratives ont à nouveau pu être financées intégralement par les contributions. Il en a résulté un bénéfice d'environ 147'000 francs.

AC: financement frais administratifs	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	1'588'420.50	1'117'889.80	42.1%
Financement par le produit du capital	0.00	320'996.95	-100.0%
Bénéfice	-146'603.60	0.00	----
<b>Total frais administratifs</b>	<b>1'441'816.90</b>	<b>1'438'886.75</b>	<b>0.2%</b>

## 766 Dépenses administratives contrôle de réaffiliation

Le contrôle de réaffiliation est exécuté de façon centralisée. Alors que dans les années précédentes il était opéré par la direction, il est subordonné, dans l'année sous revue, au responsable de la branche comptes de libre passage. Au total, les coûts ont baissé d'approximativement un tiers.

CR	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>129'961.55</b>	<b>0.00</b>	<b>----</b>
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>48'832.45</b>	<b>274'366.55</b>	<b>-82.2%</b>
Direction	63'186.70	216'282.55	-70.8%
Conseil de fondation	3'686.90	4'452.50	-17.2%
Autres dépenses Fondation	335.70	2'212.75	-84.8%
Frais des projets	-18'376.85	51'418.75	-135.7%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>178'794.00</b>	<b>274'366.55</b>	<b>-34.8%</b>

Les frais administratifs par déclaration reçue s'élèvent à 11.44 francs (année précédente: 16.23 francs).

Si l'on déduit les dépenses pour le projet «Intégration», les frais par déclaration reçue ont diminué de plus de 15 % à 11.44 francs.

CR	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
Total frais administratifs	178'794.00	274'366.55	-34.8%
Frais administratifs projet «Intégration»	0.00	45453.19	-100.0%
Frais administratifs sans projet «Intégration»	178'794.00	228'913.36	-21.9%
<b>Frais administratifs par déclaration reçue en CHF (sans projet «Intégration»)</b>	<b>11.44</b>	<b>13.54</b>	<b>-15.53%</b>

Comme le prévoient l'art. 11 al. 7 LPP respectivement l'art. 56 al. 1 let. d LPP, les dépenses administratives sont financées intégralement par le Fonds de garantie.

## 8 Conditions imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris acte du rapport annuel et des comptes 2008 le 16 novembre 2009 et les a soumis au Conseil fédéral conformément à l'art. 63 al. 3 LPP. Le Conseil fédéral a pris acte du rapport annuel et des comptes 2008 le 10 mars 2010.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune exigence.

La Fondation a pris acte de l'arrêt du Tribunal fédéral du 22 mars 2006 concernant les rétrocessions et *Finder's Fees* (ATF 132 III 460) et relève qu'il n'a pas été signé de déclarations de renonciation à propos de la restitution de rétrocessions et recettes semblables du gérant de fortune. Il a été convenu avec les conseillers, en la forme écrite, que ceux-ci renoncent à accepter des rétrocessions respectivement que ces dernières soient remises à la Fondation.

Avec l'introduction de la solution de fonds Private Label au 1<sup>er</sup> janvier 2010, tous les contrats de gestion de fortune ont dû faire l'objet d'une nouvelle conclusion. Ils comprennent la renonciation à des rétrocessions respectivement leur restitution au fonds correspondant.

## 9 Autres informations en rapport avec la situation financière

### 91 Procédures judiciaires en cours

Du fait de son activité et de sa fonction officielle, la Fondation institution supplétive LPP est saisie dans de nombreuses procédures juridiques. Quantitativement, les procédures les plus nombreuses se déroulent devant le Tribunal administratif fédéral, à la suite de recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations. Il est également assez fréquent que des décisions de refus de rente d'invalidité soient attaquées. Environ deux tiers de tous les cas portant sur des prestations d'invalidité proviennent de la branche assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage. Le montant total des sinistres suite à des procédures selon l'art. 73 LPP s'élève, dans l'hypothèse maximale présumée, à deux millions de francs environ, somme couverte par les provisions pour cas d'invalidité en suspens.

Le nombre total des procédures judiciaires en cours a augmenté par rapport à l'année 2009.

Procédure judiciaires en cours	2009 Nombre	2008 Nombre	Ecart
Affiliations d'office	16	28	-42.9%
Décisions de cotisations	25	19	31.6%
Actions en exécution de prestations	23	12	91.7%
<b>Total procédures judiciaires en cours</b>	<b>64</b>	<b>59</b>	<b>8.5%</b>

Comme l'année précédente, la branche comptes de libre passage n'affiche, en 2009, aucun litige de droit requérant une décision judiciaire.

## 10 Evénements consécutifs au jour du bilan

Pas de remarques.

Berne, 5 mai 2010

Fondation institution supplétive LPP

La présidente                      Le directeur

(Colette Nova)                      (Markus Stieger)

## C Rapport de l'organe de contrôle

**Ernst & Young SA**  
Bleicherweg 21  
CH-8022 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Fax +41 58 286 30 04  
[www.ey.com/ch](http://www.ey.com/ch)

Au Conseil de fondation de la

**Fondation suisse des partenaires sociaux pour  
pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP  
(Fondation institution supplétive LPP), Berne**

Zurich, 5 mai 2010

### Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilans, comptes d'exploitation et annexe, selon les pages 25-77 du rapport annuel), de la gestion et du placement de la fortune, ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et du placement de la fortune, ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de révision suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliqués les principes déterminants relatifs à la comptabilité, à la présentation des comptes et au placement de la fortune, ainsi que les décisions significatives en matière d'évaluation et la présentation des comptes annuels dans son ensemble. La vérification de la gestion consiste à établir si les prescriptions légales et réglementaires en matière d'organisation, administration, perception des cotisations et allocation des prestations, ainsi que les prescriptions sur la loyauté dans la gestion de la fortune, sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

La fourchette prévue par le règlement de placement pour les placements en obligations en francs suisses a été dépassée vers le haut au 31 décembre 2009 dans la branche prévoyance assurance pour les risques des personnes au chômage et dépassée vers le bas pour les placements en valeurs immobilières/hypothèques au 31 décembre 2009 dans les branches prévoyance LPP et prévoyance assurance pour les risques des personnes au chômage. Nous renvoyons à ce sujet aux explications du Conseil de fondation en annexe des comptes annuels sous les points 642 et 644.

Selon nos observations, les comptes annuels, la gestion des affaires et le placement de la fortune, ainsi que les comptes de vieillesse répondent au droit suisse, à l'acte de fondation et aux règlements, à l'exception des faits mentionnés au paragraphe précédent à propos du placement de la fortune.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels soumis.

Ernst & Young SA

**Bruno Christen**  
expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)

**Stefan Weuste**  
expert-réviseur agréé

## Organes d'exécution / adresses

### Prévoyance professionnelle obligatoire et assurance pour les risques des personnes au chômage

#### **Agence pour la Suisse romande à Lausanne (à partir du 1.1.2009)**

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	021/340 63 33
Agence régionale de la Suisse romande	E-Mail:	<a href="mailto:lausanne@chaeis.ch">lausanne@chaeis.ch</a>
Passage St-François 12	Banque	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Case postale 6183	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
1002 Lausanne	IBAN	CH40 0483 5175 6337 7100 0

Compétente pour:

GE, JU, NE, VD  
BE (districts de Courtelary, Moutier, La Neuveville)  
FR (à l'exception des districts du Lac et de la Singine)  
VS (à l'exception du Haut-Valais)

#### **Agence pour la Suisse italienne à Manno (à partir du 1.1.2009)**

Fondazione Istituto Collettore LPP	Tél.:	091/610 24 24
Agenzia regionale della Svizzera italiana	E-Mail:	<a href="mailto:manno@chaeis.ch">manno@chaeis.ch</a>
Stabile «Gerra 2000»	Banca	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Via Pibiette 11, Casella postale 224	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
6928 Manno	IBAN	CH92 0483 5123 0849 2100 0

Compétente pour:

TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

#### **Agence pour la Suisse alémanique à Rotkreuz (à partir du 1.1.2008)**

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	041/799 75 75
Agence régionale de la Suisse alémanique	E-Mail:	<a href="mailto:rotkreuz@chaeis.ch">rotkreuz@chaeis.ch</a>
Erlenring 2	Banque	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Case postale 664	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
6343 Rotkreuz	IBAN	CH78 0483 5135 6146 9100 0

Compétente pour:

AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG,  
UR, ZG, ZH  
BE (à l'exception des districts de Courtelary, Moutier, La Neuveville)  
FR (districts du Lac et de la Singine)  
GR (à l'exception des districts de Bergell, Misox, Puschlav)  
VS (Haut-Valais)

### Administration des comptes de libre passage (à partir de 1.1.2009)

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75 Rfrançais 021/340 63 33
Comptes de libre passage		Italien 091/610 24 24
Birmensdorferstrasse 83	Courriel:	<a href="mailto:fzk@chaeis.ch">fzk@chaeis.ch</a>
Case postale	CCP	80-13022-7
8036 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7

Compétente pour:

Suisse entière

### Direction/Secrétariat de la Fondation (à partir du 1.12.2008)

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75 Rfrançais 021/340 63 33
Direction		Italien 091/610 24 24
Birmensdorferstrasse 83	Courriel:	<a href="mailto:sekretariat@chaeis.ch">sekretariat@chaeis.ch</a>
Case postale	Internet:	<a href="http://www.chaeis.ch">http://www.chaeis.ch</a>
8036 Zurich	CCP	30-406630-6
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH61 0900 0000 3040 6630 6

Compétents pour:

Suisse entière